

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

Désobéir pour reconstruire

Verveine Angeli
Thomas Coutrot
Guillaume Etiévant
Michel Husson
Pierre Khalfa
Daniel Rallet
Jacques Rigaudiat
Catherine Samary
Aurélie Trouvé

ÉDITIONS LES LIENS QUI LIBÈRENT

ISBN : 979-10-209-????
© Les Liens qui Libèrent, 2014

Introduction

En mai 2008, quatre mois jour pour jour avant la faillite de Lehman Brothers, la Commission européenne euphorique célébrait les dix ans de l'euro en proclamant « toutes les raisons d'être fiers ¹ ». Cinq ans après ce triomphalisme semble bien daté. Certes l'euro a pour l'heure échappé à un effondrement qui semblait imminent en 2011-2012. Mais la zone euro connaît à la fois un chômage de masse et un véritable risque de déflation. Même la Banque centrale européenne, habituellement obsédée par la menace inflationniste, admet désormais la gravité du risque inverse.

La déflation, c'est la baisse cumulative des prix et des salaires, et c'est une catastrophe. La Grèce la subit déjà, l'Espagne, le Portugal ou l'Irlande n'en sont pas loin. L'inflation

1. Commission européenne, « Every Reason To Be Proud », *The Forum*, 16 mai 2008, ec.europa.eu/economy_finance/articles/euro/article12623_en.htm

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

dans la zone euro a chuté de 2,5 % en 2012 à 0,8 % en 2013. La cause essentielle : la baisse continue des demandes intérieures privées et publiques dans la quasi-totalité des pays de la zone euro. La crise financière et la récession qui a suivi, aggravée par les politiques d'austérité, en sont directement responsables.

La déflation est une catastrophe car elle incite les acteurs économiques à repousser leurs décisions d'achat dans l'attente de futures baisses de prix. Les entreprises cessent d'investir, inquiètes à la fois du manque de débouchés et de la baisse des prix de leurs produits, ce qui renforce encore la dépression de la demande. Autre conséquence majeure, les taux d'intérêt nominaux, même s'ils semblent faibles, sont forcément supérieurs à zéro : la déflation accroît donc les taux d'intérêt réels, rendant plus difficiles le financement des déficits publics et le remboursement de la dette. L'augmentation des taux d'intérêts réels pèse sur les ménages et les entreprises qui hésitent à s'endetter, ce qui renforce encore la tendance à la stagnation. La zone euro est donc prise dans une spirale mortifère : les politiques d'austérité qui entretiennent la crise mènent à la déflation, qui à son tour aggrave la crise.

Du traité de Rome à l'Acte unique

Comment en est-on arrivé là ? Comment peut-on en sortir ? Répondre à ces deux questions étroitement liées, telle

INTRODUCTION

est la double ambition de ce livre. Un retour sur la construction européenne est nécessaire pour comprendre son évolution et ses contradictions. Contrairement à une idée reçue, l'histoire de cette construction n'est pas linéaire. Elle est faite à la fois de continuité et de rupture (chapitre 1). La Communauté économique européenne (CEE) mise en place par le traité de Rome de 1957 se fixe un objectif politique, «établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens». Elle prévoit la mise en place d'un marché commun, d'une union douanière et de politiques communes.

Le traité de Rome est indubitablement porteur d'une logique libérale, mais cette libéralisation, *via* la suppression progressive des droits de douane entre États membres, se fait dans un espace économique et social relativement homogène, les six pays fondateurs ayant des systèmes économiques et sociaux proches. De plus, le traité met en place une union douanière impliquant un tarif extérieur commun imposé sur les importations provenant des États non membres de la Communauté. La logique libre-échangiste contenue dans le traité de Rome s'arrête ainsi aux frontières de la Communauté. Enfin, sont mises en œuvre un certain nombre de politiques publiques européennes communes, comme dans l'énergie nucléaire, les transports ou l'agriculture.

L'adoption de l'Acte unique en 1986 constitue un tournant fondamental dans la construction européenne. À une cohabitation de marchés nationaux se substitue un marché

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

européen unifié, régi par la libre concurrence, la libre circulation des marchandises et des capitaux entre les pays de l'Union et avec le reste du monde. Les traités de Maastricht en 1992, instituant la monnaie unique, puis d'Amsterdam en 1997 et de Lisbonne en 2007 parachèveront ce projet. Le droit de la concurrence, inscrit au cœur des traités, devient l'outil par lequel les élites néolibérales, hégémoniques au sein des institutions nationales et européennes, façonnent l'Union.

Ces transformations n'ont été rendues possibles que par l'éviction des peuples et des citoyens dans les choix essentiels de la construction de l'Union. Les gouvernements ont négocié entre eux, sans presque jamais les soumettre à leurs citoyens, les traités qui infléchissaient la construction européenne dans le sens des intérêts du capitalisme financier. Ils adoptent à Bruxelles des directives qu'ils appliquent dans leurs pays. En 2004, l'élargissement de l'Union à dix nouveaux pays est le deuxième grand tournant de la construction européenne. Il transforme l'Union européenne en une zone économique profondément hétérogène où le *dumping* social et fiscal règne en maître. L'Union européenne s'installe dans le néolibéralisme.

Une monnaie struite sur du sable

La crise financière de 2008 a révélé les apories de l'euro et les contradictions de la construction européenne. Pour ses

INTRODUCTION

partisans, la mise en place de la monnaie unique, appuyée sur les critères du Pacte de stabilité et de croissance, devait permettre la convergence des économies européennes. L'euro s'est au contraire révélé une machine à diverger (chapitre 2). Pour fonctionner correctement la monnaie unique aurait supposé que des transferts financiers entre les États membres contribuent à l'harmonisation et à la convergence des économies, de manière à construire une Europe de la solidarité, non une Europe de la concurrence et du *dumping*. En l'absence de politique de convergence, mais aussi de possibilité d'ajuster les taux de change pour compenser les divergences, le maintien de différentiels d'inflation devient un facteur déstabilisant : les pays du Sud, ayant une inflation plus importante que leurs voisins, voient leur compétitivité chuter. Leurs déficits commerciaux s'aggravent d'autant plus vite que le Sud connaît une croissance plus forte et donc un surcroît d'importations, alors même que les excédents s'accumulent au Nord.

Les entrées de capitaux en provenance du Nord ont compensé ces déficits, mais n'ont pas conduit à un rattrapage en matière de productivité ou de spécialisation industrielle. Ces capitaux ont en effet privilégié les secteurs dont la rentabilité avait été gonflée par les bulles immobilières et financières. Ces bulles étaient elles-mêmes alimentées par la baisse des taux d'intérêt réels au Sud : tous les pays de la zone euro pratiquaient en effet les mêmes taux d'intérêt nominaux, mais l'inflation structurellement plus élevée au Sud y rendait les taux d'intérêt réels bien plus faibles.

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

Avec la crise financière, l'éclatement de ces bulles et la brusque réduction des entrées de capitaux ont précipité ces pays dans la crise, faisant exploser les déficits publics et la dette. La crise de la dette publique dans ces pays renvoie donc non seulement au refus que la BCE puisse financer les déficits publics, mais aussi à l'échec du processus de convergence réelle des économies de la zone euro.

Un fédéralisme autoritaire

La crise des dettes souveraines qui éclate au début de l'année 2010 est l'occasion pour les gouvernements et les institutions européennes d'imposer des politiques d'austérité brutale, sous prétexte de réduire les déficits publics et les dettes des États. Pourquoi ces politiques ont-elles été mises en œuvre au mépris des enseignements tirés de la crise des années 1930 (chapitre 3) ? Les dirigeants européens ont-ils été pris de panique en voyant la fragilité de la zone euro, sa dépendance vis-à-vis de marchés financiers irascibles et insatiables, ou savaient-ils ce qu'ils faisaient ? Les croyances des économistes libéraux et la confiance aveugle des politiques envers les « experts » ont sans doute joué un rôle. Pourtant, en 2013, devant l'évidence du désastre, le FMI fait une autocritique et même l'économiste modélisateur en chef de la Commission, Jan In't Veld, tire la sonnette d'alarme. Mais le Conseil européen et la BCE n'en ont cure. Ils appliquent obstinément le célèbre adage, « ne jamais

INTRODUCTION

gâcher une bonne crise», et poursuivent leur stratégie du choc.

La pression des marchés financiers sur les États est organisée par les États eux-mêmes. Elle permet aux gouvernements d'imposer le licenciement des fonctionnaires, la privatisation des systèmes de santé, le démantèlement du droit du travail, la baisse des salaires dans toute l'Europe du Sud. Les «réformes structurelles» déferlent partout, associées à la sempiternelle boîte à outils : précarisation des contrats de travail, réduction des droits sociaux, décentralisation des négociations collectives au niveau de l'entreprise, voire suppression pure et simple du dialogue social. Le résultat ne se fait pas attendre : l'Europe s'enfonce dans la stagnation, la pauvreté, et le nombre de chômeurs s'envole.

Mais les instances européennes, malgré ce visible enlèvement, ne manifestent aucune intention de s'écarter de la voie de l'austérité et des réformes structurelles. Elles ont choisi de prendre le risque d'une dépression européenne pour défaire les conquêtes salariales et rétablir la position concurrentielle des capitalismes européens dans la mondialisation. Pour ce faire, elles mettent en place à rythme forcé les instruments politiques et juridiques pour rendre ces politiques irréversibles. De nouvelles directives (Six Packs et Two Packs) et le traité budgétaire de 2012 (Traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance) ont ainsi durci l'obligation d'austérité et le contrôle des politiques économiques des États par Bruxelles et Berlin. Les politiques économiques et sociales, réduites à l'application de normes,

sont exclues du débat public et de la décision démocratique. Un fédéralisme autoritaire se met en place.

Le mirage de la sortie de l'euro

À partir de ce constat, deux positions sont logiquement possibles : la refondation ou l'éclatement. Il s'agit bien d'orientations stratégiques, et non de pronostics sur la trajectoire de la zone euro. Le projet de refondation de l'euro vise à changer les règles du jeu en Europe. Il se heurte à une critique : peut-on espérer que les gouvernements européens se mettent d'accord sur une réforme progressiste de la zone euro ? L'autre position est d'une parfaite logique binaire : puisque l'euro a conduit à de tels désastres, il faut en sortir au plus vite (chapitre 4) afin de rétablir la compétitivité nationale par une dévaluation compétitive.

Ce projet est selon nous économiquement contestable et, surtout, politiquement désastreux. Il repose sur la thèse, partagée par les néolibéraux et le Medef, selon laquelle les produits français seraient trop chers. Elle contredit la plupart des études sur la compétitivité française, qui indiquent au contraire que le problème fondamental de l'économie française est la compétitivité hors-prix, c'est-à-dire un manque criant d'innovation, une inadéquation à la demande, un tissu industriel désarticulé dominé par des grands groupes pressurant leurs sous-traitants. Par rapport à ces faiblesses propres à l'économie française, une dévaluation du « franc »

INTRODUCTION

serait une mesure aussi peu adéquate que celle que préconisent les néolibéraux, à savoir une baisse du coût salarial.

En outre, une dévaluation de la nouvelle monnaie entraînerait immédiatement un alourdissement équivalent de l'encours de dette déjà accumulé, aggravant ainsi d'autant les charges d'intérêts. Sauf si des mesures unilatérales revenant à annuler tout ou partie de la dette sont prises... ce qui est possible sans sortir de l'euro.

Une dévaluation monétaire nous protégerait-elle d'une dévaluation interne opérée par la baisse de la masse salariale? Évidemment non : les dévaluations se sont toujours accompagnées de politiques d'austérité destinées à limiter le jeu inflationniste, découlant de la hausse des prix des produits importés. De plus, ce cycle dévaluation-inflation-dévaluation serait constamment entretenu par la spéculation contre la monnaie : la sortie de l'euro donnerait aux marchés financiers un puissant moyen de pression contre le pays sortant.

Bien sûr, dans les années qui viennent l'euro peut éclater sous le poids de ses contradictions. Mais si l'on ne peut écarter cette hypothèse, il n'en découle aucunement qu'on puisse faire de la sortie de l'euro un projet politique. Économiquement hasardeuse, une stratégie axée sur la sortie de l'euro serait politiquement catastrophique. La dévaluation compétitive est une politique agressive qui cherche à gagner des parts de marché contre les autres pays. Elle engendrera une spirale de représailles des autres pays européens. Loin d'induire plus de solidarité entre les peuples,

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

elle enclenchera encore plus de concurrence, de *dumping* social et fiscal. Elle exacerbera les tensions xénophobes et nationalistes alors même que, partout en Europe, l'extrême droite a déjà le vent en poupe.

Or, il nous est interdit d'enfourcher le cheval du repli national, car aucun des grands problèmes auxquels sont confrontés les peuples européens – le chômage, les inégalités sociales, la crise écologique, le racisme... – ne peut être résolu par un retour à la nation. Bien au contraire, ils en seront tous aggravés ! C'est évident en ce qui concerne les questions sociales, tant les systèmes productifs européens sont imbriqués. Cela crève encore plus les yeux dans le cas de la lutte contre le réchauffement climatique et le déclin de la biodiversité, lutte indispensable à la préservation d'une vie humaine décente sur cette planète : aucun pays européen pris isolément, et certainement pas la France, ne peut espérer peser efficacement dans les négociations globales sur ces questions.

Vers un mouvement social européen ?

Dans cette situation, l'action des mouvements sociaux en Europe et leur aptitude à construire leur convergence seront décisives (chapitre 5). De fortes mobilisations sociales ont eu lieu et se poursuivent dans les pays les plus touchés par les politiques d'austérité, dans lesquels se sont développées des formes inédites d'action telles que celles animées par les

INTRODUCTION

Indignés en Espagne ou le Mouvement des places en Grèce. Soutenue par la Confédération européenne des syndicats (CES), une journée de grève transnationale a été organisée le 14 novembre 2012 en Grèce, au Portugal et en Espagne. Massivement suivie, elle est pourtant restée, hélas, sans lendemain. Le fait est que les mobilisations sociales européennes n'ont jusqu'ici pas réussi à peser sur les politiques menées. La CES, profondément divisée entre syndicats du Nord et du Sud de l'Europe, n'a pas pu, ou voulu, les organiser de façon pérenne. Si elle a condamné les politiques d'austérité et, c'est une première, un traité européen (le TSCG), son inaction a été patente. La disparition du Forum social européen (FSE) au moment même où les politiques d'austérité commençaient à être appliquées et les limites du processus qui l'a remplacé, l'Alter Sommet, sont aussi la marque des difficultés du mouvement altermondialiste à construire un mouvement social européen.

Pourtant, de nombreux réseaux européens sont très actifs. Des féministes orchestrent des tournées européennes contre l'austérité. Des initiatives d'audit citoyen de la dette publique essaient dans plusieurs pays. Les mouvements européens pour le droit au logement se coordonnent et montent des actions communes comme au Festival mondial de l'immobilier à Cannes. Des militants de toute l'Europe se retrouvent chaque année à Francfort pour les manifestations *Blockupy* contre l'austérité et le déni de démocratie imposés par la BCE. Le réseau des Attac d'Europe organise une Université européenne des mouvements sociaux. Les

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

groupes de lutte contre les grands projets inutiles, contre l'exploitation des gaz de schistes, pour la transition énergétique et écologique se coordonnent et échangent leurs expériences.

Au-delà de leurs limites actuelles, ces mouvements préfigurent la condition indispensable à toute stratégie de refondation européenne : des liens organiques de solidarité qui s'instaurent entre mouvements sociaux par-delà les frontières. En effet, en raison de l'aggravation malheureusement probable de la crise sociale et écologique, couplée au déni croissant de démocratie en Europe, de puissantes insurrections civiques contre les oligarchies sont prévisibles dans les années à venir. On a commencé à les voir éclater – sous des formes certes très différentes d'un pays à l'autre – dans les pays du Sud autant que de l'Est européen, notamment en Bosnie, Bulgarie, Slovaquie, Serbie. Partout, ces révoltes mettent en cause le pouvoir exorbitant des oligarchies économiques et la docilité, voire la corruption, des élites politiques. Partout, ces révoltes populaires ambitionnent de rendre le pouvoir aux citoyens, de construire un lien nouveau entre représentants et représentés. Mais elles ne pourront déboucher sur des alternatives politiques solides qu'à au moins trois conditions : formuler des solutions viables pour sortir de l'impasse sociale et écologique actuelle; restructurer profondément l'offre politique et agir sur ce terrain; porter un projet de solidarité européenne et internationale. Ce n'est qu'en construisant des liens étroits et des solidarités effectives que les peuples européens pourront

INTRODUCTION

empêcher les classes dominantes d'étouffer dans l'œuf toute tentative de rupture d'un ou plusieurs pays avec le désordre néolibéral.

Telle est pour nous la perspective stratégique des années à venir : lancer des initiatives de rupture politique qui, partant d'un ou plusieurs pays, décident de répondre aux besoins des populations et donc de désobéir aux règles actuelles de l'Union, en recherchant des alliances qui jettent les fondements d'une refondation européenne.

Désobéir pour reconstruire

Entre l'espoir, vain aujourd'hui, d'un « saut en avant fédéral et démocratique » de l'Union européenne, et le mirage d'une sortie de l'euro, il existe donc une troisième voie pour les peuples européens (chapitre 6). Elle passe par un affrontement avec les institutions européennes et les marchés financiers, car aucun changement substantiel n'aura lieu sans mobilisations populaires débouchant sur une rupture politique d'un ou plusieurs pays avec les orientations actuelles et l'ouverture d'une crise majeure en Europe.

Il est difficile d'écrire des scénarios linéaires ou de tracer à l'avance des lignes de démarcation entre pays. Selon toute probabilité, ces processus de rupture se dérouleront sur un temps long, connaîtront des avancées et des reculs. Mais, pour avancer, ils devront s'appuyer sur trois piliers : manifestations de rue, grèves et occupations de l'espace public ;

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

mise en visibilité et généralisation des milliers d'expériences inédites préfigurant d'autres manières de produire, de consommer et de vivre ; profonde recomposition du spectre des forces politiques et des façons mêmes de faire de la politique dans chaque pays et au niveau européen.

Des victoires électorales de coalitions aspirant à la transformation sociale seront indispensables pour engager ces processus de rupture ainsi que pour élargir et solidifier les conquêtes. Porté par de tels mouvements, un gouvernement de gauche devrait prendre un certain nombre de mesures unilatérales en précisant qu'elles sont vouées à être étendues à l'échelle européenne. Il s'agirait de mesures unilatérales coopératives, en ce sens qu'elles ne seraient dirigées contre aucun pays, contrairement aux dévaluations compétitives, mais contre une logique économique et politique, et que plus le nombre de pays les adoptant est important, plus leur efficacité grandit. C'est donc au nom d'une autre conception de l'Europe qu'un ou plusieurs gouvernements de gauche devraient mettre en œuvre des mesures rompant avec la construction actuelle de l'Union européenne. Ainsi, par exemple, ils refuseraient d'appliquer un certain nombre de directives et prendraient des mesures contraires au contenu des traités, comme enjoindre à sa banque centrale de financer les investissements publics par de la création monétaire. Ils s'engageraient résolument dans des politiques de transition écologique, de redistribution des richesses et de réduction du temps de travail qui permettraient de réduire fortement le chômage.

INTRODUCTION

Une telle attitude montrerait concrètement qu'il existe des politiques susceptibles de remplacer les politiques néolibérales. Elle se heurterait certainement à l'hostilité et au sabotage des multinationales et des autres gouvernements européens. Mais ceux-ci auraient à justifier auprès de leurs citoyens/électeurs les mesures de rétorsion prises contre un ou des peuples courageux. Il y aurait là un encouragement pour les citoyens à se mobiliser. Un discours résolument proeuropéen, tourné vers la démocratie, la justice sociale et environnementale, et, surtout, une pratique de transformation profonde des modes de production et de partage des richesses, trouveraient un écho considérable auprès des autres peuples européens et des mouvements sociaux. L'issue de ce bras de fer n'est pas jouée d'avance. Tout dépendra des rapports de forces qui pourront être construits à l'échelle européenne. La désobéissance, en commençant dans un pays, peut être conçue et popularisée, non comme l'amorce d'un éclatement des solidarités européennes, mais au contraire comme un outil capable d'accélérer l'émergence d'une communauté politique, un embryon de « peuple européen ». Rompre avec l'Union européenne en désobéissant aux traités dans une perspective de refondation d'un nouveau projet européen, telle est l'optique que défend ce livre.

Les questions ici débattues posent des défis nouveaux à la gauche et aux mouvements sociaux. Une tentative de dépassement des antagonismes nationaux, l'Union européenne,

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

est devenue une machine de guerre contre les peuples et la démocratie : comment (ré-)articuler l'action émancipatrice aux deux niveaux, européen et national ? Les mouvements citoyens portent une critique forte du système politique représentatif aujourd'hui largement contrôlé par les oligarchies : comment (ré-) articuler le changement porté par les luttes et les pratiques sociales émergentes et celui conduit par des forces politiques novatrices ? Même au sein d'Attac et de la Fondation Copernic, qui ont pris l'initiative de cet ouvrage, ces questions n'ont pas de réponses simples ni unanimes. Ce livre ne clôt donc aucun débat, et la discussion va se poursuivre dans la gauche et les mouvements sociaux en France et en Europe.

CHAPITRE 1

De continuité en ruptures : la longue marche du néolibéralisme

La construction européenne a aujourd'hui le visage de la Troïka, cet assemblage de hauts fonctionnaires de la Commission européenne, de la Banque centrale européenne (BCE) et du Fonds monétaire international (FMI) débarquant en Grèce pour vérifier l'application des plans d'austérité qui entraînent toujours plus la population dans la pauvreté. Baisse du coût du travail et coupes drastiques dans les dépenses publiques sont devenues l'alpha et l'oméga des politiques européennes et la stagnation, quand ce n'est pas la récession, devient le rythme de croisière de l'économie du vieux continent.

Cette crise de l'Union européenne vient de loin et les populations la ressentent bien avant qu'elle ne soit désignée comme telle. En témoignent le taux de participation de plus en plus faible aux élections européennes, le rejet du

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

Traité constitutionnel européen (TCE) par les peuples français et néerlandais, ou celui du traité de Lisbonne par les Irlandais. Ces événements étaient certes gênants pour les classes dirigeantes. Mais une fois le traité de Lisbonne ratifié en contournant les refus des peuples, elles espéraient que tout allait pouvoir continuer comme avant.

La crise financière, qui a rapidement muté en crise économique globale, a fortement ébranlé cette tranquillité affectée. L'union s'est montrée incapable de répondre d'une seule voix à la crise, le plan de relance européen n'étant que la juxtaposition des plans de relance nationaux. Pire, la zone euro, vantée pour sa stabilité, a été la cible des attaques spéculatives des marchés financiers et a été sur le point de s'effondrer. Au nom de la réduction de la dette publique, des politiques d'austérité massive ont été imposées aux populations et se sont accompagnées de la mise en place d'un fédéralisme autoritaire, illustré par les directives Six Pack et Two Pack ainsi que par le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) de la zone euro.

Pour comprendre comment l'Union européenne en est arrivée là, un retour sur son histoire, au cours de laquelle alternent périodes de continuité et de rupture, est nécessaire. On peut distinguer trois époques : de 1957 à 1986, l'installation et le développement du Marché commun ; de 1986 à 2004, le tournant de l'Acte unique et ses conséquences ; de 2004 à 2007, la consolidation du modèle néolibéral.

Le Marché commun : un libéralisme tempéré

La Communauté économique européenne (CEE) est mise en place par le traité de Rome de 1957. Pour certains, «son inspiration néolibérale sautait aux yeux dès l'origine¹». Cette analyse s'appuie, d'une part, sur le fait que de nombreux penseurs plus ou moins néolibéraux (Jacques Rueff, Friedrich Hayek) ont été des fervents partisans de la construction européenne, d'autre part, sur le contenu largement libre-échangiste du traité. Si ces aspects sont indéniables, cette analyse passe cependant à côté de l'essentiel. Contrairement à l'Association européenne de libre-échange (AELE), promue par le Royaume-Uni² pour contrebalancer la CEE, cette dernière détermine un objectif politique, celui d'«établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens». Cet objectif ne peut se comprendre que dans la conjoncture consécutive à la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit, après deux guerres mondiales, de sortir de la «guerre civile européenne³», et d'assurer définitivement la paix, notamment entre la France et l'Allemagne.

1. François Denord, Antoine Schwartz, *L'Europe sociale n'aura pas lieu*, Paris, Raison d'agir, 2009. Cette thèse est reprise pour l'essentiel par Cédric Durand dans l'ouvrage qu'il a dirigé : *En finir avec l'Europe*, Paris, La Fabrique, 2013.

2. L'AELE, créée en 1960, regroupe à l'origine, outre le Royaume-Uni, le Danemark, la Norvège, la Suisse, le Portugal, l'Autriche et la Suède.

3. Enzo Traverso, *À feu et à sang. De la guerre civile européenne. 1914-1945*, Paris, Stock, 2007.

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

Certes, cette construction évolue dans un espace dominé par l'impérialisme américain, mais pouvait-il alors en être autrement dans un monde bipolaire, où l'autre choix était de s'intégrer à la domination soviétique ?

Le traité de Rome, qui n'aborde pas cette question géopolitique, prévoit la mise en place d'un marché commun, d'une union douanière et de politiques communes. Il est indubitablement porteur d'une logique libérale, visant l'organisation d'« un marché intérieur caractérisé par l'abolition, entre les États membres, des obstacles à la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux ». Mais cette libéralisation, et notamment la suppression progressive des droits de douane entre États membres, se fait dans un espace économique et social relativement homogène, les six pays fondateurs¹ ayant des systèmes économiques et sociaux proches. La question de la concurrence entre les États membres se posait donc alors dans des termes très différents d'aujourd'hui et, de fait, elle ne s'est pas accompagnée d'un *dumping* fiscal et social.

Au contraire, cette période connaît – au moins jusqu'au milieu des années 1970 – l'approfondissement de la construction de l'État social avec le développement de la protection sociale, une extension des droits des salariés et une élévation du niveau de vie des populations. La volonté d'égalité entre les femmes et les hommes est affirmée dès le

1. Il s'agit de la France, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Italie, la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg.

traité de Rome avec l'article 119 sur l'égalité salariale¹. Du fait du manque d'ardeur des États à l'appliquer, des directives successives ont progressivement complété cet article et construit tout un édifice en faveur d'une telle égalité. Ces évolutions ont eu lieu dans le prolongement de la déclaration d'intention du traité de Rome, qui se fixe dans son préambule comme «but essentiel l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi». Bien loin donc du néolibéralisme².

De plus, le traité met en place une union douanière avec un tarif extérieur commun sur les produits des États non membres de la Communauté. La logique libre-échangiste contenue dans le traité de Rome s'arrête ainsi aux frontières de la Communauté. Enfin, sont mises en œuvre un certain nombre de politiques européennes communes, comme dans l'énergie nucléaire, les transports ou l'agriculture. On

1. C'est d'ailleurs sous l'insistance de la France qu'a été intégré cet article, dont l'intention était moins de défendre les droits des femmes que d'éviter la concurrence avec la main-d'œuvre féminine d'autres pays : la France pensait être plus en avance dans la réalisation de l'égalité salariale...

2. Denord et Schwartz font ainsi un contresens total en affirmant que l'Allemagne a «fait le choix du néolibéralisme dès 1949» [*L'Europe sociale n'aura pas lieu, op. cit.*]. Reprise par Durand, cette thèse, qui s'appuie sur la seule analyse théorique de l'ordolibéralisme allemand, réussit l'exploit de ne pas dire un mot par exemple du système de relations sociales mis en place en Allemagne après la Seconde Guerre mondiale, système fortement mis à mal par la politique néolibérale du gouvernement Schröder à partir de 2002 [*En finir avec l'Europe, op. cit.*].

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

peut certes en discuter les contenus, mais elles ne relèvent en rien de logiques libérales. Ainsi, par exemple, la Politique agricole commune (PAC) s'assigne l'objectif d'assurer la sécurité alimentaire intérieure, un revenu équitable pour les agriculteurs et des prix raisonnables pour les consommateurs, ainsi que de stabiliser les marchés. Appliquant le principe de préférence communautaire, elle intervient fortement sur les échanges agricoles, les prix et les volumes de production (voir l'encadré).

Le Marché commun se présentait en fait comme la mise en relation de marchés essentiellement nationaux. Cela s'explique par la nature du capitalisme, à l'époque organisé et régulé essentiellement sur une base nationale (le volume du commerce mondial en 1960 ne dépassait pas celui de 1913). La question de la démocratie à l'échelle européenne apparaissait alors comme relativement secondaire, puisque les décisions politiques, économiques et sociales se prenaient au niveau des États-nations. Le caractère antidémocratique de la construction européenne n'allait apparaître que bien plus tard.

Trois événements majeurs interviennent au cours de cette période : l'arrêt *Cassis de Dijon* rendu par la Cour de justice des communautés européennes (CJCE), le compromis de Luxembourg en matière de fonctionnement de la Communauté et les premiers élargissements. L'arrêt *Cassis de Dijon* de février 1979 indique que tout produit vendu dans un pays de la Communauté peut être vendu dans les autres pays de la Communauté. Il s'agit d'un arrêt de libéralisation,

ce qui est cohérent avec l'existence d'un marché commun. Il aurait pu avoir des conséquences très néfastes sur la qualité des produits vendus dans la Communauté, avec des risques sérieux d'un alignement des normes par le bas. Dans les faits, cet arrêt amène les autorités européennes à prendre des décisions d'harmonisation des normes de qualité pour, justement, éviter un alignement par le bas. Dans les deux cas, au lieu de laisser jouer la concurrence sur la base du moins-disant, des politiques publiques tentent de la réguler¹.

Le compromis de Luxembourg date de 1966. Il fait suite à la politique dite « de la chaise vide » menée par le gouvernement français à propos du mode de prise de décision dans la Communauté. La France obtient qu'en cas d'« intérêt

1. Denord et Schwartz notent bien l'importance de l'arrêt Cassis de Dijon, mais c'est pour regretter que cela ait été « une opportunité pour réorienter la stratégie européenne en matière d'harmonisation », et Durand indique simplement « qu'une jurisprudence en matière de concurrence s'étoffe progressivement », sans en indiquer le moins du monde les conséquences pratiques en matière d'harmonisation. Ce dernier, s'il note bien l'existence de politiques sectorielles européennes, indique cependant que « sur le plan idéologique le Rubicon est franchi ». Tout se passe chez ces auteurs comme si l'histoire de la construction européenne n'était que celle du déploiement de l'idée de néolibéralisme. C'est une conception idéaliste de l'histoire qui oublie tout simplement la réalité de cette construction et ses contradictions. Elle a pour conséquence de ne pas en voir les points d'inflexion et de rupture [Denord et Schwartz, *L'Europe sociale n'aura pas lieu*, op. cit.; Durand, *En finir avec l'Europe*, op. cit.].

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

vital» pour un pays, le mode de décision soit l'unanimité des États membres. Cette règle a des effets contradictoires. D'une part, elle élargit les marges de manœuvre des États membres¹, mais, d'autre part, ces marges de manœuvre peuvent être utilisées aussi par des gouvernements pour s'opposer à toute mesure progressiste. L'entrée du Royaume-Uni va donner du poids à cette dernière éventualité.

Enfin, c'est à cette période que le Marché commun commence à s'élargir à des pays beaucoup moins développés (Grèce, Espagne, Portugal, Irlande²) que les pays fondateurs, ce qui introduit des éléments d'hétérogénéité importants dans la Communauté. Dans une logique libérale, il aurait été tentant d'utiliser ces différences entre pays pour faire entrer en concurrence les systèmes fiscaux et sociaux, mais ce n'est pas ce qui s'est alors produit. Tout au contraire, pour combattre ces disparités, des fonds structurels et de cohésion ont été alloués afin de permettre à ces pays de rattraper une partie de leur différentiel de développement.

1. Le compromis de Luxembourg fut notamment utilisé en 1992 par le gouvernement Bérégovoy afin de s'opposer à un accord sur l'agriculture entre les États-Unis et l'Europe dans le cadre des négociations de l'Uruguay Round.

2. L'Irlande adhère en 1973, la Grèce en 1981, l'Espagne et le Portugal en 1986.

La rupture de l'Acte unique

L'adoption en 1986 de l'Acte unique, complété ensuite par les traités de Maastricht en 1992, d'Amsterdam en 1997 et de Lisbonne¹ en 2007, constitue une rupture dans la construction européenne. L'objectif est de mettre en place un marché unique des marchandises, des capitaux et des services. À une cohabitation de marchés nationaux doit se substituer un marché européen unifié, avec l'ouverture à la concurrence à l'intérieur de l'Union européenne comme axe principal de construction. S'appliquant à une Union devenue hétérogène, précédé par un tournant néolibéral dans la plupart des pays européens – en France c'est le tournant de la rigueur de 1983 –, l'Acte unique peut être considéré comme la réponse européenne aux transformations du capitalisme. Celui-ci, essentiellement national dans les années 1950, s'est mué en capitalisme en voie de globalisation. La création d'un marché intérieur unifié renvoie donc à des transformations profondes du capitalisme.

C'est à partir de cette époque que les dispositions libérales du traité de Rome prennent tout leur sens. Le droit de la concurrence, inscrit au cœur des traités, devient le droit à partir duquel les élites néolibérales, hégémoniques au sein des institutions nationales et européennes, façonnent

1. Le traité de Lisbonne se décline en deux traités : le Traité sur l'Union européenne et le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

l'Union. C'est un droit normatif, véritable droit «constitutionnel» avant la lettre, qui réduit la plupart du temps les autres textes européens à des déclarations d'intention sans portée pratique. La décennie 1990 voit aussi une instrumentalisation de la notion d'égalité entre les sexes par la logique néolibérale pour servir les politiques de flexibilisation de l'emploi. L'histoire de la législation européenne sur l'égalité entre les sexes est une bonne illustration du tournant de cette période (voir l'encadré). Cette tendance s'est développée alors même que l'Union européenne comportait une majorité de gouvernements sociaux-démocrates, et s'est accentuée avec l'arrivée, en novembre 2004, d'une Commission européenne ultralibérale et conservatrice, placée sous la direction de José Manuel Barroso et portée par la grande majorité, néolibérale et atlantiste, des gouvernements des États membres.

L'Acte unique est le signal d'une mise en œuvre systématique des politiques néolibérales. Celles-ci se développent dans chaque État et à partir des États, et s'insèrent dans un dispositif européen. L'exemple des services publics illustre ce processus. Les directives d'ouverture à la concurrence sont proposées par la Commission, qui s'appuie pour cela sur un article du traité de Rome (art. 90) non utilisé pendant une trentaine d'années. Elles sont adoptées par les gouvernements qui justifient auprès de leurs peuples respectifs, au nom de l'impératif européen, une politique dont ils sont pourtant les décisionnaires. L'introduction de l'euro, avec une Banque centrale européenne (BCE) hors de tout

contrôle politique et démocratique, l'adoption du «pacte de stabilité et de croissance», qui encadre fortement la politique budgétaire des États, sont censées compléter le dispositif, le refus de toute solidarité financière entre les États de l'Union (art. 103 du traité d'Amsterdam) devant les obliger à un comportement «vertueux». S'instaure ainsi un gouvernement par les règles. Tout débat démocratique sur les politiques économiques devient dès lors exclu, puisqu'il s'agit de respecter des normes contenues dans les traités : maximum de 3 % du Pib pour le déficit public, et de 60 % du Pib pour la dette publique.

Ces contraintes institutionnelles normatives n'ont été rendues possibles que par l'absence des peuples et des citoyens dans la construction de l'Union. Son fonctionnement repose sur un profond déficit démocratique, avec une confusion des pouvoirs qui dote l'organe exécutif de l'Union, la Commission, de pouvoirs législatifs et judiciaires, et fait du Conseil un organe législatif, alors même qu'il est la réunion des exécutifs nationaux. Comme d'ailleurs dans nombre d'États européens, dont la France, l'exécutif n'exécute rien, mais est la source de toutes les décisions politiques. Si la Commission a le monopole de la proposition législative, aucune directive européenne ne peut cependant être adoptée sans l'accord des gouvernements nationaux. Ceux-ci ont, de plus, négocié entre eux, la plupart du temps sans les soumettre à leurs peuples, les traités qui infléchissaient la construction européenne dans le sens d'une acceptation des impératifs du capitalisme financier.

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

L'instauration, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne¹, de la « méthode ouverte de coordination » renforce encore le rôle des gouvernements, qui décident d'objectifs à tenir, et ce, sans aucun débat, tant d'ailleurs au niveau national qu'au niveau européen.

Ainsi, si la construction européenne a vu l'émergence d'institutions supranationales, ce sont bien les États nationaux qui ont décidé, en bout de course, de ses orientations. Que ce soit dans le cadre des Conseils des ministres, du Conseil européen, ou des Conférences intergouvernementales (CIG), les États ont gardé la haute main sur la construction européenne. Loin d'avoir été dépossédés de leur pouvoir, ils ont dominé la scène européenne... mais discrètement, depuis les coulisses ! L'histoire de la construction européenne a ainsi été celle des grandes manœuvres des États, celle de la diplomatie secrète, qui détermine pour l'essentiel les orientations de la Commission². Ce mode de construction de l'Union a abouti au résultat que nous connaissons : une Europe antidémocratique et néolibérale.

1. La stratégie de Lisbonne a été adoptée lors du Conseil européen des 23 et 24 mars 2000. Elle visait à faire de l'UE « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010 ». Elle s'est révélée être un échec complet.

2. De ce fait, la Commission ne peut être tenue comme unique responsable des dérives de l'Union européenne, comme tendent à le laisser penser certains discours.

Le néolibéralisme triomphant

L'élargissement de l'Union en 2004 à dix nouveaux pays est le deuxième grand tournant dans la construction européenne. Il transforme l'Union européenne en une zone économique totalement hétérogène. À la question de cette hétérogénéité devenue extrême avec les nouveaux entrants, la Commission et les gouvernements apportent une réponse néolibérale : refus de toute augmentation du budget européen, plafonné à un montant trop dérisoire (1 % du Pib européen) pour aider réellement les nouveaux entrants, mais *dumping* fiscal et social et généralisation de la concurrence entre les États. L'option pourtant réalisable de l'approfondissement par la construction d'une Europe politique et le développement de l'harmonisation sociale et fiscale vers le haut est ainsi balayée, au profit de la consolidation d'une zone de libre-échange. La directive Bolkestein, heureusement mise en échec, qui imposait le principe du pays d'origine comme nouveau principe régulateur de l'Union¹, illustre cette orientation.

Quatre arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne (Viking, Vaxholm, Rüffert, Grand-Duché du Luxembourg) constituent l'expression juridique de ces orientations : les États doivent respecter le droit communautaire, même dans

1. Si le principe du pays d'origine est appliqué, une entreprise qui fournit un service dans n'importe quel pays de l'Union n'est soumise qu'au droit de son pays d'origine et n'a pas à se conformer aux législations nationales plus contraignantes.

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

les domaines ne relevant pas de l'application des traités, dès lors que des décisions nationales ou locales peuvent porter atteinte au principe de la libre concurrence; les droits sociaux des salariés sont subordonnés à la liberté du commerce. La directive 96/71 sur les travailleurs détachés¹, qui bien qu'insuffisante, offrait un cadre relativement protecteur aux salariés, est ainsi vidée de son contenu et l'on a pu voir se multiplier l'emploi par les entreprises, en particulier les plus grandes, de travailleurs venant des pays d'Europe centrale et orientale, sous-payés et traités de façon indigne². Il s'agit bien d'un approfondissement de la logique néolibérale de l'UE.

L'intégration de la Charte des droits fondamentaux dans le traité de Lisbonne³ permet-elle au moins de mettre des

1. Un travailleur détaché est un salarié envoyé dans le cadre d'une prestation transfrontalière de service. Un détachement intervient dès lors qu'une prestation de service est effectuée par des salariés envoyés par une entreprise prestataire sous-traitante implantée hors du territoire. Voir Antoine Math, «Les travailleurs détachés dans le cadre de la sous-traitance transnationale», *Migration Société*, vol. 18, no 107, 2006; Pierre Khalfa, «La Cour européenne de justice contre l'Europe sociale», juillet 2008, <http://www.france.attac.org/archives/IMG/pdf/Cour_europeenne_de_Justice.pdf>; Raoul Marc Jennar, «Le détachement des salariés dans l'Union européenne», *Les Possibles*, no 2, mars 2014.

2. Exemple récent, l'entreprise bretonne Gad, qui va licencier près de 900 salariés, continue de faire travailler des intérimaires roumains payés à bas prix.

3. Cette intégration se fait par l'article 6 du Traité sur l'Union européenne.

garde-fous à cette logique mortifère? On peut fortement en douter. Les droits sociaux qui y sont contenus sont de faible portée : le droit à l'emploi est, par exemple, remplacé par «le droit de travailler» et, là où la Constitution française «garantit à tous la protection de la santé, la sécurité matérielle», le texte européen se contente d'un simple «droit d'accès aux prestations de sécurité sociale et aux services sociaux» qui, de plus, comme le précise le texte d'explications mis en annexe de la Charte, «n'implique aucunement que de tels services doivent être créés quand il n'en existe pas». Un certain nombre de droits, pourtant fondamentaux, sont absents : droit à un salaire minimum, droit au divorce, droit à disposer de son corps, droit au logement... De plus, pour l'essentiel, l'application de la Charte est renvoyée aux «pratiques et législations nationales». Ce texte n'établit donc pas de droit social européen, susceptible de contrebalancer le droit de la concurrence. Celui-ci restera le seul droit véritablement communautaire et continuera à primer le droit des États membres. D'ailleurs, pour enfoncer le clou, l'article 153 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif à la politique sociale exclut «toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des États membres». Tout processus d'harmonisation sociale est ainsi interdit.

Le traité de Lisbonne a notablement étendu la procédure de codécision entre le Parlement européen et le Conseil de

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

l'Union européenne¹ qui avait été introduite dans le traité de Maastricht. Elle couvre aujourd'hui de très nombreux domaines. En restent cependant exclus des domaines importants comme la fiscalité, le marché intérieur, les tarifs douaniers, une partie de la politique sociale, les recettes du budget européen, pour lesquels le Conseil décide seul, et la politique monétaire, qui est du seul ressort de la BCE. Dans la pratique, le Parlement européen peut bloquer une directive en cas de désaccord avec le Conseil, à l'issue d'une procédure d'amendements et d'allers-retours avec le Conseil². C'est ce qui lui a permis de bloquer la directive de libéralisation des services portuaires en 2006 et de vider de son contenu la directive Bolkestein sur la libéralisation des services. Enfin, il élit le président de la Commission, le choix des autres membres de la Commission étant soumis à son approbation, et il peut censurer la Commission qui doit alors démissionner.

1. Le Conseil de l'Union européenne regroupe les ministres des États membres. Il ne faut pas le confondre avec le Conseil européen qui regroupe les chefs d'État ou de gouvernement.

2. La comparaison entre le Parlement européen et le Parlement français ne tourne pas nécessairement à l'avantage de ce dernier. En effet, ni l'un ni l'autre ne sont à l'initiative des lois et, dans le cas français, l'utilisation d'une niche parlementaire pour présenter une proposition de loi n'a de chance d'aboutir qu'avec l'accord du gouvernement. Enfin, si le Parlement français peut théoriquement bloquer un projet de loi du gouvernement, dans la pratique il en est tout autrement, les parlementaires de la majorité étant soumis à une logique institutionnelle qui les rend, *in fine*, solidaires du Gouvernement.

Il est indéniable que cet accroissement du rôle du Parlement constitue un progrès démocratique. Cependant, ce progrès reste modeste. Il est tout d'abord miné par la faible légitimité populaire de cette institution, ce dont témoigne le très faible taux de participation aux élections européennes. Mais, surtout, outre le fait que des domaines importants lui échappent¹, son rôle est encadré, d'une part, par les traités qui relèvent des États et sur le contenu desquels il ne peut se prononcer et, d'autre part, par la Cour de justice de l'Union européenne, qui les interprète et donc crée du droit nouveau. Au-delà de sa composition politique, aujourd'hui dominée par les libéraux-conservateurs et les socio-libéraux, ses marges de manœuvre sont donc faibles.

Après une cinquantaine d'années de construction, l'Union européenne est aujourd'hui un espace économique et social hétérogène construit autour du principe de concurrence qui s'applique y compris aux États, et excluant le plus possible dans ses règles l'intervention politique sur la sphère économique et monétaire. Un tel édifice ne peut conduire qu'à la «dévaluation intérieure», c'est-à-dire au *dumping* fiscal et social. Ces règles étaient initialement supposées permettre la convergence des économies des différents pays et faire de

1. Ainsi, le Parlement européen n'a aucun droit de regard sur le Mécanisme européen de stabilité (MES), organisme censé être l'instrument de la solidarité européenne, mais qui s'avère être un cheval de Troie pour imposer des réformes structurelles aux pays en difficulté face aux marchés financiers.

l'Union européenne une zone de stabilité monétaire. Elles ont abouti au contraire de l'objectif recherché.

**La Politique agricole commune (PAC) :
brève histoire d'une dérégulation des marchés**

La PAC représente encore 40 % du budget européen, soit 50 milliards par an. C'est aussi la quasi-totalité des aides versées aux agriculteurs européens, soit plus de la moitié de leur revenu.

Conçue en 1958, la PAC avait pour objectif explicite d'assurer la sécurité alimentaire de la Communauté économique européenne. Il fallait pour cela stabiliser les prix agricoles à un niveau suffisamment attractif pour inciter les agriculteurs à produire, mais restant raisonnable pour les consommateurs. Ce soutien des prix passait par des achats publics de produits agricoles à des prix minimums garantis et la constitution de stocks. Il s'accompagnait de droits de douane prélevés sur les produits importés, d'autant plus élevés que les cours mondiaux étaient bas. Ce choix revenait à reconnaître que les cours mondiaux ne pouvaient orienter la production européenne.

Très vite, la PAC s'est révélée efficace. Grâce à la sécurité des prix, les investissements, les rendements et la productivité du travail ont fortement augmenté. Les agriculteurs en surnombre sont venus grossir les rangs des travailleurs de l'industrie. Mais dès les

années 1970, le dispositif s'est grippé : la surproduction est apparue pour les céréales ou le lait et les excédents ont dû être dégagés sur le marché mondial, moyennant de coûteuses subventions à l'exportation, couvrant la différence entre les prix européens et mondiaux. L'exode agricole s'est poursuivi à un rythme soutenu, alors que l'emploi industriel se raréfiait. L'intensification et la spécialisation des systèmes de production se sont accompagnées d'une pression croissante sur l'environnement. Enfin, le Royaume-Uni, qui a rejoint la CEE en 1973, s'est farouchement opposé à la PAC d'origine.

À partir de 1992, les outils fondateurs de la PAC, mis en place pour réguler les marchés, ont été progressivement démantelés. Les prix européens ont été peu à peu alignés sur les prix mondiaux. En compensation, les agriculteurs européens ont reçu des aides directes qui, consécutivement à leur « découplage » en 2003, sont perçues par hectare, quels que soient le type de production et son volume. Cette libéralisation des échanges s'accompagne inévitablement d'une instabilité accrue des cours européens et mondiaux. Elle engendre également un système extrêmement inégalitaire de soutien aux agriculteurs, des dizaines de milliards d'aides par an qui ont perdu toute forme de légitimité environnementale ou sociale. 80 % des aides directes sont versées à 20 % des bénéficiaires,

favorisant les plus grandes exploitations, qui sont souvent celles qui emploient le moins et polluent le plus. Au-delà d'un vernis environnemental qui ne change pas grand-chose aux grandes orientations, les instances communautaires et les 27 États membres poursuivent la logique à l'œuvre et les dernières réformes, en 2003, 2008 et 2013, ne laissent pas entrevoir d'inflexion : nouvelle réduction du soutien des prix, suppression des quotas laitiers...

L'égalité entre hommes et femmes au fil de la construction européenne

L'égalité entre les hommes et les femmes figure comme un des principes fondateurs de la construction communautaire européenne. L'article 119 du traité de Rome pose le principe «à travail égal, salaire égal¹». Sous la pression des mouvements féministes, les textes normatifs se sont ensuite multipliés, étendant l'objectif d'égalité au domaine social, à l'emploi, et plus tardivement, en 1996 seulement, au domaine politique. Pas moins de quatorze directives constituent le cadre juridique de l'égalité entre hommes et femmes. En parallèle, un certain nombre d'arrêts rendus par la Cour de justice des

1. L'article 141 du Traité de Maastricht élargit en 1992 ce principe en affirmant l'égalité de salaire pour un travail non plus simplement égal, mais « de même valeur ».

Communautés européennes ont donné raison à des femmes portant plainte pour discrimination professionnelle. Production de normes, plans pour l'égalité et jurisprudence ont contribué à diffuser l'idée que l'Europe était une bonne chose pour les femmes. Pourtant, s'il est incontestable qu'il y a eu de vraies avancées sous l'impulsion européenne, il y a encore très loin entre les principes énoncés et la réalité. D'autant plus que la notion d'égalité entre les sexes a été petit à petit vidée de son contenu pour devenir largement un instrument au service des politiques néolibérales et de finalités économiques visant au développement de la flexibilité.

Après une première phase jusqu'aux années 1980 où, sous l'influence des mouvements de femmes, l'idée était admise de la nécessité d'actions positives dans les domaines de l'emploi et de l'éducation, une mutation nette s'est produite à partir de la décennie 1990. La flexibilisation de l'emploi étant devenue un objectif essentiel de la doctrine libérale, une nouvelle formulation a fait utilement son apparition : « favoriser un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, et entre flexibilité et sécurité ». La notion d'égalité entre les femmes et les hommes s'est vue progressivement identifiée à celle de « conciliation de la vie familiale et professionnelle », les mentions du partage égal du travail payé et non payé (domestique

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

et parental) étant complètement absentes des textes européens! Nul besoin de préciser que la « conciliation » vise implicitement les femmes. À elles de continuer à se débrouiller pour cumuler travail, enfants et tâches domestiques. Le travail à temps partiel a donc été présenté comme répondant à ce besoin de conciliation, et a été, de fait, une voie royale pour flexibiliser et précariser les emplois.

L'emploi des femmes était par ailleurs intéressant du point de vue libéral pour d'autres raisons. Les femmes ont souvent constitué une réserve de main-d'œuvre que l'on peut, au gré de politiques adaptées, attirer sur le marché du travail ou renvoyer au foyer. En l'occurrence, il s'agissait de les attirer à la fois pour anticiper un risque de pénurie de main-d'œuvre dû à la plus faible natalité des décennies précédentes, et pour accroître la population active de manière à financer les retraites. L'égalité salariale entre hommes et femmes n'était plus un objectif en soi, mais simplement une nécessité, car trop d'inégalités dissuadent les femmes de prendre un emploi.

Ce glissement majeur advenu dans la conception de l'égalité, en lien avec la domination des politiques néolibérales, a été largement servi par une modification simultanée – probablement pas due au hasard – de la méthode appliquée pour promouvoir l'égalité des sexes. L'Union européenne a adopté la

politique du *gender mainstreaming*, qui se traduit par « approche intégrée de l'égalité » et qui exprime la nécessaire transversalité des questions liées au genre. Tous les secteurs européens doivent intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans chacun de leurs projets. Ce changement d'approche, qui est aujourd'hui, au vu de son bilan, majoritairement critiqué, a eu comme conséquences la dilution du principe d'égalité et l'affaiblissement de l'influence des réseaux compétents sur ces questions. L'élargissement de l'Union aux pays d'Europe de l'Est témoigne notamment du recul de l'attention portée à la question du genre. À aucun moment n'ont été incorporées, dans les discussions pour l'adhésion, des conditions liées à une nécessaire amélioration de la situation des femmes, qu'il s'agisse des inégalités sur le marché du travail, des violences, de l'exploitation provoquée par le tourisme sexuel ou encore du droit à l'avortement.

CHAPITRE 2

L'euro, machine à diverger

En mai 2008, quelques mois donc avant la crise bancaire et financière mondiale, lors d'une grande conférence de célébration des dix ans de l'euro, Joaquín Almunia, le commissaire aux affaires économiques et monétaires, se félicitait : « Sans l'euro, la tourmente financière actuelle aurait exercé une pression énorme sur les économies de la zone euro, avec de graves conséquences pour les échanges et l'investissement. » Malcolm D. Knight, le directeur général de la Banque des règlements internationaux, rendait hommage au « développement de marchés financiers européens puissants et liquides », en particulier celui des Credit Default Swaps, « aussi rapide sur le marché européen que sur le marché américain ¹ ».

1. Malcolm D. Knight, « The Euro as a Catalyst for Global Financial Market Deepening », discours au forum économique de Bruxelles,

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

Tel était le climat de l'époque. Quelques mois avant les cérémonies du dixième anniversaire, le président espagnol, José Luis Zapatero, pouvait déclarer : « Notre économie fait rêver les Français, les Anglais, les Italiens et les Allemands. Notre croissance dépasse celle de l'Union européenne et des États-Unis, la création d'emploi est permanente [...] La progression de notre économie ne peut être arrêtée!¹ » La même autosatisfaction s'étale dans le document qui servait de support à cette conférence² : « Un environnement macroéconomique stable et des taux d'intérêt peu élevés [...] ont créé les conditions pour un rattrapage accéléré ; les effets positifs de politiques économiques saines ont été renforcés par le développement et l'intégration des marchés financiers nationaux au sein de la zone euro. » Cependant, un petit bémol tempère l'enthousiasme : alors que « l'homogénéisation des économies devait permettre une meilleure coordination des politiques en faisant reculer les spécificités nationales », force est de constater que la

15 mai 2008, ec.europa.eu/economy_finance/events/2008/bef/knight_en.pdf [

1. Cité par *Antonio Muñoz Molina dans son livre Todo lo que era sólido [Tout ce que l'on croyait solide*, Paris, Le Seuil, 2013). Voir quelques extraits représentatifs de l'euphorie qui régnait juste avant la crise, gesd.free.fr/munoz14.pdf.

2. Commission européenne, « EMU@10. Successes and Challenges After Ten Years of Economic and Monetary Union », *European Economy* no 2, 2008, ec.europa.eu/economy_finance/publications/publication12682_en.pdf

convergence attendue ne s'est pas vraiment produite ; en effet, « de substantielles différences perdurent entre pays, en termes d'inflation et de coûts salariaux unitaires. Cela a conduit à des gains ou à des pertes de compétitivité cumulés et à d'importants déséquilibres commerciaux ». La raison en est, bien sûr, que les réformes structurelles ont été « moins ambitieuses après la mise en place de l'euro ». Mais ces réformes finiront naturellement par être menées à bien et la Commission se réjouit par avance des futurs progrès : « l'intégration commerciale, un meilleur ancrage des anticipations d'inflation et un recul des rigidités nominales (salaires et prix) » ainsi qu'« une plus grande intégration financière ».

Euro : le ver était dans le fruit

Six ans plus tard, la crise a servi de révélateur et aujourd'hui il est largement admis que la mise en place de la monnaie unique manquait de cohérence. Avant d'étudier plus en détail pourquoi, il n'est pas inutile de revenir brièvement sur les débats qui ont accompagné l'instauration de l'euro. Cette histoire complexe peut être ainsi résumée : les arguments des sceptiques, quoique très bien fondés, ont été escamotés au nom d'une volonté politique qui a su légitimer son projet et étouffer les voix discordantes.

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

C'est ce que notait déjà Robert Boyer¹ en 1998 : «L'euro est présenté comme un dispositif purement fonctionnel pour réduire les coûts de transaction et éliminer l'incertitude des taux de change, alors qu'il s'agit essentiellement d'un projet politique.» Et il décrit bien le procédé : on publie des études initiales qui délivrent un message très optimiste (le rapport «Un marché, une monnaie²» de 1990) puis, une fois la mise en place de l'euro acquise, on adopte «un point de vue beaucoup plus équilibré [le rapport «Euro 1999³»] qui insiste sur la nécessité de réformes structurelles difficiles, sans laquelle les bienfaits de l'euro seraient perdus.»

La référence théorique naturelle était le concept de «zone monétaire optimale», développée par Robert Mundell et Ronald McKinnon⁴. Cette théorie définit les conditions pour que les avantages d'une monnaie unique l'emportent

1. Robert Boyer, «An Essay on The Political and Institutional Deficits of The Euro», *Couverture orange Cepremap* no 9 813, www.cepremap.fr/depot/couv_orange/co9813.pdf

2. Commission européenne, «One Market, One Money», *European Economy*, no 44, octobre 1990, ec.europa.eu/economy_finance/publications/publication7454_en.pdf

3. Commission européenne, «Euro 1999. Report on The Convergence and Recommendations for The Third Phase of The EMU», 1998, gesd.free.fr/euro1999.pdf

4. Robert Mundell, «A Theory of Optimum Currency Areas», *The American Economic Review*, vol. 51, no 4, septembre 1961, digamo.free.fr/mundell61.pdf; Ronald I. McKinnon, «Optimum Currency Areas», *The American Economic Review*, vol. 53, no 4, septembre 1963, digamo.free.fr/mckinnon63.pdf.

sur les inconvénients résultant de la perte d'autonomie des politiques nationales monétaires et l'impossibilité des dévaluations. En termes plus techniques, la question est de savoir si une zone monétaire est capable d'absorber un « choc asymétrique » venant frapper de manière différenciée les pays membres de cette union monétaire. L'une des conditions essentielles, selon cette école de pensée, était la mobilité des « facteurs » : du côté du capital, l'intégration financière devait rendre cette mobilité possible ; mais, du côté du travail, tout le monde reconnaissait qu'elle resterait de faible ampleur. Beaucoup d'économistes, notamment aux États-Unis, se montraient donc extrêmement sceptiques sur la viabilité d'une monnaie unique européenne. Ces pronostics pessimistes n'étaient sans doute pas exempts d'arrière-pensées politiques, dans la mesure où une monnaie européenne risquait de faire concurrence au dollar comme monnaie internationale.

Mais la Commission européenne n'a pas tenu compte de ces avertissements. Elle insiste au contraire sur les avantages d'une monnaie unique : disparition du risque de change, formation d'un prix unique, etc. Et les fameux critères de convergence du traité de Maastricht n'ont pas grand-chose à voir avec la problématique des zones monétaires optimales, puisqu'ils portent sur le déficit public, l'encours de dette publique, le taux d'intérêt et le taux d'inflation. Les risques dont il faut se protéger sont donc l'irresponsabilité budgétaire et l'inflation, que la BCE aura pour unique mission de contenir.

Un pari implicite et risqué

La logique de la Commission européenne repose en fait sur un pari et un projet qui ne sont pas explicités. Le pari est que l'unification monétaire conduira à réaliser les conditions de la convergence, même si ces dernières ne sont *a priori* pas remplies. Le projet est en fait de faire fonctionner la monnaie unique comme un instrument de discipline salariale. L'accent mis sur l'inflation en est déjà un indice et il suffit d'ailleurs de remplacer ce terme par celui d'« augmentation des salaires » pour rendre plus lisible les textes et les rapports des institutions européennes.

L'intention est déjà présente dans le rapport « Un marché, une monnaie » qui insiste sur ce principe : « Il est donc d'une importance primordiale que les coûts du travail restent en ligne avec les écarts de productivité¹. » Mais « rester en ligne » ne signifie pas une progression équivalente. Le Livre blanc Delors² met les points sur les *i* en 1993 en suggérant qu'une progression du salaire réel inférieure d'un point à celle de la productivité « pourrait constituer une règle empirique acceptable », ce qui implique une baisse continue de

1. *It is therefore of paramount importance that regional labour costs remain in line with productivity differentials* [p. 38].

2. Commission des communautés européennes, *Croissance, compétitivité, emploi. Les défis et les pistes pour entrer dans le XXI^e siècle* [Livre blanc Delors], Paris, Michel Lafon/Ramsay, 1993, gesd.free.fr/libv93.pdf

la part des salaires dans la richesse créée, baisse qui, d'ailleurs, aura bien lieu.

À partir du moment où l'ajustement par le taux de change (la dévaluation) n'est plus possible, la question des différentiels d'inflation devient en effet primordiale. La Commission suppose implicitement qu'ils seront spontanément résorbés. Mais que se passe-t-il si ce n'est pas le cas ? C'est la question que se posaient les économistes de l'OFCE en 1993¹ qui envisagent deux solutions : soit « accepter que ces pertes de compétitivité induisent une forte croissance du chômage qui ferait pression sur le niveau des salaires, donc permettrait à terme d'améliorer la compétitivité », soit « compenser ces pertes de compétitivité par une politique budgétaire expansionniste, ce d'autant plus facilement qu'ils n'auraient plus à craindre qu'un déficit extérieur important ne mette en cause la valeur de leur monnaie ».

Une troisième possibilité était envisageable dans l'abs-trait, celle de l'harmonisation assurée par des transferts entre États, mais cette solution, qui aurait supposé une tout autre conception de la construction européenne, établie sur un principe de solidarité, était *a priori* exclue. C'est d'ail-leurs un principe fondamental de la conception néolibé-rale. Ainsi, le projet de Traité constitutionnel, rejeté en 2005, mentionnait à douze reprises la clause : « à l'exclusion de

1. Henri Delessy, Frédéric Lerais, Sébastien Paris-Horvitz, Henri Sterdyniak, «Après Maastricht : quelles politiques économiques en Europe?», *Revue de l'OFCE*, no 43, 1993, www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/9-043.pdf

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des États membres», que l'on retrouve dans le traité de Lisbonne adopté en 2007¹.

Les économistes de l'OFCE en concluaient alors qu'il ne serait donc «guère prudent de laisser entrer dans l'UEM des pays à trop forte inflation, qui risqueraient de connaître des pertes importantes de compétitivité les premières années», d'autant plus que leurs simulations montraient que la convergence est beaucoup plus lente en union monétaire que dans d'autres régimes de change².

Mais il est une autre dimension qu'il faut prendre en compte : la pleine réalisation d'une union économique et monétaire dépend aussi de la convergence des spécialisations industrielles. Avant même l'introduction de l'euro, Paul Krugman³ avait insisté sur le risque d'une divergence en la matière qui s'accompagnait en outre d'une plus grande vulnérabilité face à des chocs asymétriques⁴. Cette question a été à peu près totalement ignorée en raison du postulat

1. Traité de Lisbonne, septembre 2007, eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2007:306:FULL:FR:PDF

2. Frédéric Lerais, «Stabilisation macroéconomique et régimes de change en Europe», *Revue de l'OFCE*, no 43, 1993, gesd.free.fr/lerais93.pdf

3. Paul Krugman, «Lessons of Massachusetts for EMU», in Torres E, Giavazzi F. (éd.), *Adjustment and Growth in the European Monetary Union*, Cambridge University Press, 1993, gesd.free.fr/krugman93.pdf

4. Paul Krugman, Anthony Venables, «Integration, Specialization, and Adjustment», *European Economic Review* n° 40, 1996, gesd.free.fr/krugman96.pdf

central énoncé dès 1990 dans le rapport «Un marché, une monnaie», postulat selon lequel l'intégration financière devait assurer une telle convergence. Il était donc possible d'identifier une véritable erreur de méthode consistant à fixer des critères de convergence uniquement financiers et budgétaires, «alors que l'hétérogénéité des économies ne se résume pas à l'endettement public», et de suggérer que «l'unification monétaire ne peut logiquement précéder une unification économique plus organique, et qu'elle doit représenter plutôt l'aboutissement d'un processus¹».

À la conférence des dix ans de l'euro, le ministre des Finances des Pays-Bas, Wouter Bos, s'interrogeait : «Les dix ans de l'euro ont été un succès, mais qu'en sera-t-il au cours des dix prochaines années?» Toute la question est en effet de savoir comment les contradictions qu'il était possible de souligner avant même la mise en place de l'euro ont pu être contenues avant de resurgir avec l'éclatement de la crise.

Les mécanismes de la divergence

Les choses ne se sont pas passées exactement comme prévu. Trois mécanismes ont empêché le scénario optimiste de fonctionner de manière durable.

1. Michel Husson, «Les mystères de Maastricht» *in* Appel des économistes pour sortir de la pensée unique, *La monnaie unique en débat*, Syros, 1997, hussonet.free.fr/euromys.pdf

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

1. Les taux d'inflation n'ont pas convergé pour des raisons d'ordre structurel et non à cause d'une dérive salariale ;

2. Les taux d'intérêt nominaux ont parfaitement convergé, mais en raison des différentiels d'inflation maintenus, les taux d'intérêt réels ont divergé ;

3. La création d'une monnaie unique a rendu « indolores » les déficits commerciaux, dès lors que des entrées de capitaux les finançaient.

C'est le jeu de ces trois mécanismes qui permet de restituer les évolutions récentes et d'expliquer pourquoi la décennie suivant la mise en place de l'euro a pu échapper aux contradictions qui ont resurgi avec l'éclatement de la crise. On a alors redécouvert la réalité de la divergence, et on s'est mis à parler du « Nord » et du « Sud » de la zone euro ¹ (ou du « centre » et de la « périphérie »).

Certes, le rattrapage a eu lieu dans la mesure où les pays du Sud ont connu entre 1999 et 2007 une croissance plus rapide que celle des pays du Nord : 2,6 % par an contre 1,9 %. Cependant les deux groupes de pays ne sont pas homogènes de ce point de vue, et le rattrapage a eu lieu pour l'Espagne, la Grèce et l'Irlande mais pas pour le Portugal ou l'Italie.

En revanche, les deux groupes de pays se distinguent nettement par le recours aux importations, importations qui

1. Dans la suite de l'ouvrage, le Nord (désormais sans guillemets) regroupe l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Finlande et les Pays-Bas alors que le Sud est composé des GIPSI : Espagne, Grèce, l'Italie, l'Irlande et Portugal. La France occupe la plupart du temps une situation intermédiaire.

ont augmenté plus rapidement dans les pays du Sud (8,3 % l'an en valeur) que dans les pays du Nord (5,9 %). La croissance plus rapide au Sud a donc été coûteuse en importations, le fait qu'un supplément de croissance requiert un surcroît d'importations étant la marque d'une spécialisation industrielle de moindre qualité. C'est la raison essentielle pour laquelle les déficits commerciaux se sont creusés dans les pays du Sud alors que les excédents s'accumulaient au Nord, et cela dès la mise en place de l'euro.

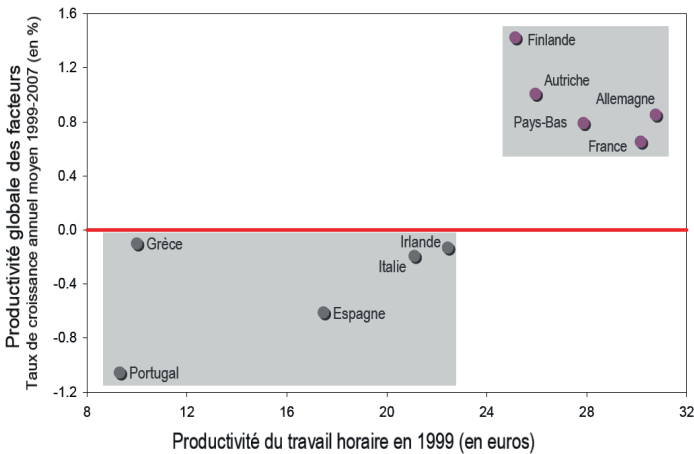
À partir du moment où ces déficits étaient comblés par des entrées de capitaux en provenance des pays à excédent commercial, de telles évolutions étaient compatibles avec un scénario de convergence, mais à une condition : que ces entrées de capitaux viennent doper l'appareil productif des pays en rattrapage. Or, la baisse des taux d'intérêt réels au Sud (en raison d'une inflation structurellement plus élevée) a donné naissance à des bulles immobilières et financières qui ont favorisé une « mauvaise allocation du capital », orientée non pas vers le secteur exposé mais vers les secteurs devenus plus rentables en raison de ces phénomènes d'ordre spéculatif. Comme l'indique la Commission européenne, « les choix d'investissement étaient déterminés par la recherche de rentes plutôt que par des considérations d'efficacité¹ ».

1. Commission européenne, « Catching-up Processes in the Euro Area », *Quarterly Report on the Euro Area*, no 1, 2013, chap 1, ec.europa.eu/economy_finance/publications/qr_euro_area/2013/pdf/qrea1_focus_en.pdf

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

Le résultat est que le processus de convergence productive n'a pas fonctionné. Tous les pays du Nord ont amélioré leur productivité globale des facteurs entre 1999 et 2007. Les pays du Sud, qui partaient d'un plus bas niveau de productivité, ont quant à eux enregistré un recul de la productivité globale des facteurs (graphique 1). Autrement dit, la convergence réelle – celle qui devait porter sur l'efficacité productive – n'a pas fonctionné, et la mise en place de l'euro s'est au contraire accompagnée d'une divergence réelle¹.

GRAPHIQUE 1



Source : Commission européenne, « Catching-up processes in the euro area ».

1. Pour une analyse plus circonstanciée, voir Michel Husson, « La divergence productive dans la zone euro », 26 janvier 2013, hussonet.free.fr/edprod.pdf et « Le taux de profit dans la zone euro », 1er février 2013, hussonet.free.fr/tprofeu.pdf

La faute aux salaires ?

Les déséquilibres à l'intérieur de la zone euro proviendraient d'une perte de compétitivité et de déficits commerciaux insupportables causés par la croissance excessive des salaires dans les pays du Sud. Cette thèse conduit logiquement à faire de l'austérité salariale (baptisée «dévaluation interne») le seul moyen de rétablir les équilibres. Elle s'appuie sur une comparaison entre l'évolution comparée des coûts salariaux unitaires et des déficits commerciaux (graphique 2).

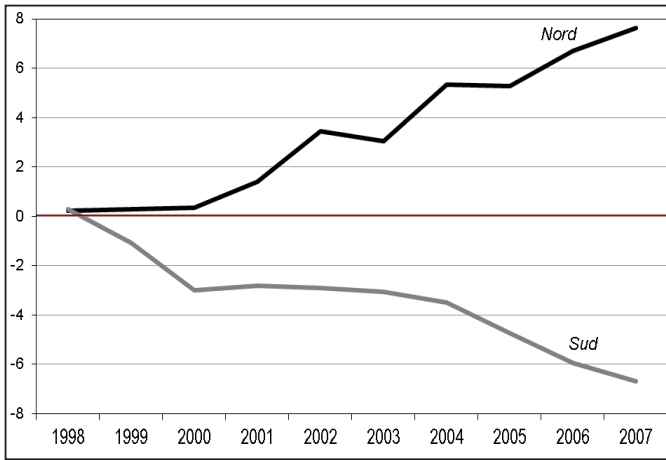
En réalité, on ne peut parler de «dérive salariale» dans la mesure où, au cours des deux dernières décennies, la part des salaires a baissé dans les pays européens, à de rares exceptions près : Lituanie, République tchèque, Malte, Portugal, Lettonie, Danemark. Autrement dit, les salaires réels ont progressé moins vite que la productivité du travail, et la compétitivité mesurée à partir des coûts salariaux n'avait pas de raison *a priori* de se dégrader. Mais la compétitivité-prix d'un pays peut se dégrader pour une autre raison, à savoir une inflation plus élevée, et c'est bien ce que l'on constate : l'ouverture de l'éventail des coûts salariaux unitaires mesurés en euros courants s'explique essentiellement par les différentiels d'inflation¹.

1. Ce résultat est documenté dans Michel Husson, «Coût salarial unitaire réel et nominal dans la zone euro», 6 novembre 2012, hussonet.free.fr/csuss.pdf

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

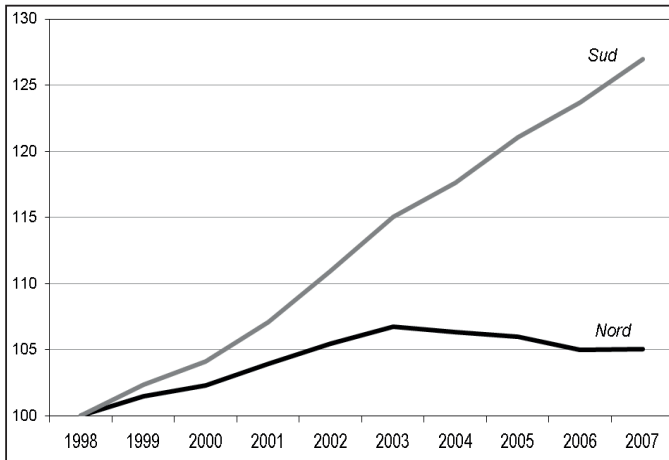
GRAPHIQUE 2

Coûts salariaux unitaires (BASE 100 EN 1998)



Source : base de données Ameco.

BALANCES COURANTES (EN % DU PIB)



Source : base de données Ameco.

Inflation et conflits de répartition : la non-convergence

L'un des objectifs déclarés de la construction européenne était d'enclencher un rattrapage des pays moins développés, donc une croissance plus rapide de l'économie de ces pays. Mais un résultat bien établi de la théorie économique est qu'un tel rattrapage s'accompagne en général d'un taux d'inflation plus élevé, ce qui soulève à nouveau la cohérence du projet de monnaie unique : il postulait implicitement une convergence préalable des taux d'inflation, mais il visait en même temps à un rattrapage qui aurait pour effet de les faire diverger. Et c'est bien ce qui s'est produit : entre 2000 et 2008, les prix ont augmenté de 27 % au Sud, contre 11,8 % au Nord. La France se situe dans la moyenne (18,4 %) et l'Allemagne bien en dessous (8,3 %).

À côté des effets du rattrapage, on peut distinguer deux facteurs qui peuvent expliquer le maintien de différentiels d'inflation, et que la monnaie unique ne pouvait en soi résorber. Le premier renvoie à la dynamique entre grands secteurs : en règle générale, la productivité du travail augmente plus vite dans l'industrie que dans le reste de l'économie. Si ces gains de productivité plus rapides se transmettent aux salaires du reste de l'économie, ce transfert est alors source d'une inflation structurelle. L'inflation peut être aussi le produit d'un conflit de répartition, potentiellement d'autant plus marqué que le niveau des inégalités de revenus est élevé. On constate de fait que l'inflation est plus élevée dans

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

les pays où les inégalités de revenus sont les plus importantes (Portugal, Grèce, Italie...). De ce point de vue, l'inflation est fondamentalement un indicateur de conflictualité sociale ; si les taux d'inflation n'ont pas convergé, c'est parce que les relations capital-travail sont restées marquées par des particularités nationales fortes.

Déficits commerciaux et divergence productive

Le creusement des déficits commerciaux a en réalité d'autres causes que l'évolution relative des coûts salariaux, comme le reconnaît d'ailleurs la Commission elle-même : «S'il existe une relation entre coûts salariaux unitaires et performances à l'exportation, elle est faible et du second ordre par rapport à la dégradation de la balance commerciale, et donc ceux-ci ne peuvent en être la cause¹.»

Il suffit en effet de comparer la croissance des exportations avec celle du coût salarial unitaire dans le secteur industriel pour constater l'absence totale de liaison. L'Autriche et l'Allemagne ont vu ainsi baisser leur coût du travail dans l'industrie, alors qu'il a augmenté en Grèce et en Espagne : pourtant ces quatre pays ont enregistré une croissance comparable de leurs exportations durant la décennie précédant la crise.

1. Commission européenne, *European Competitiveness Report 2010*, octobre 2010, www.eurosfairer.prd.fr/7pc/bibliotheque/consulter.php?id=2094

Une étude récente¹ généralise ce résultat : «Les secteurs exposés des pays périphériques de la zone euro n'ont pas connu de moindres performances au cours des années 2000.» On vérifie en effet que la croissance des exportations des pays du Sud entre 1997 et 2007 est proche de celle des pays du Nord et bien supérieure à celle de la France. La divergence des soldes commerciaux entre Nord et Sud résulte donc principalement des différences dans la croissance de la demande intérieure d'un pays à l'autre et dans le mode de spécialisation de ces deux groupes de pays.

Crise de la dette au Sud

La crise a pris en Europe la forme d'une crise des dettes souveraines. Elle renvoie aux dimensions économiques et institutionnelles de la construction européenne et notamment au refus de mutualiser les dettes. Mais elle doit aussi être interprétée comme un effet de la divergence productive entre les pays de la zone.

Il faut commencer par rappeler que cette crise n'est pas due à un endettement excessif des pays qui ont le plus été frappés. En 2007, seules la Grèce et l'Italie avaient un

1. Guillaume Gaulier, Vincent Vicard, «Évolution des déséquilibres courants dans la zone euro : choc de compétitivité ou choc de demande?», *Bulletin de la Banque de France*, no 189, 3e trimestre 2012, www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/publications/Bulletin-189-desequilibres.pdf

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

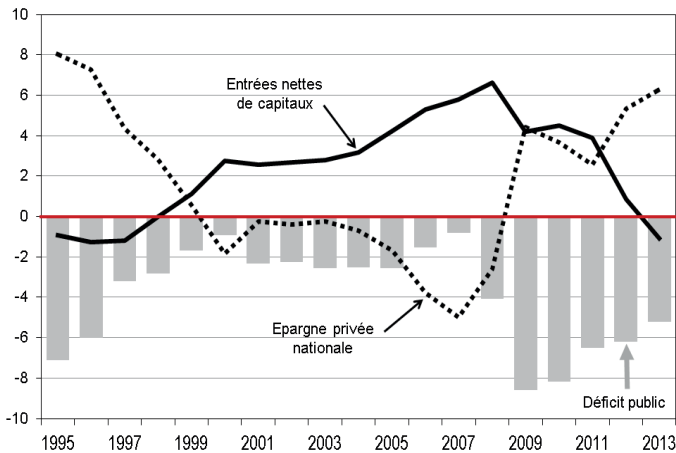
encours de dette publique significativement supérieur, en proportion de leur Pib, à la moyenne de la zone euro. Et seule la Grèce avait un déficit public excédant le seuil maximum de 3 % du Pib. L'envol du déficit et de la dette dans les pays du Sud s'explique par des facteurs bien identifiés qui sont les politiques de soutien à l'activité (dans un premier temps), le sauvetage des banques privées et l'effet de boule de neige provoqué par une hausse considérable des taux auxquels ces pays devaient financer leurs déficits.

Mais le creusement des déficits publics résulte aussi d'un brutal changement dans le régime de financement de ces économies. On peut l'analyser à partir de la relation comptable selon laquelle le besoin de financement public est couvert par l'épargne privée nationale (des entreprises et des ménages) et par les entrées nettes de capitaux. Autrement dit, la somme du déficit public, de l'épargne privée et des entrées de capitaux est nulle. Cette règle comptable fournit une grille de lecture utile des évolutions.

Avant l'introduction de l'euro, les pays du Sud avaient réduit leurs déficits budgétaires de manière à satisfaire aux critères d'entrée dans l'euro, avec comme contrepartie une baisse de l'épargne privée et un afflux de capitaux (graphique 3). Ensuite, jusqu'à la crise, les déficits publics ne se sont pas creusés et les entrées nettes de capitaux ont compensé les déficits commerciaux qui augmentaient, tandis que l'épargne privée baissait. L'éclatement de la crise met brusquement et durablement un terme à l'entrée quasi automatique de capitaux qui prévalait jusqu'ici. La

contrepartie est alors non seulement une augmentation des déficits publics mais aussi une très forte baisse du taux d'épargne privée.

GRAPHIQUE 3
RÉGIME DE FINANCEMENT DES PAYS DU SUD (EN % DU PIB)
Déficit public + Epargne privée nationale
+ Entrées nettes de capitaux = 0



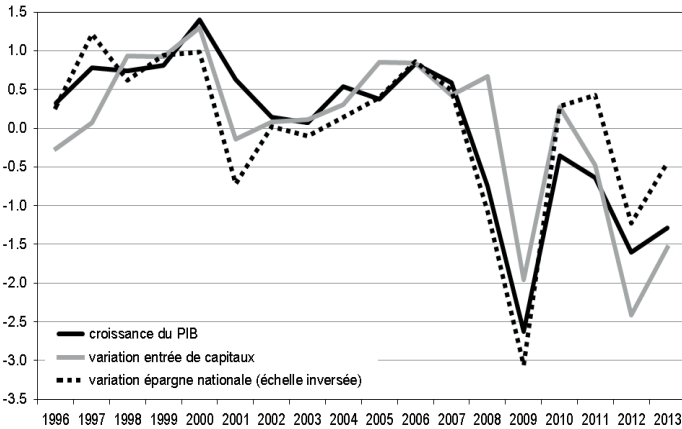
Source : base de données Ameco.

Le point important est que ce mode d'ajustement n'est compatible qu'avec une croissance notablement réduite : il existe en effet un lien très étroit entre le taux de croissance des pays du Sud et les variations du taux d'épargne privée et des entrées nettes de capitaux (graphique 4). Cela veut dire que, compte tenu de leurs structures productives, la

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

croissance des pays du Sud n'a pu être soutenue que par des entrées de capitaux. Ils ne pourraient renouer avec l'activité économique qu'au prix d'une dégradation de leur solde commercial, ce qui nécessiterait de nouvelles entrées de capitaux.

GRAPHIQUE 4
RÉGIME DE CROISSANCE DES PAYS DU SUD



Source : base de données Ameco.

L'austérité n'est pas un outil de convergence

On pourrait résumer la logique des politiques d'ajustement en disant qu'elles cherchent à faire tourner à l'envers la fausse corrélation illustrée par le graphique 2 : pour

réduire les déséquilibres commerciaux, il suffirait de resserrer l'éventail des coûts salariaux unitaires. Et la façon la plus simple de le faire est évidemment de baisser les coûts salariaux unitaires. Cela semble d'ailleurs fonctionner, mais il s'agit de la même illusion d'optique : si les déficits commerciaux se réduisent, c'est essentiellement en raison de la récession qui frappe les pays du Sud et conduit à une baisse de leurs importations¹. Le seul véritable contre-exemple est celui de l'Espagne, dont les exportations ont augmenté, mais au prix d'une stagnation du marché intérieur qui s'accompagne d'un taux de chômage record.

La conclusion essentielle de cette analyse est que les politiques d'ajustement menées actuellement en Europe ne peuvent rétablir les conditions de la convergence économique. Elles ont en fait deux objectifs. Le premier est de rétablir la rentabilité du capital, et la meilleure preuve en est que la modération salariale, qui était censée permettre de restaurer la compétitivité-prix, a en pratique été consacrée à un rétablissement des marges de profit, notamment à l'export², ce que la Commission européenne vient d'ailleurs de reconnaître : «Le corollaire d'une répercussion

1. Voir Michel Husson, «Compétitivité et récession dans la zone euro», 26 février 2013, hussonet.free.fr/bccsu.pdf

2. Odile Chagny, «La nouvelle gouvernance européenne des salaires», *Note du CEP*, Groupe Alpha, août 2013, www.groupe-alpha.com/data/document/nouvelle-gouvernance-europeenne-salaires.pdf

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

incomplète des coûts salariaux dans les prix est une augmentation des marges de profit¹.»

Le deuxième objectif est de profiter de la crise pour faire passer les fameuses «réformes structurelles», et l'on revient ici à la case départ et aux intentions initiales du rapport «Euro 1999» déjà cité : «Les États membres auront à poursuivre leurs efforts de convergence, à renforcer la responsabilité de tous les acteurs économiques et à mener à bien des réformes structurelles afin de restaurer une croissance saine et durable en Europe.»

Admettons un instant que ces recettes fonctionnent et que les pays du Sud renouent avec la croissance : ils seraient immédiatement confrontés aux mêmes faiblesses de leur appareil productif, à moins d'accepter définitivement un statut de pays dépendant n'ayant à faire valoir que ses bas salaires et ses systèmes sociaux dégradés. Voilà pourquoi la construction européenne effectivement existante est incompatible avec une perspective d'intégration réelle et d'harmonisation qui nécessite une refondation radicale du projet européen.

1. Commission européenne, «Labour Costs Pass-through, Profits And Rebalancing in Vulnerable Member States», *Quarterly Report on the Euro Area*, no 3, 2013, ec.europa.eu/economy_finance/publications/qr_euro_area/2013/pdf/qrea3_section_1_en.pdf

CHAPITRE 3

L'austérité, une erreur? Non : un projet

Les politiques d'austérité sont-elles «une erreur¹»? Les experts néolibéraux et les dirigeants européens sont-ils aveuglés par leurs croyances irrationnelles? Cette idée s'est trouvée renforcée en 2013 lorsqu'un jeune thésard de l'université Cornell, Thomas Herndon, a prouvé que l'étude de référence qui justifiait les politiques d'austérité imposées aux pays en difficulté... était fausse. En effet, à l'appui de sa politique, la Troïka (Commission, BCE, FMI) citait abondamment le travail publié en 2010 par deux économistes de Harvard, Carmen Reinhart et Kenneth Rogoff, rapport

1. « Quand on écrira l'histoire de la crise de la zone euro entamée à l'hiver 2009, la longueur de la liste des erreurs commises par les dirigeants européens mois après mois étonnera probablement les commentateurs. » [Guillaume Duval, « Les deux erreurs », *Alternatives économiques*, [no 307, novembre 2011 <www.alternatives-economiques.fr/les-deux-erreurs_fr_art_633_56204.html>]

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

supposé avoir prouvé qu'une dette publique supérieure à 90 % du Pib était un désastre pour la croissance des pays concernés.

Pourtant, la thèse de l'aveuglement est un peu courte pour rendre compte de la continuité d'une politique menée depuis cinq ans déjà par l'ensemble des institutions et gouvernements européens.

Une reprise euthanasiée

La crise de 2008 a provoqué partout dans le monde un effondrement brutal de l'activité économique. Une panique sans précédent s'empare des dirigeants occidentaux, qui n'avaient rien vu venir. Keynes et même Marx font la une des journaux économiques néolibéraux comme *The Economist*. Les éditorialistes rappellent les leçons de la crise des années 1930. Pour éviter l'effondrement total des économies, les gouvernants choisissent d'abord de renflouer à guichets ouverts les banques en difficulté. Le montant total des soutiens au système financier – incluant les garanties – est évalué à 11 000 milliards de dollars pour les USA et 4 500 milliards d'euros pour l'Union européenne. Le coût final se monte selon la Commission européenne à 700 milliards d'euros (5 % du Pib) pour l'UE.

En même temps, afin de limiter la récession, les gouvernants mettent en place des plans de relance budgétaire.

Ainsi Gordon Brown réduit-il la TVA pour soutenir la consommation, Nicolas Sarkozy instaure-t-il une prime à la casse pour les automobiles usagées. Barack Obama lance quant à lui un plan d'investissements publics et d'allègements d'impôts pour 800 milliards de dollars. Ces plans de relance représentent environ 2 à 3 % du Pib. Ils n'empêchent pas mais limitent la flambée du chômage.

Pourtant, dès 2010, alors qu'Obama continue à soutenir tant bien que mal l'économie américaine, les dirigeants européens prennent un tournant à 180°. Ils se lancent dans des politiques d'austérité d'une brutalité inouïe : réductions des dépenses publiques et hausses d'impôts se succèdent en rafale dans toute l'Union européenne. Entre 2010 et 2013 l'ajustement budgétaire représente 5 points de Pib en France, 7,5 points au Royaume-Uni et jusqu'à 19 points en Grèce. Des plans de relance à l'envers, deux fois plus importants que les vrais !

Que s'est-il passé début 2010 qui justifie un tel virage ? La finance mondiale a simplement tapé du poing sur la table. À peine sauvés du désastre par l'intervention des États, les spéculateurs ont repris l'offensive contre ces mêmes États sous prétexte des déficits publics provoqués par la crise financière. Et c'est sur l'Europe que cette offensive s'est concentrée.

Précisément sur l'Europe, parce que c'est là que les États sont entièrement dépendants des marchés financiers. Depuis la création de l'euro, il est interdit à la BCE de financer les déficits publics, ce que font abondamment les

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

banques centrales britannique et américaine. Ce sont donc les financiers seuls qui décident s'ils vont prêter à un État et à quel taux. Pouvoir exorbitant, et dont ils ne se privent pas.

La Grèce a servi de déclencheur. Les autorités grecques annoncent en décembre 2009 une révision à la hausse du déficit public – déficit maquillé par le gouvernement précédent. La «révélation» – en fait un secret de polichinelle – déclenche une flambée des taux d'intérêt sur la dette grecque : les banques internationales ne veulent plus prêter à la Grèce de peur ne pas être remboursées. Elles exigent des «primes de risque» colossales, qui dépassent rapidement 10 %. La contagion s'étend bientôt à l'Irlande, au Portugal et à l'Espagne.

En quelques mois, le climat idéologique bascule en Europe et le programme néolibéral, temporairement discrédité, revient en force. La Troïka se met en place pour «guider» les pays attaqués par la spéculation sur le droit chemin afin qu'ils «regagnent la confiance des marchés» : Commission, Banque centrale européenne et FMI figolent des plans d'austérité draconiens qui annulent rapidement les effets des plans de relance et vont bien au-delà. L'Union européenne replonge, tandis que les États-Unis, où la relance continue, poursuivent leur reprise. La créativité européenne se paie en millions de chômeurs supplémentaires. Ainsi le chômage aux USA, qui avait flambé de 7 millions en 2007 à 15 millions en 2009, est-il revenu à 11 millions en 2014. Dans l'UE par contre, on est passé de 16 millions de chômeurs en

2007 à 22 millions en 2009, pour continuer à grimper sans mollir jusqu'à 26 millions en 2014.

Cynisme ou incompétence ?

Les dirigeants européens ont-ils été pris d'une nouvelle crise de panique en constatant la fragilité de la zone euro, sa dépendance vis-à-vis de marchés financiers irascibles et insatiables, ou savaient-ils ce qu'ils faisaient ? Ont-ils agi par incompétence ou par cynisme ?

Les croyances des économistes libéraux et la confiance aveugle des politiques envers les « experts » ont sans doute joué un rôle. La fameuse étude de Rogoff et Reinhart, tout comme les exemples ressassés des politiques d'ajustement suivies dans les années 1990 par la Suède, la Canada ou Israël, ont été mis en avant, de bonne ou de mauvaise foi, pour prouver qu'on peut relancer une économie par la réduction des dépenses publiques. À peine ressuscité, Keynes a été à nouveau enterré. Les économistes du FMI ont théorisé la chose en affirmant que les « multiplicateurs » sont inférieurs à 0,5 : autrement dit l'impact d'une baisse des dépenses publiques sur la croissance serait très faible, et largement compensé par l'effet positif de la baisse des taux d'intérêt et du retour de la confiance des investisseurs. Le ministre de l'Économie Christine Lagarde, jamais à court d'absurdités, expliquait à l'été 2010 que sa politique de sortie de crise joignait les vertus de la rigueur à celles de

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

la relance, et forgeait l'inoubliable (et pourtant déjà oublié) néologisme de « rilance ».

De même, le succès de l'Allemagne a été brandi comme la preuve de l'efficacité d'une politique d'austérité salariale et sociale. Les réformes Hartz, menées par la coalition Verts-SPD au début des années 2000, ont réduit drastiquement les salaires des précaires, les droits des chômeurs, et multiplié les *minijobs* sans droits sociaux. De ce fait, la consommation des ménages a stagné pendant dix ans, mais les exportations vers la zone euro et les pays émergents ont tiré une croissance allemande en solo.

Les partisans de l'austérité n'« oubliaient » qu'un détail : une politique de rigueur menée par un pays en solitaire n'a rien à voir avec une politique d'austérité généralisée à toute un continent. En leur temps, la Suède, le Canada, Israël ou l'Allemagne avaient réduit leurs dépenses publiques ou leurs salaires alors que le reste du monde était en croissance. Ils avaient ainsi amélioré leur compétitivité et profité de la demande externe. En revanche, dans l'UE des années 2010, tous les pays, même l'Allemagne, mènent simultanément la même politique : chacun tire les autres vers le bas et s'enfonce ainsi en même temps.

L'« oubli » est grossier. Les faits finissent par s'imposer : en juin 2013, le FMI fait son autocritique. Son économiste en chef, Olivier Blanchard, confesse « être habité par le doute ». Il admet avoir « sous-estimé le rôle de la finance » et « révisé ses hypothèses » sur les fameux multiplicateurs. Autre membre de la Troïka à se rétracter, Jan In't Veld, le

modélisateur en chef de la Commission, concède que « l'impact négatif des mesures propres à chaque pays » est aggravé par les « effets d'entraînement négatifs des mesures d'assainissement d'autres pays ». Cet impact aurait provoqué une perte de 5 points de Pib pour la France, l'Italie, l'Espagne, et jusqu'à 8 points pour la Grèce. Rien qu'en France, cette politique aurait causé une hausse du taux de chômage de 3 points, soit 700 000 chômeurs supplémentaires!

Mais le Conseil des chefs d'État et de gouvernement et la BCE n'en ont cure. Si les autocritiques des experts amènent le FMI à blâmer ouvertement les politiques d'austérité excessives, si certains économistes de la Commission affichent des états d'âme, les banquiers centraux – qui sont avant tout des banquiers – ne changent pas de politique. Les dirigeants européens non plus. La Troïka en vient à se déchirer publiquement : le FMI, traditionnellement proche de l'administration américaine, reproche aux Européens de plomber la croissance mondiale (et les exportations des USA) par ces politiques d'austérité excessives.

Les dirigeants européens ne faiblissent pas : ils appliquent le célèbre adage de Churchill – « ne jamais gâcher une bonne crise¹ » – , et poursuivent imperturbablement leur stra-

1. La phrase de Churchill, « *Never let a good crisis go to waste* », a été reformulée en 2009 par Rahm Emmanuel, directeur de cabinet d'Obama : « *You never want a serious crisis to go to waste* » ; avec une explication de texte : « It's an opportunity to do things that you think you could not do before. » (C'est l'occasion de faire ce que vous ne pensiez pas pouvoir faire, avant.)

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

tégie du choc. La pression des marchés financiers sur les États est organisée par les États eux-mêmes. Elle permet aux gouvernements – enfin! – d'imposer le licenciement des fonctionnaires, la privatisation des systèmes de santé, le démantèlement du droit du travail, la baisse des salaires dans toute l'Europe du Sud. En France, le soi-disant « délai de grâce » de deux ans, accordé en juin 2013 par la Commission pour ramener le déficit budgétaire à 3 % du Pib, a un prix : une nouvelle réforme des retraites allongeant encore de deux ans la durée requise de cotisation. Les « réformes structurelles » déferlent partout avec la sempiternelle boîte à outils : précarisation des contrats de travail, réduction des droits sociaux, décentralisation des négociations collectives au niveau de l'entreprise, voire suppression pure et simple du dialogue social.

Un projet clair comme de l'eau de roche... fracturée

En juin 2012, des centaines d'économistes prestigieux signent le « Manifeste pour le retour à la raison économique » lancé par Paul Krugman, prix Nobel d'économie néokeynésien, et Richard Layard, ancien président de la London School of Economics, afin de dénoncer les « erreurs d'analyse profonde » qui inspireraient les politiques d'austérité¹.

1. rue89.nouvelobs.com/rue89-eco/2012/06/28/rebrousse-poil-des-economistes-lancent-un-manifeste-contre-la-rigueur-233417

Mais ceux qui pensent que les dirigeants européens se trompent... se trompent eux-mêmes. Bien sûr, l'idéologie néolibérale peut aveugler, et il y a une bonne part de fanatisme dans les certitudes de nos dirigeants. Mais il y a surtout une stratégie de long terme, froide et cynique.

La stratégie de Lisbonne adoptée en 2000 fixait un objectif clair : «faire de l'UE l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010». Son échec était patent. La crise est pour le patronat européen l'occasion inespérée de rétablir cette compétitivité européenne par une thérapie de choc. Un remarquable manifeste patronal franco-allemand, le rapport Beffa-Cromme sur «Compétitivité et croissance en Europe», décrit cette stratégie sans fards. Remis en mai 2013 à François Hollande et Angela Merkel, ce rapport est signé par **Jean-Louis Beffa**, président d'honneur de Saint-Gobain (et président de Lazard Asie), **Gerhard Cromme**, président de Siemens, le Medef et le BDI (le Medef allemand). Il illustre la parfaite identité de vue entre les deux classes dominantes. Significativement, le signataire côté français est un patron dit «de gauche» et «colbertiste», présenté par la presse comme «critique du modèle de développement libéral-financier et partisan du modèle industriel-commercial à l'allemande¹» et «visiteur du soir»

1. Beffa avait fondé en 2002 le Centre Saint-Gobain pour la recherche en économie, avec le prix Nobel américain Robert Solow et Robert Boyer, le père du courant économique régulationniste français. Son ralliement à la banque Lazard est tout sauf anecdotique. <www.lopinion.fr/30-mai-2013/jean-louis-beffa-homme-reseaux-593>

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

d'Arnaud Montebourg, le ministre français du redressement productif.

Pour relancer l'économie européenne, ces patrons éclairés recommandent rien de moins qu'une fuite en avant ultralibérale et productiviste.

Fuite en avant ultralibérale : on trouve dans le rapport Beffa-Cromme l'hymne habituel à «l'ouverture des marchés, la réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires, la libéralisation de l'accès aux marchés publics et à l'investissement privé ainsi que l'harmonisation internationale des normes et règlements», le tout dans le cadre des «négociations bilatérales actuelles entre l'UE et l'Inde et le Japon, les négociations à venir entre l'UE et les États-Unis concernant un accord de libre-échange, ainsi que la prochaine période de négociation de l'Organisation mondiale du commerce». La réglementation des marchés financiers doit elle aussi être allégée, notamment concernant les «exigences en matière de fonds propres pour les placements réalisés par les assureurs».

Il faut bien sûr «mettre en œuvre et respecter de manière rigoureuse le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance», «réduire en priorité les dépenses publiques en France et en Allemagne», «défendre et promouvoir la propriété intellectuelle européenne», poursuivre les «réformes structurelles du marché du travail, essentielles pour améliorer la compétitivité», etc.

Le libéralisme trouve toutefois ses limites quand il s'agit de réglementation antimonopole : ainsi nos grands patrons

demandent-ils à la Commission européenne d'être moins tatillonne à l'encontre des fusions entre grands groupes européens, en prenant en compte « l'horizon des marchés mondiaux (et non européens, nationaux ou locaux) » : puisque leur terrain de chasse est le monde, et pas l'Europe, peu importe si un groupe européen contrôle seul le marché européen.

Fuite en avant productiviste également : le dogmatisme ultralibéral se double d'une irresponsabilité écologique affichée. Il n'est pas nécessaire d'avoir fait Polytechnique pour savoir que le marché européen des « droits à polluer » est un échec complet¹. L'accélération du réchauffement climatique appelle de toute urgence la mise en place de taxes sur les émissions de CO2 pour obliger les entreprises à rendre leurs modes de production plus sobres en gaz à effet de serre. Mais Beffa et Cromme estiment au contraire que « les droits et les taxes sur l'énergie doivent être réduits et harmonisés ».

De même, il n'est pas besoin d'être ingénieur des Mines (ça peut même gêner) pour voir que l'exploitation débridée des gaz de schiste aux États-Unis est à la fois une folie écologique – avec la fracturation hydraulique qui pollue durablement les nappes phréatiques – et une bulle financière – avec des firmes qui doivent sans cesse ouvrir de nouveaux puits à grand renforts de nouveaux capitaux pour compenser

1. Voir la déclaration de 110 organisations de la société civile européenne, « Il est temps de mettre fin au marché carbone européen », scrap-the-euets.makenoise.org/francais/

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

le tarissement rapide des puits précédents. Mais Beffa et Cromme s'en moquent : pour eux « l'Europe doit œuvrer en faveur du développement des compétences industrielles et d'un cadre d'action pour le secteur des gaz non conventionnels pour promouvoir une solution européenne commune face au défi que représente l'exploitation de ce type de ressources énergétiques ». Après nous le déluge : telle est la devise du 1 % qui contrôle l'économie et la politique européennes¹.

Nord-Sud : fracture économique, consensus politique

L'acceptation sans états d'âme des politiques d'austérité et de la fuite en avant productiviste par tous les gouvernements européens traduit le succès – sans doute provisoire mais réel – du projet d'unification politique des bourgeoisies européennes. Le projet était explicité dès 1950 dans la déclaration fondatrice de Maurice Schumann, le ministre français des Affaires étrangères. La soumission des gouvernements européens, France incluse, aux règles néolibérales d'une Europe sous hégémonie allemande manifeste la réalisation de cette « fusion d'intérêts [...] qui introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions

1. En référence au célèbre slogan d'Occupy Wall Street, « We are the 99 % ».

sanglantes¹». La dépression en Europe du Sud, qui risque de s'étendre au Nord, en est le prix qu'ont accepté de payer les gouvernants. Ou plutôt de faire payer à leurs peuples.

Sur le plan économique et social, la zone euro s'est littéralement fracturée en deux sous l'impact de la crise. Si l'on compare l'Europe du Nord (Allemagne, Autriche, Belgique, Pays-Bas, Finlande, Irlande) et celle du Sud (France, Italie, Espagne, Portugal, Grèce), en 2013 le Pib par tête a retrouvé au Nord son niveau de 2007 alors qu'il a chuté de 8 % au Sud (et même de 20 % en Grèce). Le chômage flambe jusqu'à 25 % et plus en Espagne ou en Grèce, alors qu'il recule à 5 % en Allemagne. Au Sud, les gouvernements, de « gauche » ou de droite, perdent toutes les élections ; leurs successeurs, de droite ou de « gauche », poursuivent les mêmes politiques. Bien que les inégalités et la pauvreté augmentent également en Allemagne (le taux de pauvreté bat des records, 14 % en 2012, et même 20 % dans l'ancienne Allemagne de l'Est), les performances des exportations et la baisse du chômage permettent une stabilité politique (avec une nouvelle coalition CDU-SPD) en fort contraste avec le chaos qui règne au Sud.

Les dirigeants du Sud ont tous connu des déroutes électorales pour avoir appliqué des plans d'austérité brutaux, injustes et impopulaires au lieu de faire payer la finance. Mais s'ils éprouvent les pires difficultés à légitimer leurs politiques auprès de leurs électeurs, aucun ne remet en

1. europa.eu/about-eu/basic-information/symbols/europe-day/schuman-declaration/index_fr.htm

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

cause les règles européennes ni l'hégémonie de Berlin. Dans son livre de souvenirs sur la crise de l'euro¹, dans lequel il décrit les «sommets de la dernière chance» de la période 2010-2012, José Luiz Zapatero note l'obsession partagée des dirigeants européens autour de deux mots, «*lundi*» et «*marchés*»: la peur de la réaction des investisseurs internationaux était «*une épée de Damoclès qui pesait sur nous tous*». Mais, s'il se lamente des conséquences du pouvoir exorbitant que la liberté de circulation des capitaux confère aux marchés financiers, il ne conteste ni cette liberté ni les traités européens qui l'ont sanctifiée pour soumettre les États à la finance. Comme le Grec George Papandreou, le Portugais José Sócrates ou le Français François Hollande, les dirigeants sociaux-démocrates européens choisissent en toute lucidité de brutaliser leurs populations et de perdre de façon humiliante les élections plutôt que de contester les règlements de l'UE, la BCE et le *leadership* allemand.

Une statue pour Staline et Lehman Brothers ?

Début 2014, l'Union et la zone euro semblent être «sorties du trou»: la production a cessé de reculer, l'Espagne et la Grèce cessent de s'enfoncer dans la récession. La Commission vante les progrès des pays du Sud: ainsi,

1. José Luiz Zapatero, *El dilema. 600 días de vertigo*, Barcelone, Planeta, 2013.

entre 2008 et 2012, les exportations de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne ont augmenté de, respectivement, 44 %, 17 % et 13 %. Leur déficit commercial a été divisé au moins par deux entre 2008 et 2012¹.

Pourtant aucun signe de réelle reprise n'est visible : partout l'investissement stagne, la consommation aussi, et le ralentissement atteint même l'Allemagne, dont les exportations faiblissent du fait des difficultés des pays émergents. La misère poursuit ses ravages dans une Europe du Sud redevenue terre d'émigration massive. Si les instances européennes, malgré ce visible enlisement, ne manifestent aucune intention de s'écarter de la voie de l'austérité et des réformes structurelles, c'est qu'elles ont choisi de prendre le risque d'une dépression européenne pour défaire les conquêtes salariales post-1945 et rétablir la position concurrentielle des capitalismes européens dans la mondialisation.

Le pari néolibéral européen, formalisé depuis le traité de Maastricht, a connu un grave échec avec la crise de l'euro. Mais comme toujours, les néolibéraux en tirent une seule conclusion : la dose était insuffisante. Les réformes de la gouvernance européenne introduites à la faveur de la crise visent donc à radicaliser la logique antérieure. De nouvelles directives (Six Packs et Two Packs) et le traité budgétaire de 2012 (Traité pour la stabilité, la coordination et la

1. Safaa Ben Farhat, « Le commerce extérieur, baromètre des déséquilibres de la zone euro », Agefi, mai 2014, communautes.agefi.fr/1-avenir-de-la-zone-euro/les-desequilibres-macroeconomiques-de-la-zone-euro-le-commer [

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

gouvernance) ont durci l'obligation d'austérité et le contrôle des politiques économiques des États par Bruxelles et Berlin. Ainsi, le déficit public « structurel » – concept ésotérique et controversé – devra désormais être nul (inférieur à 0,5 % du Pib), ce qui est supposé lier définitivement les mains des États en matière budgétaire.

Chaque fois, les éditorialistes eurobéats présentent ces réformes comme des avancées décisives vers un fédéralisme européen. Ainsi, après l'accord – insignifiant celui-ci – de décembre 2013 sur l'union bancaire, *Le Monde* titrait une (fois de plus !) « Berlin et Paris relancent l'Europe », évoquant tout simplement « un bon accord qui corrige les failles de la zone euro ».

Le pari – dit « néofonctionnaliste » par les politologues – des fondateurs de l'Union européenne serait ainsi sur le chemin du succès. Selon le calcul retors des stratèges fédéralistes, le caractère boiteux d'une union économique sans union politique ne pouvait que précipiter des crises à la faveur desquelles les États seraient contraints d'avancer vers plus d'intégration. Mario Monti, ex-commissaire européen, ex-premier ministre italien et ex(?)-conseiller de Goldman-Sachs, dans un débat avec Paul Krugman, résume le projet d'une phrase : « La crise pousse à l'union politique de l'Europe ¹. »

Réplique cinglante de Krugman : « C'est un peu comme penser qu'il faudrait ériger une statue de Staline à Bruxelles,

1. *Le Monde.fr*, « Mario Monti : "La crise pousse l'Europe vers l'union politique" », Entretien Mario Monti-Paul Krugman, 17 juin 2013.

en considérant qu'il a aidé à construire l'Europe. Qui sait, peut-être aurons-nous un jour une plaque en l'honneur de Lehman Brothers, pour avoir rendu possible une union politique en Europe!»

Un fédéralisme autoritaire

Krugman raille à raison le piètre machiavélisme des fédéralistes sociaux-démocrates européens qui, depuis Mitterrand et Delors, ont livré l'Union au capital financier dans l'espoir de construire ensuite une Europe sociale. Mais en les jugeant à l'aune de la rationalité keynésienne et du fédéralisme étatsunien, il pourrait bien sous-estimer la portée des récentes réformes européennes. En effet, le grand projet néolibéral européen n'est pas un fédéralisme de solidarité sociale ni de puissance militaire. Les abandons de souveraineté consentis par les États nationaux ne sont pas contrebalancés par l'édification d'un État social fédéral ni même d'un État puissance (la politique de défense commune se réduisant à la soumission à l'OTAN et donc aux États-Unis). Aucune démocratie de niveau continental ne vient compenser le recul de la démocratie au niveau national.

Nous assistons bien plutôt à l'émergence d'un fédéralisme d'un type nouveau, fondé sur la discipline financière. Dans l'espoir d'assurer définitivement la crédibilité des États et de l'Union aux yeux des marchés financiers, les dirigeants

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

européens sont en train d'expérimenter une forme nouvelle : un fédéralisme autoritaire néolibéral, au sein duquel la souveraineté politique des États est à la fois mise en commun et entre parenthèses par un système de contraintes juridiques soustraites à la pression démocratique.

La crédibilité financière est présumée reposer d'abord sur la soi-disant « règle d'or » budgétaire qui interdit les déficits publics. Le pilotage des politiques budgétaires est désormais assuré par des règles inamovibles assorties de sanctions ; telle est l'essence du traité budgétaire imposé à la faveur de la crise de l'euro, et ratifié sans débat par François Hollande dès son élection en 2012. Le traité budgétaire impose la création dans chaque pays d'un « haut conseil des finances publiques » chargé de veiller à l'orthodoxie du budget présenté au Parlement ; les projets de loi de finances sont désormais soumis à l'approbation de la Commission européenne avant même d'être présentés aux Parlements nationaux.

Mais les règles budgétaires à elles seules sont insuffisantes, comme on l'a constaté dans la première décennie de la zone euro, pour empêcher la divergence explosive des trajectoires des pays membres. Les nouvelles directives rajoutent à la discipline budgétaire celle du crédit, des balances commerciales¹ et des coûts salariaux². Avec Maastricht, seuls les déficits et la dette publique étaient surveillés : désormais, les

1. Règlement no 1176/2011 du 16 novembre 2011 sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques (l'un des six règlements du Six Pack).

2. Pacte Euro-plus de mars 2011.

bulles de crédit, les déséquilibres commerciaux, les hausses de salaires, les dépenses sociales sont sous examen permanent. Angela Merkel a même essayé d'inventer des « contrats de réforme », avec une petite enveloppe financière destinée aux pays qui prendraient les « réformes structurelles » nécessaires pour réduire les coûts du travail et renforcer leur compétitivité. De façon significative, cette proposition a été refusée par le Conseil européen de décembre 2013, nombre de chefs de gouvernement (dont l'Italien, le Néerlandais et l'Espagnol, mais pas le Français...) la trouvant inutilement infantiliste : ils n'ont pas besoin d'une carotte pour avancer vers toujours plus de libéralisation...

L'échec pitoyable de feu la stratégie de Lisbonne n'a pas changé la nature du projet : replacer l'Europe en tête dans la course folle de la mondialisation capitaliste. Le projet d'accord de libre-échange transatlantique entre l'UE et les États-Unis symbolise cette fuite en avant. L'objectif n'est pas tant de réduire les droits de douane sur les échanges de marchandises entre les deux zones – déjà presque nuls. Il s'agit surtout d'alléger les réglementations techniques, environnementales et sanitaires des deux côtés de l'Atlantique, et en particulier en Europe où elles sont plus exigeantes dans beaucoup de domaines. Il s'agit aussi de donner aux multinationales de nouveaux outils juridiques (les « mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États », en réalité des tribunaux privés d'arbitrage) afin de pouvoir poursuivre les États dont les initiatives réglementaires entraveraient la course au profit maximum. La course vers

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

le bas s'accélère, au prix de politiques d'une brutalité qu'on pensait appartenir à une époque révolue. Jusqu'à ce que les résistances des sociétés européennes y mettent un terme : car le projet néolibéral européen suppose d'en finir avec la démocratie sur notre continent, et la chose n'est pas encore acquise.

CHAPITRE 4

La sortie de l'euro, un remède illusoire

Avec le recul du temps et l'expérience de la crise, on mesure mieux à quel point la création de l'euro a été, compte tenu de ses modalités, une catastrophe pour les peuples européens et pour l'idée même d'Europe. Par définition, la monnaie unique rend impossible tout ajustement du taux de change, mais aucun mécanisme de transfert n'a été prévu : budget limité, interdiction faite à la BCE de financer les déficits des États membres, etc. Dans ces conditions, un mécanisme infernal est déclenché à partir du moment où les taux d'inflation se mettent à diverger. Et c'était inévitable, compte tenu des différences structurelles entre les économies de la zone euro (même si personne n'avait vraiment relevé ce problème). Dès lors, l'inflation plus élevée dans les pays du sud de l'Europe conduit à des pertes de compétitivité que rien ne permet de contrôler. Le choc de la crise a pour effet de couper le robinet des entrées de capitaux qui

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

permettaient de compenser les déficits commerciaux du Sud, et l'interdiction de financer les déficits publics par la ou les Banques centrales fait éclater la crise des dettes souveraines¹. Enfin, sous cette crise particulière/distincte des dettes, se profile une crise plus «classique» de la rentabilité, qui accentue la divergence des économies nationales à l'intérieur de cette «Union» économique et monétaire².

Cette situation est inextricable, puisque tous les outils qui permettraient de la maîtriser sont en quelque sorte anticonstitutionnels. Les institutions européennes et les gouvernements de la zone ont fait quelques entorses aux préceptes eurolibéraux, mais se sont très vite orientés vers une thérapie de choc. Celle-ci fait évidemment des dégâts profonds et durables, même du point de vue du capital européen, car les entreprises européennes pâtissent de la récession, prennent du retard en matière d'investissement, etc. Il n'empêche que cette stratégie de passage en force, d'une grande violence sociale, est consciemment et délibérément adoptée par les institutions européennes et le capital financier qu'elles représentent : l'occasion donnée par la crise était trop belle.

Il existe donc un assez large consensus autour de deux idées :

1. Voir Michel Husson, «Économie politique du système-euro», *Inprecor*, no 585/586, août-septembre 2012, hussonet.free.fr/eceuroinp.pdf

2. Voir Michel Husson, «Le taux de profit dans la zone euro», *Note hussonet*, no 57, 1er février 2013, hussonet.free.fr/tprofeu.pdf

«Si l'on avait voulu construire une zone monétaire commune, il aurait fallu choisir une autre méthode que celle qui a été adoptée pour l'Union économique et monétaire, et on préférerait certainement un autre point de départ que la situation actuelle de la zone euro¹.»

«La monnaie unique et la quincallerie institutionnelle et juridique qui la soutient (Banque centrale indépendante, pacte de stabilité) interdisent toute politique s'attaquant à la fois au creusement des inégalités et à la confiscation de la souveraineté par une classe dominante subordonnée aux exigences de la finance².»

À partir de ce constat, deux positions sont logiquement possibles : la refondation ou la sortie. Il s'agit bien d'orientations stratégiques, et non de pronostics sur la trajectoire de la zone euro. Les projets de refondation de l'euro offrent un très large éventail de propositions et partagent en gros le même objectif : sortir de la crise, avec les traits distincts qu'elle prend en Europe, en changeant les règles du jeu, de manière à préserver ce qu'il est convenu d'appeler le « modèle social européen ». Le degré de radicalité de ces projets peut varier, mais toutes ces propositions se heurtent à une même critique : elles supposent un accord minimal des gouvernements européens qui semble totalement hors de

1. D. Mario Nuti, «The Euroarea : Premature, Diminished, Divergent», août 2013, gesd.free.fr/euronuti8.pdf

2. Serge Halimi, « Stratégie pour une reconquête », *Le Monde diplomatique*, septembre 2013, www.monde-diplomatique.fr/2013/09/HALIMI/49592

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

portée. Ceux qui les soutiennent sont alors baptisés « euro-péistes », et taxés d'angélisme parce qu'ils sous-estiment l'état actuel des rapports de force et le poids dominant de la finance.

L'autre position est d'une parfaite logique binaire : puisque l'euro a conduit à de tels désastres, il est nécessaire et suffisant d'en sortir. Outre la possibilité retrouvée d'ajuster les taux de change et de financer les déficits en dehors des marchés financiers, d'autres arguments sont allégués en sa faveur : la dévaluation permettrait non seulement que la compétitivité soit rétablie, mais aussi que la lutte des classes retrouve son périmètre « naturel », celui de la nation.

Il faut absolument sortir de ce faux dilemme parce qu'il fait obstacle à la recherche d'une stratégie européenne pour la gauche. Et c'est d'autant plus vrai que la « sortie sèche » de l'euro soulève toute une série de difficultés que ses partisans minimisent.

Le renchérissement de la dette

L'un des arguments en faveur de la sortie de l'euro consiste à dire que le déficit public pourrait de nouveau être financé par la Banque centrale, ce qui permettrait d'échapper à la tutelle de fait des marchés financiers sur la politique économique et budgétaire. Outre le fait qu'une telle mesure de rupture pourrait être prise sans avoir besoin de sortir de l'euro, le problème est qu'une

dévaluation de la nouvelle monnaie entraînerait immédiatement un alourdissement de l'encours de dette déjà accumulé. Prenons l'exemple de la France : l'encours de sa dette publique est de 1 900 milliards d'euros au troisième trimestre 2013. Supposons que la nouvelle monnaie s'établisse à un « franc » pour un euro, puis soit immédiatement dévaluée de 20 %, puisque c'est l'ordre de grandeur minimal évoqué par les tenants de la sortie de l'euro. Compte tenu de cette dévaluation, la dette publique exprimée en « francs » augmenterait de 20 %, aggravant ainsi d'autant les charges d'intérêts sur la dette.

À cet argument, deux réponses sont avancées. La première consiste à dire qu'il faudrait aussi annuler une partie de la dette. C'est une excellente idée, mais qui n'aurait pas besoin d'une sortie de l'euro pour être appliquée. Il y a ensuite une autre réponse d'ordre juridique, récemment découverte par Jacques Sapir¹ qui invoque « un fait de droit international » (la *lex monetae*), la majeure partie (85 %) de la dette publique française ayant été émise « dans des contrats de droit français [qui] stipulent que la dette sera remboursée dans la monnaie ayant cours dans notre

1. En novembre 2012, Jacques Sapir affirmait encore que dans le scénario d'une sortie isolée de l'euro, « la part de la dette détenue par les non-résidents augmentera. Comme on a 66 % de la dette détenue par des non-résidents, si le franc dévalue de 20 %, cela signifie un accroissement de 13,2 % de la dette publique. » [« Le coût d'une sortie de l'Euro », *RussEurope*, 5 novembre 2012, russeurope.hypotheses.org/414

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

pays¹». Elle serait donc relibellée dans la monnaie nationale, par conséquent sans aucun effet à la suite d'une dévaluation.

Cette analyse pêche par plusieurs points. L'émission de la dette sous droit français garantit qu'en cas de conflit entre l'État et ses créanciers, ce conflit serait réglé devant les tribunaux français, ce qui d'ailleurs ne garantit aucunement que l'État l'emporte. Il y a ensuite deux cas de figures possibles. Si la zone euro éclate et que l'euro disparaît, les États devront passer entre eux une convention indiquant les taux de conversion entre l'euro et les nouvelles monnaies, les contrats en euros étant alors libellés dans les nouvelles monnaies aux taux de conversion négociés. Nul doute que les créanciers seront représentés à la table de négociation et défendront fermement leurs intérêts avec menace à l'appui. Si l'euro continue à exister comme monnaie, on ne voit pas pourquoi les créanciers, en particulier les non-résidents, accepteraient qu'une dette libellée en euros le soit en une monnaie moins forte. Soit alors un accord est trouvé à travers l'activation de clauses d'action collectives, soit le gouvernement français passe en force. Dans les deux situations, il s'agit d'une annulation partielle de la dette. Ce qui est certes toujours possible, que ce soit avec une monnaie unique ou sans, à condition

1. Jacques Sapir, « Quand la mauvaise foi remplace l'économie : le PCF et le mythe de l' "autre euro" », *RussEurope*, 16 juin 2013, <<http://goo.gl/ro5mdM>>.

d'avoir la volonté politique de s'affronter aux marchés financiers.

Il ne s'agit donc pas d'une question juridique, contrairement à ce que pensent maintenant certains des partisans de la sortie de l'euro. En cas de disparition de l'euro, il faudra tenir bon à la table des négociations et trouver des alliés, ce qui suppose des compromis et donc la prise en compte des intérêts des créanciers. En cas de maintien de l'euro et en supposant même que les tribunaux français donnent raison à l'État, ce qui n'est aucunement acquis, les créanciers pourraient alors saisir d'autres juridictions (Londres ou New York par exemple) pour essayer de faire condamner la France. Il faudra alors refuser d'appliquer des décisions juridiques, ce qui suppose un bras de fer avec les institutions internationales et les marchés financiers. Bref, l'application de la *lex monetae*, soi-disant nouveau sésame pour une sortie tranquille de l'euro, risque d'être plus compliquée que prévue.

Les mirages de la compétitivité-prix

L'argument majeur en faveur d'une sortie de l'euro est que la dévaluation de la nouvelle monnaie permettrait de rétablir la compétitivité de l'économie. Cette proposition semble évidente, mais elle consiste à reprendre implicitement à son compte deux pièces essentielles du discours néolibéral et qui sont des idées fausses. La première consiste à dire que les déficits commerciaux enregistrés par les pays

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

de la périphérie sont le résultat d'une augmentation de leurs prix à l'exportation. La seconde consiste à assimiler compétitivité-prix et compétitivité tout court.

D'une certaine manière, les partisans de la sortie de l'euro font de ce point de vue la même analyse que la Commission européenne et ne diffèrent que sur les outils : alors que les néolibéraux préconisent une « dévaluation interne », autrement dit un ajustement passant par l'austérité salariale, la sortie de l'euro permettrait une dévaluation « externe » avec ajustement sur le taux de change.

On a vu au chapitre précédent que le lien entre prix à l'exportation et performances à l'exportation est très relâché. En réalité, le creusement des déficits commerciaux des pays du « Sud » s'est fait du côté des importations en raison d'une croissance plus rapide du marché intérieur de ces pays.

Quant à l'assimilation entre compétitivité-prix et compétitivité, l'exemple français montre qu'elle est illégitime. Les pertes de parts de marché enregistrées par la France depuis une dizaine d'années ne peuvent s'expliquer par une quelconque dégradation de la compétitivité-prix, hormis vis-à-vis de l'Allemagne. Toutes les études sur le commerce extérieur français mettent au contraire l'accent sur l'importance de la compétitivité « hors-prix », due à une innovation insuffisante, un tissu industriel troué, un manque d'adéquation à la demande. Par rapport à ces faiblesses spécifiques de l'économie française, une dévaluation du nouveau franc serait une mesure aussi peu adéquate que celle que préconisent les néolibéraux, à savoir une baisse du coût salarial.

Ce raisonnement pourrait être étendu à l'ensemble des pays de la périphérie. Cela veut dire que la divergence entre le «Nord» et le «Sud» de l'Europe est le symptôme de différences structurelles profondes qui ne seraient pas effacées par un ajustement des taux de change.

On ne peut donc attendre monts et merveilles d'une dévaluation. Jacques Sapir propose pourtant un exercice d'évaluation selon lequel une dévaluation de 20 % du « franc » permettrait à la France d'atteindre une croissance de l'ordre de 5 %, tandis que le chômage baisserait de 1,5 million en cinq ans¹ (voir l'encadré).

Sortie de l'euro : le scénario enchanté

Les résultats miraculeux annoncés suite à la sortie de l'euro sont obtenus par J. Sapir avec un modèle² qui est plutôt une maquette. Parmi les variables essentielles de celle-ci, figurent les élasticités-prix qui mesurent l'effet d'une baisse ou d'une hausse des prix relatifs dans un pays donné sur ses importations ou sur ses exportations. Elles sont chiffrées à partir

1. Jacques Sapir, «L'impact d'une sortie de l'Euro sur l'économie française et le chômage», *RussEurope*, mars-avril 2013, russeurope.hypotheses.org/987

2. Jacques Sapir et Philippe Murer (avec la contribution de Cédric Durand), *Les scénarii de dissolution de l'euro*, Fondation Res Publica, septembre 2013, www.fondation-res-publica.org/etude-euro/

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

d'un tableau tiré d'une note de Patrick Artus¹. Mais si on s'y reporte, on s'aperçoit que cette source n'est pas la bonne et que les chiffres sont différents. On pourrait considérer que c'est anodin, mais il se trouve que les élasticités calculées par Patrick Artus sont très variables d'une de ses notes à l'autre. L'élasticité-prix à l'exportation varie ainsi de 0,77 à 1,10 pour la France, de 0,19 à 0,47 pour l'Allemagne, de 0,28 à 0,70 pour l'Italie, etc².

Ces données sont donc fragiles, leur utilisation encore plus. Le calcul est en gros le suivant : le « franc » dévalue de 20 %, le prix des exportations baisse de 20 %, la compétitivité s'améliore et les exportations augmentent de 16 %, compte tenu d'une élasticité-prix de 0,8. Elles passent de 538 milliards d'euros (données 2011) à 624 milliards d'euros. Du côté des importations, le raisonnement est le même avec une élasticité de 0,33 : le prix des importations augmente de 20 % à cause de la dévaluation, ce qui les fait baisser de 6,6 %. Elles passent de 594 milliards d'euros à 555 milliards d'euros. Le déficit commercial, qui était de 56 milliards d'euros (538-594), se transforme en un excédent de 69 milliards d'euros (624-555). Le Pib,

1. Natixis/Patrick Artus, « Quels pays de la zone euro profiteraient d'une dépréciation de l'euro? », *Flash économique* no 148, 13 février 2013,

2. Natixis/Patrick Artus, *Flash économique*, no 10, 4 janvier 2012 ; no 215, 20 mars 2013 ; no 395, 24 mai 2013.

dont le solde commercial est l'une des composantes, augmente de 125 milliards d'euros, soit de 6,25 %. Voilà comment fonctionne le cœur de cette maquette. Avec un tel coup de fouet, il n'est pas étonnant que le chômage régresse à tel point que les créations d'emploi pourraient, dans certains cas de figure, «épuiser les réserves de travail existantes». Du côté des finances publiques, les choses s'améliorent de manière tout aussi spectaculaires : le déficit budgétaire serait annulé en deux ans, puis se transformerait en excédent, tandis que la dette passerait de 90 % du Pib à 56 % en cinq ans. Bref, la dévaluation dégonflera la dette publique et voici pourquoi la question de son annulation ne se pose pas.

Ces chiffres extravagants tranchent avec tout ce que l'on peut trouver dans la littérature économique. Ainsi, une étude de l'Insee fournit ce calibrage : «D'après les modèles macroéconométriques, une appréciation permanente de 10 % de l'euro par rapport aux autres devises se traduirait à court terme par un recul significatif de la croissance économique en France, de l'ordre de 0,5 point par an les trois premières années¹.» En sens inverse, une dépréciation de 20 % ferait donc gagner un point de croissance : c'est cinq

1. Franck Cachia, «Les effets de l'appréciation de l'euro sur l'économie française», Insee, *Note de conjoncture*, juin 2008, www.insee.fr/fr/indicateurs/analys_conj/archives/juin2008_d2.pdf

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

fois moins que ce que dit la maquette Sapir-Murer.

Il faut aussi remarquer que l'exercice équivaut à une redistribution des cartes au sein de la zone euro. Dans la variante la plus tranchée, le Pib de l'ensemble des pays sous revue (Allemagne, France, Espagne, Italie, Grèce, Portugal) augmente de 2,1 % par an sur les deux premières années. Cette progression est environ deux fois plus importante pour les pays qui dévaluent, mais le Pib de l'Allemagne recule de 2 % par an. Autant qu'on puisse en juger, l'effet en retour de cette récession sur les exportations des pays fournisseurs ne semble pas avoir été pris en compte.

On a évidemment le droit de produire d'autres résultats que ceux de l'Insee, mais il faudrait pouvoir comprendre les raisons de cet énorme écart. Or, c'est impossible à *partir du document publié. En ne fournissant pas le détail du fonctionnement de sa maquette, Jacques Sapir prend ainsi le risque de déconsidérer, non seulement sa démonstration, mais l'ensemble de l'économie hétérodoxe dont il est par ailleurs un représentant éminent.*

Le scénario enchanté de Sapir montre aussi qu'il ne se défait pas d'une croyance aveugle en une croissance miraculeuse dont l'économie française, et celles d'autres pays européens, ne seraient privées qu'en raison de leur appartenance à la zone euro. Or, les faits observables ne le confirment pas.

Le Royaume-Uni ne fait pas partie de la zone euro et a donc pu agir sur son taux de change : la livre sterling valait environ 1,50 euro avant la crise, puis elle a baissé au voisinage de 1,20 euro, soit une dévaluation de 20 %. Mais on ne voit aucun effet de cette dévaluation sur la croissance au cours de cette période. Et cette dévaluation n'a en aucun cas dispensé le pays de très brutales politiques d'austérité.

Dévaluation-inflation-austérité : la boucle infernale

Les bénéfices d'une dévaluation doivent ensuite être rapportés à ses effets inflationnistes qui découlent de l'augmentation du prix des importations qu'elle engendre. Pour que la sortie de l'euro ne débouche pas sur « des processus d'inflation forte et autoentretendue », Jacques Sapir prévoyait, dans un document antérieur, « un blocage temporaire (3 mois) des prix et des salaires, et la constitution d'une "conférence nationale sur les rémunérations" avec le gouvernement, les syndicats et le patronat pour négocier les conditions de sortie du blocage¹ ».

Un tel blocage porte un nom : austérité salariale. Et elle n'aurait aucune raison de cesser au bout de trois mois, parce que le cycle inflation/dévaluation serait durablement enclenché, bien au-delà d'un blocage « temporaire ».

1. Jacques Sapir, « S'il faut sortir de l'euro », Document de travail, 6 avril 2011, www.medelu.org/S-il-faut-sortir-de-l-euro

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

Jacques Sapir le reconnaît lui-même : « On ne saurait éviter une inflation structurelle importante (de l'ordre de 4 % à 6 %) [qui] imposera des dévaluations régulières (tous les ans ou tous les 18 mois) ». Modifier le partage de la valeur ajoutée, comme le propose par ailleurs Jacques Sapir, est certes un levier indispensable à toute autre politique. Mais cet objectif est difficilement compatible avec les effets d'une dévaluation.

De plus, il faut y insister, ce cycle dévaluation-inflation-dévaluation ne serait pas seulement engendré par des facteurs internes (le rapport entre salaires et profits) mais constamment entretenu par la spéculation contre la monnaie. Sortir de l'euro, ce serait donner aux marchés financiers un puissant moyen de pression contre lequel un contrôle des capitaux ne suffirait pas tant que les pays concernés auraient encore un déficit commercial. D'un point de vue stratégique, livrer cette arme aux adversaires de toute expérience de transformation sociale serait une erreur majeure. Dans l'inévitable bras de fer avec les institutions européennes, la sortie de l'euro devrait au contraire être utilisée comme une menace dans la construction des rapports de force.

Au total, le projet d'une sortie de l'euro n'ouvre pas la voie vers un projet alternatif pour l'Europe. Comme on l'a déjà souligné, ce projet repose sur une analyse tronquée des raisons de la divergence entre les pays de la zone, qui ne résulte pas principalement de la divergence des rapports de prix mais renvoie à des causes structurelles bien plus profondes,

que la possibilité de dévaluations ne ferait pas disparaître. Il conduit à revenir à une forme de concurrence « libre et non faussée » reposant sur l'arme de la dévaluation compétitive. Il fait le pari illusoire d'un retour à des taux de croissance dignes des Trente Glorieuses et néglige totalement la question-clé du contenu de cette croissance : en ce sens, il tourne le dos à toute perspective de transition écologique, qui nécessite une coopération accrue et non une concurrence exacerbée.

Une monnaie commune ?

Plutôt qu'une monnaie unique, une « monnaie commune » combinerait un euro externe et des euros nationaux (euro-franc, euro-peseta, etc.). Ces euros nationaux auraient des parités fixes mais qui pourraient être réajustées pour tenir compte notamment des différentiels d'inflation entre pays. Ce système, préconisé notamment par Jacques Sapir et Frédéric Lordon, aurait le mérite d'échapper à toute spéculation.

Mais le doute est permis. Imaginons que l'Espagne retrouve, comme avant la crise, un déficit commercial de 8 ou 9 % : d'où viendront, et à quelles conditions, les capitaux nécessaires au financement de ce déficit ? Ou bien faut-il que tous les pays participant à la « monnaie commune » aient une balance commerciale strictement équilibrée ? La question est technique, mais il en est une, beaucoup plus

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

politique, qui fait que ce projet pourrait lui aussi trouver sa place au musée du « concours Lépine européiste » moqué par Frédéric Lordon¹. Par quel miracle, en effet, l'Allemagne accepterait-elle l'appréciation de sa monnaie et les dévaluations d'autres pays, voire une récession ?

La monnaie commune réintroduirait le jeu des dévaluations compétitives destinées à rogner des parts de marché sur les pays voisins. Comment croire que cette concurrence puisse être durablement réglée par la négociation interétatique même en supposant que ce processus se mène à l'abri des pressions de la finance ? Un tel projet revient finalement à postuler le même degré de consensus et de renonciation aux intérêts nationaux par ailleurs reproché aux « européistes ». C'est pourquoi les partisans de la monnaie commune le remettent à plus tard (aux calendes grecques ?), lorsque les besoins constatés d'une meilleure coopération réapparaîtront, quelques années après la dissolution de l'euro. Frédéric Lordon en fait assez clairement l'aveu dans son interview croisée avec Emmanuel Todd : « C'est peu dire que, revenus aux monnaies nationales, l'énergie politique manquerait pour repartir vers une nouvelle construction monétaire collective. Mais, personnellement, je ne veux pas abandonner l'idée de penser quelque chose qui dépasse le périmètre des nations

1. Frédéric Lordon, « Sortir de l'euro, mais comment ? », *Le Monde diplomatique*, août 2013, www.monde-diplomatique.fr/2013/08/LORDON/49561

présentes, même si c'est pour des horizons temporels éloignés¹.»

Sortir de l'euro pour restaurer la souveraineté?

Le débat est ici obscurci par une confusion fondamentale entre souveraineté populaire (ou démocratique) et souveraineté nationale. Il existe pourtant des États dictatoriaux et souverains. Il existe toujours aussi la possibilité d'exercer une souveraineté nationale au nom de la souveraineté populaire. Mais ni Zapatero, ni Papandreou n'ont suivi la voie consistant à dire, à chaud : « Nous ne pouvons payer la dette et nous cessons de le faire. Discutons. » Et Hollande a renoncé d'emblée à construire un rapport de forces contre l'ordolibéralisme merkelien en s'appuyant sur les pays du Sud. La question n'est donc pas le degré de « souverainisme » de ces gouvernements, mais leur soumission aux intérêts du capitalisme financier.

La vision du monde de certains partisans de gauche de la sortie de l'euro est au fond simpliste : il y a des entités nationales – qui n'ont pas vocation à se dissoudre dans une identité européenne – soumises à une dictature des marchés imposée de l'extérieur. Et la sortie de l'euro permettrait

1. Frédéric Lordon et Emmanuel Todd, « Les intellectuels vont devoir parler au peuple », *Marianne.net*, 6 juillet 2013, www.marianne.net/Lordon-Todd-Les-intellectuels-vont-devoir-parler-au-peuple_a229828.html

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

de s'en extraire. Elle rendrait plus facile la rupture nécessaire avec l'hégémonie du capital financier. En France, par exemple, les dividendes versés aux actionnaires équivalent à 13 % de la masse salariale. La sortie de l'euro permettrait-elle de renverser le rapport des forces entre capital et travail de façon que cette ponction redescende à 4 %, comme au début des années 1980 ? On retrouve ici une caractéristique commune aux partisans de l'euro qui font du libre-échange la cause essentielle des pressions exercées sur le salariat en oubliant les rapports de force internes entre capital et travail¹. En réalité, rien ne dit qu'une dynamique politique qui part du présupposé que l'adversaire est étranger (l'Allemagne, par exemple) puisse tourner à l'avantage du salariat et des forces progressistes et démocratiques en France.

Ceci pose donc la question de savoir si un « souverainisme de gauche » peut exister. Cela va de soi pour Lordon² : « Un souverainisme de gauche se distingue aisément d'un souverainisme de droite, ce dernier se concevant généralement comme souveraineté "de la nation", quand le premier revendique de faire droit à la souveraineté "du peuple". » On a vu que cette distinction reste très floue, faute de prendre en compte les rapports de force sociaux internes. Mais

1. Sur ce point, voir le débat avec Sapir sur « La démondialisation en question », *La Revue des livres*, no 1, septembre 2011, www.revuedeslivres.fr/demondialisation-heureuse/

2. Frédéric Lordon, « Ce que l'extrême droite ne nous prendra pas », *Le Monde diplomatique*, 8 juillet 2013, blog.mondediplo.net/2013-07-08-Ce-que-l-extreme-droite-ne-nous-prendra-pas

Jacques Sapir, répondant à Lordon, va plus loin en récusant «l'idée qu'il puisse y avoir un souverainisme "de droite" ou "de gauche". Il y a le souverainisme, condition nécessaire à l'existence d'une pensée démocratique [...] Il n'y a qu'un souverainisme» et, entre les deux conceptions de la nation, «il n'y a pas fonctionnellement de différence radicale à ce niveau de l'analyse¹».

Il ne faut donc pas s'étonner que le «souverainisme de gauche» ait du mal à s'affirmer et à se démarquer du souverainisme tout court. Il fait face à une double contradiction. D'une part, en faisant de la sortie de l'euro un élément central et fondateur de leur projet politique, ses partisans renoncent à toute «reconfiguration des institutions européennes», dénoncée comme une illusion abstraite. D'autre part, un tel abandon amène certains (Todd, Sapir et Lordon) à rêver d'un illusoire compromis avec une supposée bourgeoisie nationale, dont on a vu qu'elle a fait totalement sienne le projet néolibéral et qu'elle participe pleinement au capitalisme globalisé. Emmanuel Todd affirme : «Nous, Français, avons besoin de nous retrouver entre nous, avec nos bonnes vieilles luttes des classes, avec notre fantastique diversité culturelle, avec notre État, et notre monnaie².» Compte-t-il vraiment entraîner le Medef d'aujourd'hui dans cette vision nostalgique du compromis social-démocrate ?

1. Jacques Sapir, «Souveraineté et Nation», 11 juillet 2013, russeurope.hypotheses.org/1441

2. Frédéric Lordon et Emmanuel Todd, «Les intellectuels vont devoir parler au peuple», art. cit.

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

Serge Halimi exprime très bien le besoin d'une démarcation programmatique et le risque couru en la mettant au second rang : « La sortie de l'euro, un peu comme le protectionnisme, s'appuierait par ailleurs sur une coalition politique mêlant le pire et le meilleur, et à l'intérieur de laquelle le premier terme l'emporte pour le moment sur le second¹. » Est-ce imaginable de vouloir disputer l'hégémonie au Front national dans une dynamique politique axée sur la désignation de l'ennemi extérieur et la stratégie du repli national, fût-ce en attendant des temps meilleurs (F. Lordon) ou, dans une version plus « gauche », en la rebaptisant « ruse de la raison internationaliste » (C. Durand) ?

La sortie de l'euro, stratégie anticapitaliste ?

En effet, d'autres auteurs partisans de la sortie de l'euro, d'orientation clairement anticapitaliste, l'envisagent comme le nécessaire prélude à des mesures de rupture radicale, dont Costas Lapavistas dresse la liste² : « La dévaluation de la monnaie serait accompagnée d'une cessation de paiement et d'une restructuration de la dette publique. Pour empêcher l'effondrement du système financier, la nationalisation des banques serait indispensable, ce qui abou-

1. Serge Halimi, « Stratégie pour une reconquête », *Le Monde diplomatique*, septembre 2013, art. cit.

2. Dans sa contribution au livre coordonné par Cédric Durand, *En finir avec l'Europe*, op. cit.

tirait à la création d'un service public bancaire. Il faudrait également imposer des contrôles pour empêcher la fuite des capitaux. Enfin, pour soutenir la croissance et l'emploi, la propriété publique devrait s'étendre dans une série de secteurs-clés de l'économie, notamment les services collectifs, le transport et l'énergie. Sur cette base, il deviendrait possible de développer une politique industrielle qui mobiliserait les ressources et les crédits publics.»

Ce type de mesures vont effectivement à l'encontre de la logique eurolibérale et même du capitalisme, mais la démonstration n'est pas faite que la sortie de l'euro serait la condition préalable à leur mise en œuvre. En sortant de l'euro, la France, la Grèce, ou un autre pays, offriraient aux marchés financiers un moyen de pression extraordinaire à travers la spéculation sur la nouvelle monnaie. S'enclencherait un cycle inflation/dévaluation qui pourrait rendre plus difficile encore toute politique alternative. Il y a là une erreur stratégique majeure, sur laquelle les partisans de la sortie de l'euro ne donnent aucun début de réponse.

On sait que le Front national fait de la sortie de l'euro l'axe central de son programme politique. Certes, le FN avait appelé à voter non au Traité constitutionnel européen, et cela n'avait pas conduit la gauche radicale à voter oui ou à s'abstenir. Cependant le «non de gauche» mettait en avant un autre projet pour l'Europe. Les partisans de gauche de la sortie de l'euro ont au contraire renoncé à ces illusions «européistes» et nous invitent à «en finir avec l'Europe».

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

Vouloir disputer à l'extrême droite l'hégémonie dans un projet de retour (fût-il qualifié de « provisoire ») vers la nation est un pari dangereux et illusoire. Un projet de transformation sociale radicale se doit de définir des objectifs stratégiques et de proposer les moyens, nécessairement tactiques et dépendants des événements concrets, d'y parvenir. Le discours anticapitaliste sur la sortie de l'euro commet une faute très grave, qui consiste à inverser les fins et les moyens. La sortie de l'euro est présentée comme une condition préalable qui permet seule d'envisager un véritable projet alternatif. Faire de l'UE et de l'euro la cause principale de « nos » problèmes ne peut à terme qu'alimenter la vague nationaliste.

Réformistes ou anticapitalistes, les partisans de la sortie de l'euro nous disent : « Rompons avec l'Europe, nous pouvons régler nos problèmes entre nous ». À cela, nous opposons une stratégie de désobéissance et d'extension européenne : « Faisons les ruptures, en commençant au niveau national, mais pour enclencher l'extension et la solidarité européenne sans laquelle nos ruptures nationales seront des impasses. »

La question européenne n'est donc pas secondaire : on ne peut pas séparer le projet politique (la satisfaction des besoins sociaux et écologiques) de l'échelle à laquelle ce projet peut raisonnablement être mis en œuvre, au minimum l'échelle européenne. Nous désobéirons aux règles de l'Europe réellement existante au nom d'une autre Europe, en proposant et en mettant en œuvre des solutions

LA SORTIE DE L'EURO, UN REMÈDE ILLUSOIRE

coopératives et généralisables. La sortie de l'euro n'est ni une condition préalable, ni une fin en soi. Elle pourrait être, dans les mains d'un peuple désobéissant, une menace ou une arme à n'utiliser qu'en dernier ressort. Elle pourrait aussi être une mesure de représailles de la part de la BCE et des institutions antidémocratique de l'UE contre un ou des peuples qui chercheraient à entraîner d'autres peuples vers une refondation européenne. Cela ne nous effraie pas. Les oligarchies ont mené le projet européen dans l'impasse actuelle. Ce sera à elles, pas à nous, d'assumer la responsabilité de son effondrement et d'en payer le prix politique.

CHAPITRE 5

Le mouvement social européen en chantier

Le projet d'unification européenne est porté depuis l'origine par les classes dominantes, en particulier française et allemande, soucieuses de ne pas voir se reproduire les rivalités qui ont conduit à trois guerres, dont deux mondiales, entre 1870 et 1940. L'objectif est évidemment louable, mais le projet est d'emblée conçu de façon à contourner la démocratie. Le dépassement des antagonismes nationaux est supposé résulter d'un processus technico-économique d'intégration de plus en plus poussée des systèmes productifs et financiers sous l'égide d'une concurrence libre et non faussée. Les institutions européennes laissent fort peu de place aux procédures démocratiques qui demeurent, pour l'essentiel, cantonnées au niveau national où elles s'étiolent.

Dans ces circonstances, les mouvements sociaux sont naturellement tenus à l'écart. Structurés sur des bases essentiellement nationales, ils peinent à formuler un projet

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

européen qui leur soit propre. Les institutions européennes poussent à la constitution de groupes d'intérêts ou *lobbies* européens, représentants appointés de secteurs industriels, de groupes sociaux ou de causes particulières, partenaires d'une mécanique institutionnelle bien huilée de concertation et de cooptation. L'écart se creuse entre les mouvements sociaux de base et les représentants agréés de la soi-disant « société civile » à Bruxelles.

Mais après la crise financière de 2008, quand les oligarchies européennes engagent une attaque frontale contre le modèle social et les ambitions écologiques européennes, la mécanique se grippe. La Confédération européenne des syndicats, jusqu'alors fort accommodante, se rebiffe : en 2012, elle refuse pour la première fois un traité européen, en l'occurrence le pacte budgétaire (TSCG). Autre événement sans précédent, les ONG environnementales, y compris les plus modérées, claquent bruyamment la porte de la conférence de Varsovie sur le climat en décembre 2013 en signe de protestation contre la démission des gouvernements et de l'Union européenne dans la lutte contre le changement climatique. Plus notable encore, des conflits sociaux très intenses se développent dans les pays du Sud et de l'Est européens, en butte à des régressions sociales inouïes imposées par la Troïka et des gouvernements ineptes ou corrompus.

Pourtant, ces mouvements restent en grande partie isolés et incapables de peser sur les institutions européennes ou la Troïka qui gouverne les pays en difficulté. Ils tentent

de se coordonner à l'échelle européenne malgré la diversité des conjonctures et des cultures. La construction d'un mouvement social européen demeure une tâche urgente mais ardue, comme l'illustre l'histoire récente des tentatives menées en ce sens.

Les peuples face à l'austérité

On l'a vu, l'austérité n'est pas une politique classique d'équilibrage des comptes publics mais un programme politique radical dont les « réformes structurelles » sont le cœur. Réduction des dépenses publiques, démantèlement de la protection sociale, privatisations des services publics, destruction du droit du travail : appliquées en Europe du Sud et de l'Est avec une brutalité peu commune en temps de paix, elles fixent l'horizon pour l'ensemble de l'Europe, même si leur intensité varie selon les pays.

Pour que les sociétés ainsi agressées se résignent à ces politiques, les oligarchies européennes jouent sur deux registres. Le discours technocratique emprunte la voie désormais classique du TINA (*There is no alternative!*) de M. Thatcher, que nos élites ont traduit par le consternant : « On ne peut pas faire autrement ! » La réduction des déficits publics et la « compétitivité » sont érigées en contraintes venant d'un ordre supérieur, quasi divin, toute possibilité de débat démocratique étant ainsi évacuée. Certes, ces remèdes sont douloureux mais, nous dit-on, ce serait pire

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

sans eux. Vouloir se protéger du pire en acceptant le grave est un mauvais calcul... qui fait advenir le pire (la déflation en cours). Mais ces appels permanents à la peur et à la résignation ont de vrais effets démobilisateurs. Le sort réservé aux Grecs, dénoncés comme tricheurs et paresseux, fait figure d'épouvantail pour les autres peuples, priés de se soumettre pour ne pas devenir Grecs.

En second lieu, et c'est plus inédit, la brutalité de l'austérité vise à créer un effet de sidération dans les populations. En effet, il ne s'agit rien moins que de détruire les fondements du compromis social de l'après-guerre (ou pour certains pays de l'après-dictature) et d'entraîner les peuples dans une guerre civile européenne baptisée «compétitivité». À cet effet, les procédures démocratiques ordinaires sont suspendues. Les institutions européennes et les États dominants ont mis formellement sous tutelle («sous programme», dans le jargon communautaire), depuis 2010, les peuples grec, irlandais et portugais, tandis que le peuple espagnol, dont le gouvernement a refusé de signer officiellement un programme d'ajustement, subit des mesures tout aussi violentes. Dans ces pays, la Troïka décide, directement ou non, au nom des gouvernements européens, la fermeture d'écoles, la privatisation d'hôpitaux, la suppression des négociations collectives... En Bulgarie, Géorgie, Roumanie ou Ukraine, les programmes du FMI sont aussi soumis à de strictes mesures de rigueur.

L'austérité renforce le vent réactionnaire qui souffle sur l'Europe : renoncement au défi écologique, offensive contre

le droit à l'avortement, montée de la xénophobie... Mais, simultanément, elle stimule des luttes sociales de grande ampleur, porteuses de solidarités et d'innovations démocratiques radicales. La course de vitesse en Europe est engagée entre la régression autoritaire et la refondation de la démocratie.

Légitimes défenses au Sud

Les médias en France sont très discrets sur la violence des politiques d'austérité dans les pays du Sud et de l'Est de l'Europe, et encore plus silencieux sur la dynamique des luttes sociales. Pourtant, il y a eu des mouvements impressionnants dans la rue, manifestations ou occupations de l'espace public. De nombreuses journées de grève générale ont été très fortement suivies, paralysant le pays concerné. Les luttes «sectorielles» (santé, éducation, fermetures d'entreprises, expulsions ou privatisation des logements, privatisation de services publics...) mobilisent encore plus car elles mettent en jeu l'identité professionnelle et subjective des acteurs, l'accès aux droits fondamentaux, et combattent pour des objectifs concrets qui semblent davantage à portée de main qu'un changement politique général.

De nouveaux modes d'action émergent au Sud, dont les plus spectaculaires, du type des Indignés (15-M en Espagne, Geração Rasca au Portugal, Mouvement des places en Grèce), ont drainé dans les rues et vers les places de ces pays

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

des millions de citoyens, lors de manifestations organisées par les participants eux-mêmes grâce aux réseaux sociaux. Ces mouvements ont clairement posé la question de la crise de la démocratie représentative, dénonçant la corruption des gouvernants et l'impasse dramatique provoquée par l'alternance entre partis qui pratiquent la même politique d'austérité. En Grèce, en Espagne, au Portugal, ce sont les partis sociaux-démocrates qui ont ouvert le bal de l'austérité, laissant ensuite la place à des forces de droite qui vont encore plus loin. Dans tous ces pays, c'est la souveraineté populaire qui est en jeu : les élites nationales se sont converties au néolibéralisme le plus outrancier et appliquent avec zèle les injonctions de la Troïka, qui est aux commandes directement ou (en Espagne) indirectement.

Ces mouvements en Europe du Sud ont connu leur apogée en 2011-2012, puis ont essaimé dans des centaines de coordinations locales et de luttes sectorielles : dans le domaine de la santé ou des centres sociaux en Grèce, contre les expulsions de logement en Espagne. La diversité des forces sociales qui s'engagent, le caractère massif des mobilisations montre que la société se bat. Néanmoins, l'unité n'est pas toujours acquise. Les nouveaux mouvements de citoyens portent une critique des formes de représentation et de confiscation bureaucratique, y compris au sein du mouvement social, et font valoir des exigences de démocratie directe qui peuvent effrayer les organisations traditionnelles, notamment syndicales. Leur refus d'entrer dans les démarches institutionnelles et représentatives fait qu'ils ne

contribuent pas toujours au renforcement des partis de la gauche radicale (sauf en Grèce) et qu'ils ne travaillent pas à constituer une alternative politique.

Ces luttes, pourtant très massives, n'ont pas abouti à l'interruption des politiques d'austérité. Elles ont cependant obtenu des résultats partiels. Par exemple, la grève de seize jours des enseignants portugais en juin 2013 a permis de suspendre le licenciement de milliers d'entre eux. Le Conseil constitutionnel portugais, sous la pression, a déclaré inconstitutionnelle les réductions de salaires et de pensions dans la fonction publique. En Espagne, le combat contre les expulsions de locataires illustre les possibilités de résistance collective. La Plateforme des victimes des hypothèques (PAH), organisation horizontale, est parvenue depuis quatre ans à éviter 936 expulsions et à reloger 712 personnes dans des immeubles vides appartenant à des institutions financières. Elle a également réussi à négocier avec des banques des centaines de compromis de paiement et de loyers sociaux¹.

Le puissant mouvement des personnels et des usagers du système de santé (Marea Blanca) a obtenu, après deux années de luttes, que la procédure de privatisation de six hôpitaux dans la province de Madrid soit abandonnée. À Burgos, après un peu plus d'une semaine de grandes

1. Esther Vivas, «La lutte paie!», *Publico.es*, 30 janvier 2014, trad. fr. sur le site du Comité pour l'annulation de la dette du Tiers Monde, esthervivas.com/francais/etat-espagnol-la-lutte-paie/

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

manifestations , entre le 10 et le 17 janvier 2014, contre la corruption et la construction d'un coûteux et inutile boulevard dans le quartier de Gamonal, le maire de la ville a été contraint de cesser définitivement les travaux. Depuis l'émergence du mouvement du 15-M, le slogan « Ils ne nous représentent pas ! » s'est enrichi d'un autre slogan « Oui, on peut ! », marquant l'importance de victoires partielles pour gagner en confiance.

En Grèce, de nombreuses luttes ont permis l'émergence d'organisations autonomes qui tentent de suppléer à la défaillance de l'État et de reconstituer le lien social et politique à partir de la base : dispensaires de santé, circuits courts avec les paysans, épiceries sociales... La dynamique des luttes populaires de l'Est européen est, elle aussi, très impressionnante (voir l'encadré).

Pour l'heure, ces résistances n'ont pas débouché sur des victoires décisives¹. De nombreux jeunes sont contraints d'émigrer. La lassitude peut gagner, provoquant flux et reflux des luttes sociales. Ces peuples doivent faire face à des exigences d'unité, de définition de choix, de recomposition des formes de mobilisation et de l'offre politique, qui

1. Si l'on excepte plusieurs crises gouvernementales débouchant sur des démissions et des élections anticipées, de la Roumanie à la Bulgarie, ou encore les démissions de plusieurs gouvernements locaux en Bosnie et la chute du régime Yanoukovitch en février 2014, sur la base d'une mobilisation populaire radicale. Mais aucune de ces victoires politiques n'a abouti à des changements sociaux ou économiques majeurs pour l'instant.

demandent du temps, des expérimentations. Ils sont aussi confrontés à la nécessité impérieuse de coordonner leurs actions avec les luttes d'autres peuples pour peser sur les politiques de l'Union européenne.

Les Indignés des Balkans

Si les Indignés du Sud européen ont été largement médiatisés en France, les mouvements similaires d'Europe de l'Est demeurent méconnus. Alors que l'élargissement de l'UE se poursuit dans l'Europe du Sud-Est, une troisième option, entre l'acceptation de l'Union «réellement existante» et les replis nationalistes, tente, depuis 2009, de se frayer un chemin dans les luttes populaires à l'Est. Elle est à la fois une critique de la xénophobie et des désastreuses violences auxquelles ont conduit les projets d'États-nations ethniquement purs, et l'expression de la désillusion croissante suscitée par l'intégration à l'UE telle qu'elle est. De nouveaux mouvements sociaux exigent que la justice sociale prévale sur les conflits identitaires, dénoncent la corruption endémique, de même que les alternances électorales sans choix réels. Ils remettent en cause la construction européenne. Dans un contexte de grogne sociale contre la corruption, les luttes contre la privatisation des services publics, notamment de l'éducation, ont marqué, depuis 2009, l'entrée en scène d'une

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

nouvelle génération dans plusieurs pays. Les Indignés de Roumanie et de Bulgarie comme de Turquie marquent les consciences. Dans l'«espace yougoslave», les thèmes «autogestionnaires» abordés dans l'ensemble des forums et des réseaux sociaux ont une certaine résonance. Des liens se nouent, à la fois entre groupes sociaux à l'intérieur du pays (jeunes intellectuels et travailleurs en grève) et à l'international (au plan balkanique et européen). En témoignent le réseau Balkan Student qui s'est réuni pour la quatrième fois en décembre 2012 à Skopje (avec des participants de Serbie, Kosovo, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine), le Forum social des Balkans, organisé en Croatie pour la deuxième fois en mai 2013, dans le cadre du Festival subversif, auquel participent les jeunes animateurs des cycles de formation et de discussion de l'université parallèle autogérée de Ljubljana.

Au lendemain des conflits balkaniques des années 1990, les choix politiques offerts ont souvent été binaires : nationalismes contre «européismes» alignés sur les politiques de l'UE. Les nouveaux réseaux balkaniques rejettent ces deux options et révèlent une crise générale de la démocratie représentative et une défiance croissante envers les partis politiques. La gestion collective des biens communs – dont l'étude a valu à Elinor Ostrom le prix Nobel d'économie en

2009 – émerge aussi comme réflexion nouvelle contre la privatisation des services publics ou d'anciennes propriétés collectives.

Les luttes étudiantes de 2011 au Monténégro comme en Croatie ou en Serbie ont durablement marqué une nouvelle génération utilisant largement le réseau Facebook. La résistance à la privatisation de l'éducation entre en résonance avec les protestations contre les baisses de salaires et des pensions, qui interviennent alors que les tarifs des services publics augmentent et que s'enrichit un État mafieux. Ces dynamiques ont été perceptibles en Albanie lors de manifestations récurrentes, au Monténégro en 2012, à l'appel des syndicats, d'organisations anti-corrupcion et des étudiants, ou encore, depuis juin 2013, en Bosnie-Herzégovine, dans un mouvement d'ensemble "contre le népotisme et l'arrogance" de la classe politique, qui s'intéresse aujourd'hui directement aux enjeux sociaux.

Dans ce dernier pays, la "révolution des bébés" a été le premier signe récent d'un rapprochement entre citoyens de toutes origines, au début pour protester contre l'absurdité des rivalités entre partis nationalistes, rivalités qui bloquent la délivrance de numéros d'identité pour les nouveau-nés. Mais depuis le début du mois de février 2014, à partir de Tuzla, première ville industrielle du pays où les

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

travailleurs ont perdu leurs droits sociaux à cause des «privatisations criminelles», une insurrection citoyenne a renversé plusieurs gouvernements locaux corrompus et la démocratie directe se cherche avec des formes très similaires à celles observées dans les autres mouvements inspirés par Indignés ou Occupy. Ainsi les assemblées populaires (« plénums ») de Sarajevo [« se déroulent selon des consignes très strictes. Deux minutes par intervention, un vote à main levée pour chaque décision, pas de *leaders* mais des modérateurs. Des groupes de travail élaborent des revendications concrètes exigeant la mise à plat des privatisations et des écarts de revenus – en un mois, un homme politique gagne autant qu'un retraité en près de 5 ans.

Il s'agit d'un mouvement sans représentant, explique Valentina Pellizzer, qui tient à être citée comme citoyenne, et non comme porte-parole. C'est ce qui choque le plus les politiciens, qui n'ont personne à qui s'adresser¹. » Au cours de l'été 2013, des manifestations analogues ont eu lieu à Skopje et en Serbie où des milliers de chercheurs et étudiants s'insurgeaient non seulement contre la marchandisation de l'éducation et de la recherche, mais aussi contre la

1. Adrien Barbier, «La Bosnie s'essaye à la démocratie directe», *LeMonde.fr*, 22 février 2014, mondeacinter.blog.lemonde.fr/2014/02/17/la-bosnie-sessaye-a-la-democratie-directe/.

privatisation frauduleuse des grandes entreprises, et contre les partis de toutes étiquettes, rappelant les rassemblements des Indignés de droite et de gauche de Bulgarie.

La révolte se tourne contre toute la classe politique lorsque, quelle que soit leur étiquette, les partis au pouvoir ignorent les protestations populaires et prônent les mêmes politiques sous la pression des institutions internationales et européennes.

Même en Ukraine, la révolution de la place Maidan, qui a renversé en février 2014 le président Ianoukovitch, n'exprime pas une confiance aveugle dans l'UE ni dans les partis libéraux de l'opposition ou dans l'extrême droite malheureusement très présente – faute de présence de gauche. Elle résulte d'une révolte des citoyens contre la dégradation sociale, les pressions du FMI et le discrédit de toute la classe politique ukrainienne. Les populations ukrainiennes dites «pro-européennes» expriment des aspirations que l'UE est incapable de satisfaire. Partout les alternances électorales sans véritable changement sont devenues insupportables. Pour que des partis populistes et néonazis ne s'emparent pas de la colère populaire, il faut s'inspirer de la démarche bosnienne des plénums civiques, multinationaux, qui élaborent les revendications auxquelles les nouveaux élus devront répondre. C'est ainsi que pourront émerger à la fois des changements sociaux profonds

et des alliances politiques actives du niveau local au national et européen, pour subordonner l'économie à des choix communs et démocratiques.

Le syndicalisme européen à la peine

À la faveur de la crise de la dette publique, l'Union européenne est devenue une instance qui exerce directement le pouvoir politique dans certains pays. Une mobilisation nationale qui s'attaque à la politique de l'UE sera d'autant plus efficace qu'elle s'articulera avec une mobilisation concertée à l'échelle européenne. Inversement, les mobilisations européennes sans ancrage dans les luttes nationales sont peu efficaces : une « euromanifestation » rituelle organisée à Bruxelles, où la présence « européenne » est assurée par des délégations symboliques réunissant des « spécialistes » de l'Europe dans les différentes organisations, a moins de retombées qu'une série d'actions de masse coordonnées dans plusieurs pays.

Le mouvement syndical en Europe devrait être en première ligne dans la coordination des résistances nationales aux politiques d'austérité. Mais la Confédération européenne des syndicats (CES) s'est développée en fonction de la construction européenne : tout au long des années 1990 et 2000 elle a tenté en vain de compenser l'orientation de plus en plus néolibérale de la politique de l'UE par un volet social, sans voir que la liberté de prestation de services, le

droit de la concurrence et l'interdiction de toute harmonisation sociale ou fiscale, inscrits au cœur des traités, rendaient illusoire la construction d'une Europe sociale. Ainsi, en 2005, elle a approuvé le Traité constitutionnel européen tout en demandant le renforcement de la Charte des droits fondamentaux.

Ce positionnement ambigu a été mis à mal par l'offensive ultralibérale de la Commission et des gouvernements à partir du premier mémorandum imposé à la Grèce au printemps 2010.

En s'attaquant frontalement à la protection sociale et aux services publics, en démantelant le droit du travail pour imposer une baisse du coût salarial, en s'attaquant même aux droits syndicaux, l'UE bafouait ouvertement le statut de la CES comme «partenaire social» privilégié de la Commission et du patronat européen. La CES été contrainte de durcir son discours. C'est pourquoi, pour la première fois en 2012, elle s'est prononcée contre un traité européen en dénonçant le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) de la zone euro.

Mais le mouvement syndical européen est profondément affaibli et divisé par des années d'accompagnement des réformes structurelles et de la construction antidémocratique de l'Union européenne. La CES fait de la défense du modèle social européen son repère identitaire et justifie ainsi sa modération, mais il s'agit d'une identité abstraite car ce «modèle» est surtout une reconstruction rhétorique qui n'a guère fait l'objet de combats communs de la part

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

des syndicats européens. Certains d'entre eux ont adopté de longue date des stratégies d'adaptation aux politiques néolibérales qui ont affaibli les forces organisées des salariés, dans les pays du Nord, du Sud ou de l'Est, et n'ont en rien freiné le développement dramatique du chômage et de l'emploi précaire. Ils ont même parfois accepté de participer au *dumping* social organisé par leur propre pays, passant des alliances avec leurs gouvernants en escomptant en retirer les bénéfices sous forme de localisation d'emplois sur leur territoire. On peut interpréter ainsi la très grande modération salariale dont a fait preuve le mouvement syndical allemand à la suite de la réunification, du milieu des années 1990 jusqu'aux réformes Hartz des années 2000 : ces baisses de salaires ont entretenu l'hypercompétitivité et les gigantesques excédents commerciaux de l'Allemagne, qui ont permis la réduction du chômage dans ce pays mais ont grandement contribué à la crise actuelle de l'Union.

La CES ne se réduit pas à une structure européenne : elle est d'abord la réunion de fait de syndicats en réalité profondément divisés : divisions entre pays, dues à des cultures politiques et des situations sociales différentes, ce qui induit des réactions subjectives et divergentes, notamment entre le Nord et le Sud, sans compter l'Est encore marqué par les séquelles du stalinisme ; divisions d'orientation stratégique entre syndicats d'un même pays (France) ; divisions entre syndicats de l'industrie et syndicats du secteur tertiaire (syndicats de la métallurgie et Verdi en Allemagne) ; divisions entre fédérations de la CES,

certaines (services publics, transports, éducation) étant plus progressistes que d'autres.

La CES fonctionnant essentiellement par consensus, elle tend à s'aligner sur le moins-disant. Depuis 2011, les syndicats d'Europe du Sud demandent à la CES que soient organisées des manifestations de solidarité d'envergure, à hauteur des attaques violentes dont ils sont l'objet. Indubitablement, beaucoup de syndicats d'Europe du Nord (qui apportent une contribution financière majeure à la CES) s'y opposent. La position des syndicats de l'Europe du Centre (France, Belgique) pourrait être déterminante, et les deux grandes confédérations syndicales belges (FGTB et CSC) poussent en faveur d'une action commune plus résolue du mouvement syndical européen. La division du mouvement syndical français et les hésitations de certaines de ses composantes ne permettent pas de débloquent la situation en ce sens. L'exemple de la grève européenne du 14 novembre 2012 montre comment ces obstacles peuvent être dépassés : l'appel à une grève transnationale en Espagne et au Portugal a été relayé par la CES (en raison d'une pression interne exercée par des syndicats du Sud et du Centre), ainsi que par des forces du mouvement social en Europe du Sud et dans d'autres pays. Cet événement (au sens où il a acquis une portée symbolique forte) a résulté de la conjonction de forces diverses à un moment qui leur paraissait opportun.

La CES se trouve également paralysée à propos du Partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement (Transatlantic Trade and Investment Partnership ou

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

Transatlantic Free Trade Agreement) entre les USA et l'UE. Elle a produit en mars 2012 une analyse lucide des risques inhérents au projet et établi treize conditions préalables aux négociations. Mais une fois les négociations ouvertes, bien qu'aucune des treize conditions n'ait été retenue dans le mandat de la Commission, la CES n'a pas exigé l'interruption des négociations. Certains syndicats influents d'Europe du Nord sont en fait favorables au Partenariat au motif qu'il serait bon « pour la croissance et pour l'emploi ». Des syndicats industriels sont également sensibles à cet argument. Néanmoins, certaines fédérations de la CES (services publics) et de nombreux syndicats y sont totalement hostiles.

Les courants syndicaux plus combatifs, dans la CES ou à l'extérieur (comme Solidaires ou la FSU en France, les Cobas en Italie), n'ont pu pour le moment constituer une opposition sérieuse en Europe. Ils n'ont pas échappé aux défaites et aux embûches, notamment lorsqu'il a fallu aborder les questions sociales apparues avec les nouvelles couches de salariés : organisation des jeunes précaires, des chômeurs, luttes sur le terrain du droit au revenu, au logement... Au-delà des limites politiques de la CES, la conjoncture actuelle (chômage massif, la précarité généralisée) place l'ensemble du mouvement syndical dans une situation difficile.

Le Forum social européen : grandeur et décadence

Le mouvement social européen ne se réduit bien sûr pas au mouvement syndical : pendant les années 2000, le Forum social européen a constitué un cadre d'alliance des forces sociales européennes désireuses de se rencontrer et de travailler ensemble, pour tenter de construire une culture de lutte commune associant syndicats, mouvements, organisations non gouvernementales. Il a été la transposition européenne du Forum social mondial créé en 2001. L'histoire du succès puis de l'effondrement du FSE est riche d'enseignements pour qui veut construire aujourd'hui le mouvement social continental indispensable à la refondation de l'Europe.

Dans la foulée du Forum social mondial (FSM) de Porto Alegre se tient à Florence, en novembre 2002, le premier Forum social européen (FSE) marqué par une très forte affluence – près de 60 000 participants – et conclu par une manifestation gigantesque contre la guerre en Irak, rassemblant plusieurs centaines de milliers de personnes. Le FSE lance un appel qui, repris par le FSM, allait aboutir à la Journée antiguerre du 15 février 2003, la plus grande manifestation mondiale de l'histoire de l'humanité, entraînant dans la rue des millions des personnes sur les cinq continents. Le cadre propice autant à la construction des résistances aux politiques néolibérales en Europe et qu'à l'avènement d'un mouvement social européen semblait trouvé.

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

Malheureusement, et c'est la grande différence avec le FSM, le FSE se confronte à une institution particulière, l'Union européenne, dont les décisions déterminent largement la vie quotidienne de ses habitants. Le mouvement altermondialiste européen est donc obligé de se confronter à cette réalité. Cela implique qu'il avance des propositions précises et organise des mobilisations contre les mesures néolibérales promues par l'Union (concurrence exacerbée, privatisations, etc) et qu'il définisse des principes pour la construction européenne. L'utilité du FSE sur la durée allait se juger à cette capacité.

Pour en préserver le caractère large, la charte des forums sociaux leur interdit d'avoir « un caractère délibératif » et de prendre des décisions qui peuvent ne pas faire l'unanimité. Pour contourner cet obstacle, une assemblée des mouvements sociaux, organisée à la fin du FSE par les forces qui souhaitent l'organiser, devait permettre d'acter et de mutualiser des échéances de mobilisations issues des débats du Forum. Mais cette assemblée a été immédiatement très contestée comme non représentative par un certain nombre d'organisations participantes.

D'une part, nombre d'ONG privilégiaient la conception du FSE comme espace de débats et non de mobilisation, à l'image du FSM. Elles refusaient donc de centrer l'activité du FSE sur l'Europe. D'autre part, la Confédération européenne des syndicats et certaines de ses organisations membres qui participaient au FSE ne souhaitaient pas s'engager dans une critique frontale de l'Union européenne ; l'émergence d'un

mouvement social européen aurait pu contrarier son rôle de seul partenaire social reconnu par la Commission. Enfin, des forces d'ultragauche refusaient souvent tout travail en commun au niveau européen avec des organisations avec lesquelles elles étaient en désaccord au niveau national.

Ces diverses réticences ont suffi à paralyser le FSE, qui n'a pas réussi à proposer des mobilisations communes face à la politique de l'Union. Cela a été d'autant plus facile qu'il est objectivement malaisé de définir des priorités communes. En effet, chaque mouvement a ses propres objectifs et n'est pas nécessairement prêt à les mettre en retrait pour engager des forces sur des actions communes. En outre, d'un pays à l'autre les mouvements n'ont pas nécessairement la même perception des urgences. Si les forums ont bien permis de créer une culture politique nouvelle basée sur la prise de décision et sur le fonctionnement en réseau, il a été impossible en Europe d'élaborer des propositions communes et d'organiser des mobilisations capables d'influer sur la situation. Après le succès encore relativement important de Paris (2003), les FSE suivants ont connu une affluence et un retentissement décroissants (Londres 2004, Athènes 2006, Malmö 2008 et Istanbul 2010).

L'Alter Sommet, un essai à transformer

L'Alter Sommet (<http://www.altersummit.eu>) est un regroupement d'organisations qui s'est constitué en continuité de la JSC (Joint Social Conférence) pour

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

tirer les leçons de l'échec du Forum social européen. En 2008 une vingtaine de syndicats européens et de mouvements sociaux (dont les Attac d'Europe, la fondation Copernic, Transform) ont, en accord avec la CES, décidé de lancer un processus de discussion conjoint. Constatant l'aggravation de la crise en 2010, la JSC a décidé de rejoindre d'autres appels pour créer l'Alter Sommet (AS), un processus semi-ouvert fondé sur la cooptation, qui réunit environ 200 organisations (syndicats, associations, ONG, réseaux) sur la base d'un texte fondateur s'opposant aux politiques d'austérité.

Son objectif est d'organiser des convergences européennes sur des cibles concrètes pertinentes pour l'ensemble des Européens, pour commencer à changer le rapport des forces. Les mouvements, réseaux et organisations européens membres de l'Alter Sommet ont rédigé ensemble une plate-forme commune, le Manifeste des peuples (http://www.altersummit.eu/IMG/pdf/manifeste_v7_fr.pdf), qui inclut des propositions au contenu énergique pour un autre programme politique européen.

Comme première étape, l'Alter Sommet a réuni à Athènes les 7 et 8 juin 2013 un millier de militants venu de 22 pays européens. Le Manifeste a été proclamé et 15 assemblées thématiques ont permis la réunion de réseaux. Mais la dynamique des mobilisations sociales en Grèce a marqué le

pas en 2013, et la rencontre a souffert de la faible implication des organisations grecques, notamment des syndicats.

Le processus de l'AS est constitué sur la base d'organisations, et n'a pas su d'emblée intégrer les nouveaux mouvements dits « de base », les mouvements de paysans, de sans-logis, les mouvements écologiques, les initiatives pour la transition. Surtout, alors qu'il avait pour but de faciliter la jonction entre les syndicats et d'autres mouvements sociaux, il a souffert du peu d'engagement des organisations syndicales membres de la CES.

L'Alter Sommet a décidé fin 2013 de s'engager sur trois thèmes : l'austérité et la Troïka, la zone de libre-échange transatlantique, la montée de l'extrême droite. L'AS est un précieux cadre d'échanges, mais n'a pour l'instant guère de capacité autonome de mobilisation européenne. Il tisse des liens avec d'autres réseaux, comme Blockupy Frankfurt ou les mouvements contre le Traité transatlantique.

Les obstacles à la convergence des luttes

Aujourd'hui, au-delà des terrains de luttes nationales, nombreux sont les mouvements sociaux européens qui partagent des analyses similaires des causes de la crise et dont les propositions se ressemblent. De multiples appels sont

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

lancés, des réseaux thématiques s'organisent. Mais ces initiatives demeurent dispersées, incapables d'organiser des convergences significatives autour de mobilisations efficaces, susceptibles d'infléchir les orientations européennes.

Articuler la construction de mobilisations européennes sur les luttes nationales et locales pose une série de problèmes auxquels tout processus européen est confronté. La première difficulté est que, pour les mouvements de résistance au Sud et à l'Est, la brutalité des attaques conduit à des réactions de défense et de survie. La question européenne n'est jamais absente des préoccupations : les peuples soumis à la Troïka ne peuvent évidemment en ignorer l'importance. Mais l'UE apparaît comme un objectif lointain et difficile à atteindre, alors que les luttes sur le terrain national accaparent les énergies. L'impuissance au niveau européen renforce l'impuissance au niveau national.

Un deuxième problème renvoie à la relative désynchronisation des luttes nationales parce que les rythmes de l'austérité et des mobilisations qui s'y opposent sont différents ; parce que le même problème (le logement, la dette) ne se pose pas partout dans les mêmes termes. Ainsi, alors qu'en Grèce ou au Portugal, c'est la dette publique qui structure les débats, en Espagne, c'est plutôt la dette privée (propriétaires de logement menacés d'expulsion).

Le troisième écueil tient à la concurrence qui se renforce entre les pays de l'UE, avec les politiques de compétitivité et de baisse du coût du travail. La crise et les réponses qui lui sont apportées par la politique de l'UE aggravent les

divergences antérieures, entre le Nord d'un côté, le Sud et l'Est de l'autre. Elles tendent à créer une hiérarchie entre les États créanciers et les États débiteurs qui fait obstacle à la solidarité entre les peuples : la véritable crise humanitaire que vit la Grèce émeut assez peu les populations du Nord européen, y compris de France. Quand, en mai 2013, François Hollande soutient par sa présence à Athènes le rachat, par des grands groupes français, d'entreprises grecques privatisées – au Portugal, Vinci a déjà racheté les dix principaux aéroports –, le mouvement social français reste discret. Pourtant, à Thessalonique, les travailleurs et la population de la ville manifestent contre la privatisation du service public de l'eau, soutenus par l'EPSU (la fédération des services publics de la CES) et les mouvements européens pour l'eau comme bien commun.

Les mouvements de solidarité envers les peuples en lutte contre l'austérité restent bien trop faibles. Pourtant les occasions ne manquent pas. Des réseaux y travaillent, dans les domaines de la santé, du logement, de l'éducation. Pour que cette solidarité devienne une force réelle, il faudrait qu'elle s'appuie sur des expériences qui engageraient non seulement les militants, mais aussi et surtout les populations. Établir des jumelages entre les populations en lutte des pays du centre et des périphéries pourrait puissamment y contribuer. Cette idée déjà appliquée aux dispensaires de santé en Grèce est également présente à l'Est et dans les Balkans. Plus largement, il est possible d'instaurer une collaboration efficace entre les mouvements de lutte de différents pays.

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

Renforcer la solidarité et l'unité entre les peuples devient un objectif essentiel au moment où l'extrême droite raciste se renforce partout en Europe. C'est réalisable parce que les peuples du Sud et de l'Est sont confrontés aux mêmes adversaires, aux mêmes politiques et aux mêmes discours : partout les intérêts de la finance et des oligarchies l'emportent sur ceux des populations. Cela crée un important potentiel de luttes communes. Mais pour rassembler les peuples autour d'un même combat, il est important de mener la réflexion aussi dans des sociétés clés du Nord – notamment en Allemagne –, afin d'y renforcer les courants progressistes, minoritaires, qui s'opposent au discours dominant selon lequel « les Allemands ne doivent pas payer pour les Grecs ».

Les mouvements discutent de plus en plus autour de projets de mobilisations concrètes qui pèsent sur les orientations de l'UE. Différents réseaux travaillent à ces convergences, ils cherchent à se coordonner, à examiner ensemble ce qui marche ou pas, à saisir l'occasion d'une mobilisation européenne offerte par l'actualité. La BCE, les paradis fiscaux, la taxe sur les transactions financières, le Partenariat transatlantique sont autant d'exemples de cibles directement communes ayant motivé la constitution de réseaux très actifs.

Ainsi, en ce qui concerne la taxation des transactions financières, un réseau international est actif depuis 2009, notamment en Europe autour du mouvement syndical (surtout le TUC britannique), d'Oxfam et d'Attac. À l'approche de la décision sur le projet de la Commission, une

action rassemblant des dizaines d'organisations a été mise en œuvre pour empêcher Bercy de saboter le projet de TTF européenne.

La mobilisation contre la BCE organisée par le réseau Blockupy suit un chemin différent : elle vise une manifestation européenne de masse à Francfort en novembre 2014 lors de l'inauguration du nouveau siège de la BCE ; le processus cherche à créer les conditions d'une mobilisation en Allemagne construite avec des mouvements d'autres pays.

Blockupy Francfort : au cœur de la bête

Dans la foulée de Occupy Wall Street, des activistes allemands ont installé en 2011 un campement devant la Banque centrale européenne, à Francfort, cœur de la finance en Europe. De cette dynamique sont nées des mobilisations associant des militants d'Allemagne et d'autres pays européens, dans la ville et alentours, consistant en manifestations, blocages de la zone des banques, initiatives de désobéissance dans la zone commerciale, blocages de l'aéroport pour protester contre les politiques de répression des migrations. L'engagement, la diversité des formes d'action, la confrontation avec les pouvoirs, non violente mais assumée par les manifestants ont, en mai 2012 et juin 2013, convaincu plusieurs dizaines de milliers de personnes de répondre à l'appel des militants autonomes, de la gauche

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

radicale, d'Attac, de Die Linke, des mouvements de soutien aux réfugiés, des mouvements pour le logement.

Le mouvement se situe dans la tradition des manifestations anti-G8 en proposant une critique radicale du capitalisme allemand et européen. Si des militants et militantes issus du syndicalisme y sont présents, c'est aujourd'hui encore le résultat d'engagements individuels. Blockupy a su, dans le contexte allemand, associer très largement les secteurs les plus critiques et permettre la convergence à Francfort d'activistes originaires de très nombreux pays européens. En 2013, la présence de nombreux Italiens, issus des centres sociaux et des mobilisations Agora 99, a renforcé la coordination des différents mouvements européens anti-crise et anti-Troïka.

Comme chez les Indignés d'Espagne, la revendication démocratique est essentielle. L'ensemble du mouvement utilise largement les réseaux sociaux comme instruments de travail, d'échange, de mobilisation. En 2014, le déménagement de la Banque centrale européenne dans ses nouveaux bâtiments est l'occasion d'appeler à nouveau les Européens à venir manifester à Francfort. La volonté est aussi d'ancrer les mobilisations localement et de donner une visibilité commune aux manifestations, blocages, actions de désobéissance décentralisées. Le caractère multiforme et concret des initiatives est ainsi encouragé. Plusieurs réseaux européens veulent travailler aujourd'hui en convergence, c'est le cas des Attacs d'Europe, du CEO et de TNI – deux *think-tanks* progressistes européens –, de l'Alter Sommet, d'Agora 99...

Si ces mobilisations n'aplanissent pas à elles seules les difficultés du mouvement social européen, elles sont l'un des cadres de discussions d'initiatives clairement européennes, de prises de décisions stratégiques et logistiques et de mises en pratique des solidarités européennes par les militants, jeunes pour la plupart, des différents pays.

Se battre pour le droit au logement et à la santé en Europe

Dans chaque pays européen, des mouvements défendent le droit au logement, mais leur convergence dans l'action européenne est toute récente, à la suite de l'aggravation de la crise du logement du fait des politiques d'austérité dictées par l'Union. Une coordination européenne contre la spéculation et pour le droit au logement s'est mise progressivement en place, elle s'est réunie au moment de l'Alter Sommet (juin 2013) à Athènes. La première journée européenne d'action a eu lieu le 18 octobre 2013. Des organisations de douze pays (France, Espagne, Irlande, Allemagne, Portugal, Grèce, Suisse, Hongrie, Italie, Pologne, Belgique, Royaume-Uni) ont répondu sous des formes diversifiées.

En Europe du Nord, les logements publics représentent souvent plus de 50 % du parc immobilier. L'Union européenne, au nom du principe de la libre concurrence, demande aux États de vendre leur parc public. Elle veut que le logement public soit réservé aux populations les plus pauvres et ne considère pas le logement comme un droit

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

pour tous. La marchandisation du secteur public se heurte à des mobilisations sociales.

En Espagne et au Portugal, le parc public étant négligeable, la question la plus aiguë est celle des expulsions liées à la bulle immobilière et à l'endettement des ménages auprès des banques. De même, l'Irlande vit les conséquences de l'éclatement de la bulle immobilière tandis qu'une nouvelle bulle se reconstitue en Grande-Bretagne. En Grèce, c'est la vente des bâtiments publics dans le cadre des privatisations imposée par la Troïka qui mobilise, tandis qu'à Lisbonne, c'est l'embourgeoisement («gentrification») de la ville sous la pression touristique.

En France, la pénurie de logements concerne d'abord le logement social accessible aux bas revenus; les classes moyennes, qui ont de plus en plus de mal à accéder à la propriété, étant donné le niveau élevé des prix, occupent une grande partie du logement social locatif et des programmes d'accession à la propriété subventionnée par des fonds publics. La spéculation sévit, la financiarisation du logement se développe aussi à l'occasion de grands projets tel que le Grand Paris.

La coordination travaille à dépasser deux difficultés. La première consiste à réunir des forces qui ont des traditions très différentes, des libertaires de Berlin aux organisations syndicales en passant par les mouvements de lutte contre les expulsions en Espagne ou en Grèce. La seconde consiste à rechercher une cible commune malgré la spécificité des manifestations concrètes de la crise du logement dans les

pays. L'idée est de prendre comme cible la financiarisation du logement, d'où le choix de manifester devant le MIPIM (Marché international des professionnels de l'immobilier) qui se tient chaque année à Cannes au mois de mars. Cette vaste foire où tous les acteurs se rencontrent (collectivités publiques, investisseurs, promoteurs, banques) est un lieu emblématique de la financiarisation du logement.

Un autre réseau particulièrement actif est le Réseau européen contre la commercialisation et la privatisation de la santé, de l'action sociale et de la protection sociale. Cette fédération d'une quarantaine d'organisations syndicales, associatives et politiques issues de onze pays informe et alerte citoyens et patients contre les risques sanitaires associés aux politiques d'austérité.

Ces réseaux de lutte tissent patiemment les solidarités concrètes sans lesquelles il sera impossible de mener à bien la refondation européenne. Tous portent les mêmes exigences sociales et démocratiques; particulièrement frappante est leur critique commune du système représentatif et des partis politiques de gouvernement, qu'ils soient conservateurs, nationalistes, sociaux-démocrates ou libéraux, qui partout placent les intérêts des oligarchies avant ceux des citoyens. Leur travail est très peu médiatisé, et encore moins soutenu par les institutions européennes, mais il n'en est pas moins indispensable pour combattre dès aujourd'hui les replis xénophobes et identitaires vers lesquels nous mène l'Union européenne.

CHAPITRE 6

Désobéir aux traités pour refonder l'Europe

Depuis trente ans, il est peu d'avancées de la construction européenne qui n'aient été l'occasion de reculs du point de vue démocratique ou social. Peut-on transformer et faire bifurquer cette construction européenne? Nous pensons qu'au-delà des difficultés, immenses, de la tâche, il est impossible d'y renoncer si l'on prétend défendre une perspective radicale de transformation sociale et démocratique.

Cinq raisons pour défendre un projet européen

Pourquoi avons-nous besoin d'Europe? Un premier élément de réponse se trouve dans les transformations du capitalisme contemporain. La Seconde Guerre mondiale avait accouché d'un capitalisme organisé et régulé sur une base essentiellement nationale. Dans ce cadre, l'État-nation,

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

à l'issue de grands conflits de classes, pouvait organiser des compromis institutionnels permettant de contrer la logique spontanée du capital, de borner son activité et d'assurer un certain progrès social. La situation change progressivement à partir de la fin des années 1960 pour aboutir au capitalisme financiarisé et globalisé. Les marges de manœuvre au niveau national n'ont certes pas disparu, mais elles se sont beaucoup réduites car le capital s'est concentré et les économies européennes sont aujourd'hui fortement intégrées. Première raison donc : face aux transnationales et aux marchés financiers, il faut un espace politique et économique qui puisse faire contrepoids. Une Europe éclatée en de multiples pays divisés laisserait chacun d'eux seul face au capital mondialisé.

La deuxième raison renvoie à la montée de la xénophobie et au regain des tensions nationalistes. Les causes en sont multiples : disparition de la domination soviétique, ravivant la question des nationalités ; poids de la crise et application brutale des thérapies néolibérales favorisant la montée apparemment irrésistible du chômage et de la précarité, propice à la recherche de boucs émissaires et de refuges identitaires ; mode de construction de l'Europe qui tend à exclure les peuples des décisions et à dévaluer l'idéal démocratique. Cette montée de la xénophobie, du racisme et des tentations autoritaires ne pourra que s'accélérer si l'éclatement, possible dans les années à venir, de la zone euro et de l'Union européenne, débouche sur des replis nationaux antagoniques et une intensification de la concurrence entre

les peuples. Il est vital que dans toute l'Europe s'affirment des forces sociales et politiques en faveur d'une refondation européenne, pour que l'Europe devienne enfin un espace politique de coopération entre ses peuples.

L'Union européenne s'est construite sur la concurrence entre les États et sur le moins-disant fiscal et social. Le *dumping* règne en maître. Son éclatement, loin de mettre fin à cette situation, risquerait au contraire de l'aggraver, chaque pays cherchant à accroître ses avantages concurrentiels aux dépens des autres. Mettre fin au *dumping* social et fiscal serait un objectif majeur d'une Europe refondée. C'est là notre troisième raison pour garder une perspective européenne.

La quatrième raison tient au fait que certains domaines nécessitent des politiques publiques qui doivent être débattues au niveau européen et qui requièrent des décisions communes fortes. C'est le cas, par exemple, des politiques de transition écolo-énergétique (transports, énergie, rénovation urbaine), qui doivent être coordonnées au niveau européen pour être pleinement efficaces. C'est menée au niveau européen qu'une politique de relance budgétaire et monétaire en ce sens aurait une efficacité démultipliée en matière de création d'emplois et de réduction de la facture pétrolière et gazière et des émissions de CO₂.

Il est une cinquième raison, décisive, qui tient aux rapports de force et d'influence dans les négociations internationales. Le monde a vu la montée de nouveaux acteurs de taille continentale, dont le poids économique va croissant.

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

Dans cette situation, aucun des États européens, y compris les plus grands, ne peut réellement jouer un rôle déterminant tout seul. Il ne s'agit pas là de vouloir affirmer une « Europe puissance » qui rivaliserait avec les autres blocs dans la compétition économique mondiale ou dans la course pour l'accès aux ressources naturelles en voie d'épuisement. Il s'agit au contraire de construire en Europe un pôle de coopération susceptible d'enclencher en son sein une politique radicale de redistribution des richesses et de transition écologique. Ce pôle pèserait suffisamment pour influencer sur les négociations climatiques mondiales, en montrant par l'exemple aux citoyens des autres régions du monde qu'on peut lutter sérieusement contre le réchauffement climatique et l'épuisement des ressources ; qu'on peut inventer des modes de vie conviviaux et attractifs en réduisant drastiquement les consommations d'énergie et de matières.

Cinq raisons donc pour garder une perspective européenne à condition qu'elle soit refondée sur des bases radicalement nouvelles. Cette perspective est pourtant sujette à caution à gauche.

Repli ou extension ?

Pour certains, le combat est perdu d'avance : « Tandis que les classes dominantes sont puissamment organisées et coordonnées à l'échelle européenne (et plus largement internationale), les mouvements sociaux et les

organisations de gauche demeurent fragmentés géographiquement, profondément ancrés dans les rythmes de leurs espaces nationaux. Ne disposant pas de leviers institutionnels pour investir le champ stratégique européen, les salariés n'influent d'aucune manière l'agenda intégrationniste qui ne peut de ce fait leur être que défavorable. Il faut donc rechercher une forme de rupture avec l'UE, ce qui implique, mécaniquement, d'en venir à un recentrage – au moins temporaire – sur un espace national de définition des politiques économiques et sociales¹.»

On peut être d'accord avec le point de départ : la lutte des classes au niveau européen est inégale. Mais en quoi le recentrage sur l'espace national permettrait-il d'abolir le « champ stratégique européen » ? Une rupture avec l'UE devra sans doute partir d'un ou plusieurs pays, mais elle n'aura de dynamique progressiste qu'en cherchant à peser sur le champ européen à partir d'une stratégie d'extension. À l'inverse, le repli repose sur une hypothèse de découplage immédiat et total entre le champ national et le champ européen, qui permettrait de se protéger des pressions extérieures. C'est bien ce que théorise Cédric Durand quand il écrit que « l'Europe n'est pas la question principale pour les gauches sociales et politiques. Leur problème n'est pas de prendre en charge une solution pour l'UE. L'essentiel est de repartir de ce qui est premier dans la crise économique – le chômage de masse ». Or, l'hypothèse sur laquelle repose

1. Cédric Durand (dir.), *En finir avec l'Europe*, op. cit.

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

cette analyse est fautive et abandonner le champ stratégique européen ou prétendre de façon incantatoire s'en être libéré ne peut conduire qu'à l'impuissance et, au bout du compte, laisser la voie libre à l'involution nationaliste.

La faiblesse actuelle des mouvements à l'échelle européenne est une réalité, mais croire qu'on pourra la contourner en revenant au niveau national est une illusion. Les partisans du recentrage national avancent deux arguments, tous deux contestables, pour rejeter comme un leurre néfaste la perspective de refondation européenne.

Un espace public européen en chantier

Le premier renvoie à l'inexistence d'un peuple européen, en prenant argument des différences culturelles irréductibles entre les pays d'Europe. Pas de peuple européen, pas de construction européenne possible. La formation d'une communauté politique serait conditionnée à l'existence d'un substrat culturel commun¹.

1. C'est la position défendue par Christophe Ramaux, « Réhabiliter les États sociaux nationaux pour construire une Europe enfin sociale », in *Les Économistes atterrés, Changer l'Europe!*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2013. Ramaux affirme même que « c'est la république qui institue des citoyens ; or il n'existe de république ni mondiale, ni européenne ». La question est de savoir, dans cette conception, qui institue la république. Ne peut-on pas dire aussi bien que ce sont les citoyens

L'exemple des États-Unis, pays d'immigration qui voit cohabiter nombre de communautés culturelles se référant à une appartenance nationale, montre pourtant que cette condition n'est pas indispensable. C'est, au contraire, la volonté de s'intégrer à une communauté politique, symbolisée par la Constitution des États-Unis, qui fonde l'unité de ce pays. Le «peuple» n'est pas une entité immuable tombée du ciel, mais une construction historique liée aux combats communs. Le peuple français par exemple – mais il en est ainsi de tous les peuples – n'a pas existé de toute éternité, depuis «nos ancêtres les Gaulois»! Il s'est progressivement créé, dans la conflictualité, dans la construction de valeurs et d'intérêts communs, d'un destin partagé, avec pour événement fondateur la Révolution française.

Cet argument néglige d'ailleurs l'existence d'États plurinationaux, comme aujourd'hui l'État espagnol, où cohabitent plusieurs peuples. Mais, surtout, cette vision rejoint paradoxalement celle des fédéralistes européens, en faisant de l'Europe la simple transposition à une échelle continentale de l'État-nation unifié. Cette approche «unitariste» du cadre politique passe ainsi totalement à côté d'un fait historique nouveau : la construction en Europe d'un nouvel objet politique qui, quoi qu'on pense de sa légitimité et de sa viabilité, n'est pas le décalque de l'État-nation et ne fait pas disparaître ce dernier.

qui instituent la république? C'est pourquoi la question de la démocratie et de sa refondation est aussi primordiale.

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

Le second argument renvoie à l'absence d'espace public européen, c'est-à-dire à l'inexistence d'un débat public qui serait d'emblée européen. Mais, pas plus qu'un peuple, un espace public n'est donné d'emblée : il résulte d'une histoire, il peut se déliter ou se renforcer selon les liens d'interdépendance symbolique ou matérielle qui s'établissent – ou non – entre citoyens de divers espaces politiques nationaux. L'émergence d'un espace public européen est un processus. Ainsi le sentiment d'appartenance européenne est-il relativement vivace chez les générations récentes, notamment au sein de la jeunesse étudiante et salariée, qui voyage et parle des langues étrangères. Il se renforcera d'autant plus que nous serons capables de porter les débats et les conflits à ce niveau et de construire des mobilisations européennes.

Malgré leurs difficultés, l'existence et l'action de réseaux européens, comme les Attac d'Europe ou l'Altersummit, la Confédération européenne des syndicats, même si son action n'est pas à la hauteur des nécessités actuelles, les manifestations européennes, les partis politiques européens représentés au Parlement, tout cela participe de la construction d'un espace public européen et d'une conscience européenne. Des institutions comme le Parlement ou l'euro, dont on peut certes contester le statut et le fonctionnement, ont un effet structurant que nous pouvons utiliser. Nous voulons concevoir des contre-pouvoirs et renforcer ceux dont nous disposons face aux institutions européennes pour faire vivre un espace public européen.

On sait que la crise sociale et le cynisme des élites font du racisme et de la xénophobie de commodes outils de relégitimation politique qui nourrissent les tendances au repli. Mais à l'inverse nos cinq raisons d'être européens – résister aux oligarchies mondialisées, au racisme, au *dumping*, à la crise écologique et aux blocs géostratégiques anciens et émergents – poussent fortement dans le sens de la solidarité. La messe n'est pas dite. L'Europe telle qu'elle existe a fait reculer la démocratie; le *dumping* fiscal et social qui y règne conduit à la régression sociale, parfois de façon dramatique comme dans les pays du Sud. Nous avons besoin de l'Europe, mais pas de cette Europe-là. Il nous faut donc la faire bifurquer.

Pour ou contre l'Europe : le faux débat

Pour cela, il est nécessaire de sortir du schéma d'analyse dominant cette question à l'heure actuelle. L'extrême droite eurosceptique, les « eurobéats » de la droite et de la sociale-démocratie, les partisans de gauche du « recentrage temporaire » ont une croyance commune : ils considèrent tous que les traités européens sont gravés dans le marbre. Pour l'extrême droite ou la gauche souverainiste, il faudrait donc sortir de l'UE ou au moins de l'euro. Pour les sociaux-démocrates et la droite, il faudrait à l'inverse continuer à jouer le jeu de la négociation au niveau européen pour faire évoluer peu à peu les traités européens avec l'accord de l'ensemble

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

des États membres. Le débat médiatique, politique et intellectuel autour de l'Union européenne veut nous enfermer dans un dilemme étouffant : appliquer à la lettre les traités ou sortir avec fracas de l'Union. Comme le notait Pierre Bourdieu, «le champ journalistique, qui filtre, intercepte et interprète tous les propos publics selon sa logique la plus typique, celle du pour et du contre et du tout ou rien, tente d'imposer à tous le choix débile qui s'impose à lui : être pour l'Europe, c'est-à-dire progressiste, ouvert, moderne, libéral; ou ne pas l'être, et se condamner ainsi à l'archaïsme, au passéisme, au poujadisme, au lepénisme, voire à l'antisémitisme... Comme s'il n'y avait pas d'autre option légitime que l'adhésion inconditionnelle à l'Europe telle qu'elle est¹.»

Pour sortir de ce carcan politique et intellectuel, il faut affirmer deux choses : oui, nous avons besoin de solidarités européennes; non, nous n'acceptons plus cette Union-là. Refuser donc le repli, mais refuser tout autant la stratégie des petits pas défendue par les partis de gouvernement : qui peut croire encore que, par une série d'accords successifs à vingt-huit, il serait possible de faire enfin prendre à l'Union européenne le chemin de la démocratie et de la solidarité?

1. Pierre Bourdieu, «Pour un mouvement social européen», *Le Monde diplomatique*, juin 1999.

Des petits pas qui ne mènent nulle part

L'analyse de la construction européenne montre que les tentatives de transformer l'Union par le jeu traditionnel de la négociation butent sur le jeu intergouvernemental. Il faut l'unanimité des États pour modifier les traités ou pour prendre une décision importante, par exemple en matière de fiscalité. Même si pour nombre de sujets, c'est la majorité qualifiée¹ qui s'impose, il demeure que les compromis à l'issue de négociations intergouvernementales ne remettent jamais en cause la logique même de l'Union, fondée sur la primauté du droit de la concurrence et sur le *dumping* social et fiscal. Pour qu'il en aille autrement il faudrait que la grande majorité des États membres connaissent en même temps des basculements politiques et sociaux de grande ampleur, ce qui est à moyen terme hautement improbable.

L'exemple de la discussion sur le traité d'Amsterdam en 1997 est significatif. Treize pays sur quinze étaient alors gouvernés par des sociaux-démocrates. Les rapports de force aurait pu permettre de réorienter le projet européen vers plus de solidarité. Mais le traité a au contraire approfondi l'orientation néolibérale des institutions européennes. L'Europe n'a pas changé, mais la sociale-démocratie a définitivement perdu son âme.

1. Dans un vote à la majorité qualifiée, le vote de chaque pays est pondéré en fonction de la taille de sa population.

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

Certes, il peut y avoir des petits pas en avant sur tel ou tel sujet, mais ils restent de portée limitée. L'un des derniers exemples en date concerne les travailleurs détachés. Une directive de 1996 permet aux entreprises employant des salariés détachés de verser les cotisations sociales dans le pays d'origine, où elles sont en général beaucoup plus basses. Fin 2013, un accord a été trouvé sur ce sujet – ce dont le gouvernement français s'est félicité – accord qui permet à un État d'augmenter les contrôles et rend les donneurs d'ordres responsables des fraudes de leurs sous-traitants dans le secteur du BTP. C'est certes une avancée, mais elle est largement insuffisante puisque les employeurs pourront continuer à payer les cotisations du pays d'origine de l'employé et non pas celles du pays où il travaille réellement. De plus, cet accord ne remet pas en cause les arrêts de la Cour de justice qui vident en partie la directive de 1996 de son contenu.

Autre exemple récent : l'Union bancaire. L'accord signé fin décembre 2013 vise à organiser la régulation des banques au niveau européen en donnant à la BCE un pouvoir de supervision. Mais en réalité, la BCE ne contrôlera qu'une minorité de banques. Les banques de taille moyenne et celles qui sont hors de la zone euro, par exemple au Royaume-Uni, principale place financière européenne, y échapperont. Si le principe de faire payer une crise bancaire par les actionnaires, plutôt que par les contribuables, est affirmé, le fonds de résolution des crises bancaires, d'un montant ridiculement

faible¹, ne sera mis en œuvre qu'en 2026. Pire encore, cet accord laisse de côté la question essentielle du modèle bancaire européen et notamment français : la « banque universelle », qui cumule les activités de banque de dépôt tournée vers les ménages et les PME, et les activités de banque d'affaires tournée vers les marchés financiers et la spéculation. Il s'agit donc d'une réforme largement en trompe-l'œil dont le but n'est pas de prévenir les crises bancaires mais de tenter, à l'aide d'outils bien dérisoires, d'en limiter les effets lorsqu'elles surviennent.

S'appuyer sur les mobilisations européennes

La négociation intergouvernementale se révèle donc incapable de changer la logique profonde de la construction européenne. Les avancées se font à la marge, et quand le *statu quo* ne prévaut pas, c'est souvent pour arriver *in fine* à une situation aggravée, quels que soient les espoirs soulevés au début des discussions. La crise économique et sociale que nous traversons n'a rien changé à cela, bien au contraire, comme le montre l'adoption du pacte budgétaire européen ratifiée en France à la va-vite sans le moindre débat.

L'irruption des mouvements citoyens et sociaux est donc nécessaire pour rebattre les cartes, comme l'ont très bien

1. Ce fonds sera alimenté par un prélèvement sur les banques. Il sera de 60 milliards d'euros, somme à mettre en regard avec le bilan de la BNP Paribas qui représente 2 000 milliards d'euros.

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

compris les peuples d'Europe du Sud qui luttent avec opiniâtreté depuis trois ans contre les terribles politiques qui leur sont imposées par les oligarchies européennes. Pour autant, nous l'avons vu, ces mobilisations influencent encore peu les politiques nationales et les instances européennes. L'échec du Forum social européen, les tentatives limitées de l'Alter Sommet, l'absence de détermination de la Confédération européenne des syndicats (CES), montrent qu'il est encore très difficile de construire des rapports de force à l'échelle européenne. Cependant, l'exemple de la grève européenne du 14 novembre 2012, prouve qu'il serait possible de le faire. Au Portugal et en Espagne, elle a été massivement suivie, et dans une moindre mesure en Grèce, en Italie et dans plusieurs autres pays. Elle a eu un retentissement politique et médiatique remarquable, hélas sans lendemain.

Malgré leurs limites, les mobilisations européennes ont d'ailleurs déjà rencontré certains succès. Cela a été le cas lors de la discussion sur la directive Bolkestein heureusement vidée de son contenu grâce à une mobilisation des citoyens européens qui a alerté l'opinion publique à propos des référendums sur le Traité constitutionnel européen, ou lorsque le Parlement européen a rejeté la directive portuaire à la suite de la mobilisation européenne des dockers. De même, le projet de taxe sur les transactions financières porté par la Commission européenne résulte largement de la pression des opinions publiques européennes après la crise financière de 2008, et de la mobilisation des sociétés

civiles européennes, lancée par Attac en 1998 puis relayée par le mouvement syndical et associatif européen et international. Le renforcement et la coordination des mouvements de résistance aux actuelles politiques européennes, l'affirmation dans les luttes sociales de solidarités concrètes et de propositions positives, sont des éléments décisifs pour rendre crédible cette autre Europe dont nous avons besoin. C'est le cas aujourd'hui dans les réseaux qui combattent pour le logement, la santé ou les droits des migrants.

La multiplication des résistances et des expérimentations nourrira la crise de légitimité des régimes politiques actuels en Europe, à mesure que les effets des crises sociale, écologique et démocratique s'imprimeront de plus en plus profondément dans la chair des peuples européens. Les mouvements sociaux seront amenés par la dynamique des crises à contester de plus en plus radicalement l'hégémonie de l'oligarchie financière et politique.

Nous voyons déjà les prémisses d'une transition vers un nouveau modèle de développement en Europe. Elle se fonde d'abord sur les nouvelles pratiques sociales qui se développent partout dans les sociétés européennes et au-delà : les initiatives de ces milliers de salariés qui, comme les Fralib à Marseille, se battent pour produire mieux et autrement ; les actions de ces communautés comme celle d'Emmaüs Lescar-Pau qui encouragent la solidarité entre les plus démunis et soutiennent une économie locale durable ; le mouvement des villes en transition, écologique et démocratique, comme Marinaleda en Andalousie ; le mouvement

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

des zones libérées, comme la ZAD de Notre-Dame-des-Landes et tant d'autres ZAD moins connues, communautés rurales écologiques, squats et centres sociaux, jardins urbains partagés... C'est le mouvement des Alternatibas qui commencent à se multiplier en France et ailleurs pour promouvoir ces initiatives. C'est le mouvement des citoyens qui se révoltent contre l'oligarchie, les multinationales, les Monsanto, Unilever, BNP Paribas, la Société générale; qui veulent la redistribution des immenses richesses; qui veulent «la démocratie sans le capitalisme plutôt que le capitalisme sans la démocratie», comme les Blockupy de Francfort, manifestants déterminés contre la Banque centrale européenne; qui refusent d'être «des jouets dans les mains des banquiers et des politiciens», comme le disent les Indignés du 15-M en Espagne : des révoltes et des indignations qui sont aussi des inventions, de nouvelles manières de produire, de vivre, de faire de la politique.

Pour autant, aussi puissantes et créatives que deviennent ces innovations de la société civile, elles ne pourront évidemment pas enclencher une réelle inversion de la logique de la construction européenne sans passer par des ruptures gouvernementales. En effet, pour qu'elles puissent durer et se généraliser, pour qu'elles offrent des réponses et des modes de vie viables et solidaires, qui ne mobilisent plus seulement des minorités culturelles mais de vastes segments des couches sociales les plus précarisées, les initiatives des citoyens devront s'appuyer sur de nouvelles politiques publiques mises en place par des gouvernements de

transition écologique et sociale. La transformation sociale ne pourra pas non plus se passer de l'État et de ses outils, tels que la fiscalité, l'investissement public, la protection sociale, le droit du travail.

Il faudra donc combiner changement par en haut et par en bas. Or, les calendriers et les rythmes des crises politiques dépendent très largement de contextes nationaux désynchronisés. Non seulement les élections ne se déroulent pas en même temps dans tous les pays, mais les enjeux concrets des luttes politiques et leurs tonalités propres continueront encore longtemps à être en grande partie fixés (même si, il faut le souhaiter, ce sera de moins en moins exclusif) en fonction des cultures politiques nationales. Par exemple, la Grèce (ou l'Espagne) ne commencera sa transition écologique et sociale que si la société grecque prend ses affaires en main en exploitant ses propres capacités d'organisation, comme elle a commencé à le faire dans de nombreuses expériences pionnières. Mais il faudra aussi, en même temps, qu'un gouvernement de transformation sociale et écologique prenne les initiatives nécessaires pour viabiliser les entreprises civiques, refonder le contrat entre l'État et la société, désobéir aux traités européens et refuser les diktats de la Troïka, résister aux représailles de l'Union européenne en faisant appel au soutien des autres peuples européens.

Beaucoup dépendra donc des capacités de mobilisation et d'innovation des mouvements sociaux. Cependant, sans changements adéquats des politiques publiques, les mouvements les plus dynamiques échoueront à modifier l'ordre

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

des choses. Les développements de la crise européenne et mondiale amèneront-ils les forces de la gauche radicale au pouvoir dans un ou plusieurs pays? Précipiteront-ils des chamboulements imprévisibles et des recompositions profondes de l'offre politique? Il est impossible de le dire aujourd'hui. Quoiqu'il en soit, tout gouvernement de transformation sociale devra mener un bras de fer avec les institutions européennes, soit, de façon partielle, en refusant d'appliquer certaines directives, soit, de façon plus frontale, en contournant certaines dispositions des traités. Engager une démarche de désobéissance européenne ne signifie pas nécessairement claquer la porte de l'Union. Il faudra au contraire expliquer inlassablement l'objectif: non pas le repli national, mais le changement des règles du jeu au profit des peuples européens. La désobéissance enclenchera une période prolongée de conflit avec les institutions de l'Union, qu'il faudra mettre à profit pour gagner le soutien des opinions publiques et des mouvements sociaux des pays encore immobiles.

Des traités qui ne sont pas gravés dans le marbre

Si un État membre viole le droit de l'Union européenne, la Commission engage une procédure d'infraction en vertu de l'article 258 du TFUE (Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) et peut, par la suite, saisir la Cour de justice de l'Union européenne. À la fin de 2012, 1 343

procédures d'infraction étaient ouvertes. Selon le dernier rapport de la Commission européenne sur le contrôle de l'application du droit de l'Union européenne¹, plus de 63 procédures d'infraction aux directives européennes étaient en cours contre la France en 2012. Les domaines les plus conflictuels sont l'environnement, les transports, la fiscalité, le marché intérieur et les services. Les trois pays qui ont fait l'objet du plus grand nombre de procédures d'infraction sont l'Italie (99), la Belgique (92) et l'Espagne (91). Pour certaines directives, les procédures d'infraction concernaient plus des deux tiers des États membres en 2012. Par exemple, la Commission a engagé des procédures contre 24 États membres pour le retard de transposition de la directive sur la performance énergétique des bâtiments.

L'idée de refuser l'application de certaines directives européennes n'est donc en rien irréaliste. Un gouvernement de transformation sociale pourrait tout à fait prendre appui sur cette possibilité pour se libérer de certaines contraintes qui bloqueraient la politique de transformation qu'il entend mener sur son propre territoire. Ainsi, pour ne donner que cet exemple, afin de relancer la construction de logements sociaux, il faudra défaire ce que la loi de modernisation de l'économie de 2008 a autorisé sur injonction de Bruxelles : la collecte de l'épargne réglementée (livret A essentiellement) par les banques privées.

1. http://ec.europa.eu/eu_law/infringements/infringements_annual_report_fr.htm

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

Mais, au-delà de certaines directives, c'est vers une désobéissance globale aux traités européens qu'il faudra s'engager dans une perspective de refondation de l'Union européenne.

Contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire, les traités européens ne sont en effet pas gravés dans le marbre. Lors de la crise financière de 2008, la Commission a fermé les yeux sur les aides massives accordées aux banques par les États européens, au mépris total des règles interdisant le soutien public aux entreprises privées. Quant à la BCE, cœur du cœur de la doxa eurolibérale, elle s'est résignée – tout en jurant ses grands dieux qu'elle n'en faisait rien – à outrepasser son mandat pour éviter l'explosion de la zone euro. Citons, entre autres, le rachat d'obligations d'État sur le marché secondaire (SMP¹), le prêt à long terme de 1 000 milliards d'euros aux banques (LTRO²), le programme de rachat illimité d'obligations souveraines (OMT³). La Cour constitutionnelle allemande de Karlsruhe a clairement statué

1. Le SMP (Securities Markets Programme) a permis à la BCE d'acheter sur le marché secondaire 217 milliards d'euros d'obligations d'État de mai 2010 au début 2012. Ce montant reste très faible par rapport à l'encours des dettes des pays en difficulté ou par rapport aux montants des obligations d'État achetées par les banques centrales d'Angleterre ou des États-Unis.

2. Les LTRO (*long-term refinancing operations*), sont des prêts sur trois ans accordés aux banques à un taux très faible en décembre 2011 et février 2012.

3. Le programme OMT (Outright Monetary Transactions) n'a pas encore été activé par la BCE.

début 2014 en déclarant illégales ces politiques de la BCE et en portant un recours devant la Cour de justice européenne, qui devra trancher après une longue procédure.

Quelle Europe voulons-nous ?

Sans entrer dans le détail des préconisations, fixons ici quelques principes. À une Europe qui fait du droit de la concurrence son principe organisateur, nous opposons une Europe de la solidarité entre les peuples. À une Europe qui nie, de fait, la souveraineté populaire, nous opposons la volonté de construire une souveraineté populaire et une légitimité politique européennes. À une Europe de l'austérité, nous opposons une Europe tournée vers la satisfaction des besoins, menant une politique ambitieuse d'investissements publics permettant notamment d'assurer la transition énergétique nécessaire à la lutte contre le réchauffement climatique.

Quelques exemples pour illustrer cette démarche. Dans une Europe vouée, par ses règles et ses institutions, à la divergence, le premier impératif est bien sûr de mettre en place les conditions d'une convergence sociale et fiscale. Elle seule peut mettre fin à la concurrence de tous contre tous qui est aujourd'hui la règle européenne. À cet égard, un programme doit fixer les règles et le calendrier de la convergence vers le haut (« l'harmonisation dans le progrès », disait le traité de Rome...) pour les États qui l'auront décidé :

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

salaires minimum, réduction de la durée du travail, revenu minimum garanti, indemnisation des chômeurs, imposition des sociétés et des grandes fortunes, revenu maximum autorisé, normes environnementales... Il doit ensuite permettre de déterminer les étapes d'un rapprochement progressif des pays en fonction de la réalité de leurs économies. La mise en place de critères de convergence sociaux et écologiques, à l'image de ce qui avait été fait pour l'entrée dans la monnaie unique en matière financière et budgétaire, est donc un objectif prioritaire.

Dans une Union qu'une extension inconsidérée et sans approfondissement a rendue particulièrement hétérogène, les mécanismes de solidarité qui ont permis une relative intégration des premiers « nouveaux membres » au-delà des pays fondateurs doivent pouvoir être réactivés. De ce point de vue, les principales contraintes sont aujourd'hui le niveau ridiculement bas du budget communautaire (moins de 1 % du PIB européen, en baisse sur la période récente!) et l'interdiction signifiée à l'Union par les traités de voter des budgets en déséquilibre comme de pouvoir emprunter. Il ne pourra y avoir de convergence sans la mise en place d'une solidarité véritable entre les États qui le souhaitent au moyen de la réaffirmation d'une politique de rattrapage adossée à des « fonds structurels ». Cette politique était naguère au cœur même du projet de l'Union dès lors qu'elle a voulu s'étendre.

Un des premiers champs d'application de cette politique pourrait être le chantier, essentiel, de la transition

énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique. Les divergences entre pays membres sont, en cette matière, considérables et beaucoup de chemin reste à parcourir pour que l'Union soit exemplaire et tienne une position crédible dans les négociations internationales à venir, comme la prochaine conférence de Paris, prévue en décembre 2015. Par exemple, les émissions de CO₂/PIB varient dans un rapport de 1 à 5,6 entre la Suède (184 tCO₂/M€) et la Pologne (1 056 tCO₂/M€), qui est ainsi au même niveau d'émissions que la Chine! De façon générale, ce sont les pays de l'Est et ceux du Sud qui ont le plus de travail à accomplir pour réduire leurs émissions. Là encore, des mécanismes de solidarité doivent pouvoir jouer, qui n'existent pas aujourd'hui. La création d'une fiscalité écologique, telle la taxe carbone, devient un enjeu majeur, alors que les instruments mis en place au niveau de l'Union – le marché des quotas de carbone, ou le captage et le stockage du CO₂ – se révèlent être des échecs cuisants.

Un débat existe entre les auteurs de cet ouvrage concernant le protectionnisme. Certains estiment qu'il est légitime d'aller vers un protectionnisme solidaire européen, qui imposerait des droits de douane à l'entrée de l'Union pour les marchandises provenant de pays où les normes sociales et écologiques sont excessivement basses. Le produit de ces taxes pourrait être reversé à des fonds internationaux qui financeraient la lutte contre la pauvreté et le réchauffement climatique au Sud. D'autres refusent de désigner les pays non européens comme responsables des problèmes

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

européens. Ils proposent de mettre en place une fiscalité sur le transport de marchandises *via* une taxe kilométrique qui s'appliquerait, indépendamment des frontières, aussi bien aux importations provenant de l'extérieur de l'Union qu'aux exportations européennes. Quoi qu'il en soit, augmenter fortement le coût des transports de marchandises est nécessaire pour réduire les émissions de CO2 et pour favoriser la relocalisation des activités productives.

Enfin, il ne pourra y avoir d'avancée véritable sur les terrains économique et social sans une profonde transformation de la politique monétaire de l'Union. La politique menée par la BCE est une aberration. Le risque déflationniste ne peut plus désormais être écarté et le spectre d'une «japonisation» – une déflation de deux décennies – de l'Europe inquiète même le FMI et la Banque mondiale! L'absence de politique de change de la BCE aboutit de fait à une surévaluation chronique de l'euro qui pèse lourdement sur l'industrie européenne, notamment pour les pays et les secteurs que leur mauvaise spécialisation oblige à maintenir des prix bas pour être compétitifs. D'autre part, la BCE a mené une politique monétaire qui s'est révélée restrictive jusqu'à la caricature : même si, devant le risque imminent d'explosion de la zone euro, elle s'est finalement résignée à outrepasser son mandat et à acheter des obligations des pays d'Europe du Sud, elle a toujours pris soin de stériliser l'effet de ces interventions sur la masse monétaire en Europe, à la différence par exemple de la Réserve fédérale qui continue à stimuler massivement l'économie américaine.

Il faut faire bifurquer cette Europe-là vers d'autres chemins et en finir avec l'austérité. L'exemple de la BCE montre que c'est possible. Encore faut-il en définir les moyens politiques et stratégiques, en commençant par des initiatives de rupture dans un ou plusieurs pays.

Les chemins de la désobéissance européenne

Il n'y a pas de voie royale ni de chemin tout tracé. Diverses possibilités, d'ailleurs non concurrentes, peuvent se présenter, entre lesquelles il faudra choisir en fonction des circonstances.

On peut d'abord enclencher une stratégie nationale de dérogation aux textes européens. Un gouvernement de gauche arrivé au pouvoir dans son pays propose un projet pour une autre Europe, sous la forme d'un mémorandum adressé à l'ensemble des États membres et aux peuples européens. Ce texte énonce l'ensemble des directives auxquelles, s'il veut respecter le mandat que lui a confié le suffrage universel, il ne peut plus obéir sur son territoire. Le scénario idéal serait qu'un grand chantier permettant la renégociation des traités soit alors mis en œuvre avec l'accord de l'ensemble des États membres. C'est évidemment le scénario le moins probable. Ce gouvernement peut alors demander des clauses d'exception (*opting-out*) lui permettant de ne pas appliquer ces directives. L'*opting-out* est une « option de retrait », c'est-à-dire une dérogation qui est

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

accordée à un pays ne souhaitant pas se rallier aux autres États membres dans un domaine particulier. C'est le cas du Royaume-Uni qui ne participe pas à la troisième phase de l'union économique et monétaire (UEM). C'est le cas également du Danemark en ce qui concerne l'union économique et monétaire, la défense, la citoyenneté européenne et Schengen. L'Irlande, la Pologne et la Suède ont également négocié des *opting-out*.

Si ces clauses de sauvegarde sont refusées au gouvernement entré dans ce bras de fer avec les institutions, alors il peut décider d'adopter les réformes constitutionnelles nécessaires pour que le droit national puisse déroger durablement au droit européen. Il va sans dire que cela provoquera un choc diplomatique considérable au sein de l'Union, mais il serait illusoire de penser qu'on peut sortir de la crise financière, économique et sociale que subissent les peuples européens sans en passer par une crise politique européenne.

Une fois cette crise ouverte, le gouvernement de gauche en question prend alors un certain nombre de mesures unilatérales en expliquant qu'elles ont vocation à être étendues à l'échelle européenne. Il s'agit de mesures unilatérales coopératives, en ce sens qu'elles ne sont dirigées contre aucun pays, contrairement aux dévaluations compétitives, mais contre les intérêts économiques et politiques des oligarchies, et que, plus nombreux sont les pays qui les adoptent, plus leur efficacité grandit. C'est donc au nom d'une autre conception de l'Europe qu'un gouvernement

de transformation devra mettre en œuvre des mesures qui rompent avec les règles actuelles de l'Union. La désobéissance aux traités ouvre une confrontation avec les institutions européennes au nom de l'intérêt de tous les peuples européens. Par exemple, un établissement financier public, comme, dans le cas français, la Banque publique d'investissement, peut alors demander un prêt auprès de la Banque centrale pour financer les investissements publics, sans passer par les banques privées, comme l'y autorisent formellement les traités (article 123-2 du TFUE). Si la BCE s'y oppose, alors la Banque centrale nationale prêtera directement au Trésor public, en rupture avec les traités européens. On peut aussi activer des modes de financement direct des grands programmes publics par l'État, indépendamment des banques centrales, à l'image du «circuit du Trésor» par lequel le ministère des Finances a largement financé la reconstruction française dans les années 1945-1970, en centralisant la trésorerie des institutions et des banques publiques et en imposant un «plancher de bons du trésor» aux banques privées¹.

Il sera alors possible d'enclencher un programme massif d'économies d'énergie (isolation de l'ensemble du bâti existant, développement des transports collectifs, du fer-routage) et de développement des énergies renouvelables

1. Benjamin Lemoine, « Dette publique : le débat confisqué. Pourquoi la France emprunte-t-elle sur les marchés? », 12 février 2103 <www.laviedesidees.fr/Dette-publique-debat-confisque.html>.

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

(solaire, éolien, biomasse), ce qui contribuerait en quelques années à alléger fortement la facture des importations d'énergies fossiles et à générer des centaines de milliers d'emplois. On réduira ainsi non seulement les émissions de gaz à effet de serre mais aussi les besoins de l'économie en devises et donc la dépendance vis-à-vis de la finance internationale.

Une telle attitude montrerait concrètement que l'État n'est pas condamné à se financer auprès des banques privées, contrairement à ce qu'a imposé le traité de Maastricht. Elle mettrait les gouvernements européens au pied du mur et les confronterait à leur opinion publique. Elle encouragerait les peuples à se mobiliser. Un discours résolument proeuropéen, tourné vers la démocratie, la justice sociale et environnementale, trouverait un écho considérable auprès des autres peuples européens et des mouvements sociaux.

Cette voie serait d'autant plus crédible et efficace qu'elle s'inscrirait dans une stratégie coopérative partagée par les forces de transformation de plusieurs pays qui s'engageraient à la mettre en œuvre si elles parvenaient au pouvoir. Le projet de construction de cette plate-forme commune, de ce pacte pour une autre Europe, serait proposé à l'ensemble des forces progressistes de l'Union, qu'elles soient ou non au gouvernement dans leur pays. Il y a fort à parier qu'en feraient partie d'emblée les pays du Sud, qui pâtissent aujourd'hui le plus des diktats de la Troïka. Si la France, seconde puissance économique de la zone, sans laquelle

rien ne peut véritablement se faire dans l'Union, pouvait contribuer activement à cette initiative, y compris par une véritable alternance gouvernementale, cela en renforcerait considérablement la dynamique.

Certes, l'issue du bras de fer qui en résulterait n'est pas jouée d'avance. Une exclusion forcée du ou des pays rebelles, même si les traités ne prévoient pas cette hypothèse, serait-elle possible? La Grèce en avait été menacée par les oligarques européens, y compris par François Hollande lui-même lors de son intervention de triste mémoire à la télévision grecque à la veille des élections de juin 2012, en cas de victoire électorale du parti de la gauche radicale Syriza. Un effet domino progressiste pourrait-il gagner d'autres pays qui désobéiraient? Pourrait-on voir émerger un euro-bis, avec des innovations fiscales et budgétaires, solidaires et écologiques, qui le rendraient viable? Y aura-t-il un basculement d'ensemble de la zone euro par une refonte des traités? Débouchera-t-on sur de nouvelles formes de coopération monétaire, par exemple une monnaie commune, et non plus unique, permettant des ajustements de change négociés? Il ne sert à rien de tirer des plans sur la comète. Tout dépendra des rapports de force qui pourront être construits à l'échelle européenne, et de la vitesse de contagion éventuelle des ruptures politiques d'un pays à l'autre. Même si la participation de l'Allemagne à ce basculement semble dans un premier temps peu probable au vu de la puissance de sa classe dominante, on ne peut exclure

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

a priori cette possibilité, ce d'autant plus que la politique conservatrice du gouvernement Merkel y est déjà contestée.

Si plusieurs gouvernements désobéissent, en prenant appui sur les mouvements sociaux, de grandes campagnes de solidarité pourraient voir le jour à travers l'Europe. En rompant avec l'Europe libérale au nom d'une autre conception de l'Europe, ces gouvernements pourront construire des espaces communs de débat et d'élaboration et choisir des cibles communes pour mener de manière solidaire ces combats. Plusieurs pays pourraient par exemple décider de contrôler, voire de bloquer, les mouvements de capitaux. Ils pourraient également déprivatiser leurs services publics et cesser leur ouverture à la concurrence, développer de nouvelles formes de propriété sociale, etc. Ces initiatives, et l'intense débat politique qu'elles ouvrirait dans toute l'Union, pourraient donner un formidable coup d'accélérateur à la construction d'un espace public européen et, à terme, d'un peuple européen. Les espaces politiques nationaux d'identification et de souveraineté ne disparaîtraient évidemment pas pour autant, mais ils s'articuleraient de plus en plus avec une identité et une souveraineté populaire européennes.

On le voit, des chemins existent entre les deux dogmes qui prétendent figer le débat politique sur l'Union européenne. La désobéissance aux traités européens, évitant à la fois le repli national et le *statu quo* actuel, permet d'affronter les oligarchies européennes et d'ouvrir des voies nouvelles aux solidarités entre peuples. Elle peut désigner le chemin

de l'intérêt général, partant du constat que ce n'est pas l'Europe qui est responsable des maux que les populations subissent, mais bien les gouvernements nationaux qui ont négocié les traités et s'y soumettent. Les gouvernements nationaux essaient souvent de se dédouaner de leurs responsabilités en se présentant comme prisonniers de traités qui leur échappent. Ils espèrent transférer ainsi en partie la colère populaire vers Bruxelles, comme si les choix des institutions européennes étaient indépendants des gouvernements nationaux et s'imposaient à eux. Les souverainistes, de droite comme de gauche, donnent paradoxalement du crédit à cette thèse mensongère en prétendant que la priorité absolue est de sortir de l'Union et de l'euro. Il faut rejeter cette vision. Face au désastre programmé par les actuelles politiques d'austérité, la refondation de l'Europe passera par trois processus interdépendants mais pouvant survenir dans des temporalités différentes : l'irruption d'insurrections civiques dans plusieurs pays, le développement à grande échelle des pratiques alternatives de production, de vie et d'action politique, et l'arrivée au pouvoir de majorités porteuses de ces initiatives solidaires, démocratiques et écologiques qui sont autant de manières de dépasser l'austérité. Ce n'est certes pas un chemin pavé de roses, mais les pays qui mèneront la confrontation par la désobéissance aux traités rencontreront le soutien des mouvements sociaux et civiques dans toute l'Europe.

Cette bataille ne peut être celle d'un seul pays ni d'un seul peuple. Ces questions angoissantes ne sont pas posées

QUE FAIRE DE L'EUROPE ?

à nous seuls, Français, mais à tous les peuples européens, et, plus largement, aux peuples du monde. C'est pourquoi nos réponses doivent fournir des raisons européennes d'espérer.

TABLE

Introduction	7
CHAPITRE 1. De continuité en ruptures : la longue marche du néolibéralisme	23
CHAPITRE 2. L'euro, machine à diverger	47
CHAPITRE 3. L'austérité, une erreur ? Non : un projet	69
CHAPITRE 4. La sortie de l'euro, un remède illusoire	89
CHAPITRE 5. Le mouvement social européen en chantier	113
CHAPITRE 6. Désobéir aux traités pour refonder l'Europe	145

